



Photos : Jean-Baptiste Huynh

RAPPORT ANNUEL 2006 - 2007

DEPUIS 1812 SINCE



CHAMPAGNE

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2006-2007



« Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 28 juin 2007, en application de l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers ».

Dans ce document, le « Groupe » désigne Laurent-Perrier et ses filiales consolidées et « Laurent-Perrier » désigne la marque sous laquelle sont vendus les produits Laurent-Perrier.

Les mots marqués du signe * renvoient au lexique en fin de document.

Code ISIN de Laurent-Perrier : FR0006864484.

SOMMAIRE *Sommaire*

1 Renseignements concernant l'activité du Groupe Laurent-Perrier

page 4

- 1.1. **HISTORIQUE DU GROUPE LAURENT-PERRIER : DES ORIGINES TOUJOURS PRÉSENTES**
- 1.2. **PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU GROUPE**
 - 1.2.1. Généralités
 - 1.2.2. Chiffres clés des trois dernières années
- 1.3. **LE MARCHÉ**
 - 1.3.1. Une filière réglementée
 - 1.3.2. Structure d'approvisionnement en raisin
 - 1.3.3. Evolution du marché
 - 1.3.4. L'environnement concurrentiel
 - 1.3.5. L'environnement réglementaire et fiscal de l'exercice 2006-2007
- 1.4. **LE GROUPE LAURENT-PERRIER : ÉVOLUTION RÉCENTE, OBJECTIFS ET STRATÉGIE, PERSPECTIVES**
 - 1.4.1. Faits marquants de l'exercice 2006-2007
 - 1.4.2. Stratégie
 - 1.4.3. Perspectives
 - 1.4.4. Principaux investissements
- 1.5. **FACTEURS DE RISQUES**
 - 1.5.1. Approvisionnement et prix du raisin
 - 1.5.2. Les risques liés aux opérations internationales et aux fluctuations des taux de change
 - 1.5.3. Les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt
 - 1.5.4. Assurances
- 1.6. **RAPPORT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES**
- 1.7. **RAPPORT SUR LES DONNÉES ENVIRONNEMENTALES - PRÉVENTION**
- 1.8. **FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES**

2 Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

page 28

- 2.1. **RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE**
- 2.2. **ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE**
- 2.3. **RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES**
- 2.4. **RESPONSABLE DE L'INFORMATION**

3 Renseignements de caractère général concernant Laurent-Perrier page 30

- 3.1. RENSEIGNEMENTS STATUTAIRES ET PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS
- 3.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL ET LES ACTIONS LAURENT-PERRIER
- 3.3. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET ÉQUIPEMENTS
- 3.4. ORGANIGRAMME DU GROUPE LAURENT-PERRIER

4 Gouvernement d'entreprise et conflit d'intérêt : organes d'administration, de direction et de surveillance page 40

- 4.1. LES MEMBRES DIRIGEANTS
- 4.2. MONTANT GLOBAL DES RÉMUNÉRATIONS TOTALES ET AVANTAGES DE TOUTES NATURES VERSÉS DURANT L'EXERCICE DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE PAR LAURENT-PERRIER OU TOUTES SOCIÉTÉS DU GROUPE
- 4.3. OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES

5 Patrimoine, situation financière et résultat page 47

- 5.1. COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 MARS, 2006 ET 2007
- 5.2. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2007
- 5.3. COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS, 2005, 2006 ET 2007
- 5.4. ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2007
- 5.5. RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES
- 5.6. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2007
- 5.7. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2007
- 5.8. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE AU 31 MARS 2007

6 Assemblée Générale Mixte du 5 juillet 2007 page 90

- 6.1. ORDRE DU JOUR
- 6.2. TEXTE DES RÉOLUTIONS

7 Divers rapports page 98

- 7.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LAURENT-PERRIER ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE CONTRÔLE INTERNE (ARTICLE L 225-235 DU CODE DE COMMERCE)
- 7.2. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL
- 7.3. RAPPORT SPÉCIAL SUR LES OPÉRATIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS
- 7.4. RAPPORT SPÉCIAL SUR LES TITRES DES DIRIGEANTS

Annexes page III

- Annexe 1 : L'élaboration du Champagne
- Annexe 2 : Lexique
- Annexe 3 : Tableau de concordance entre le document de référence et le rapport de gestion du Directoire
- Annexe 4 : Tableau de concordance entre le document de référence et les principales rubriques du Règlement CE n° 809-2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004.

1 Renseignements concernant l'activité du Groupe Laurent-Perrier

1.1. HISTORIQUE DU GROUPE LAURENT-PERRIER : DES ORIGINES TOUJOURS PRÉSENTES

- 1812 : Fondation par Alphonse Pierlot de la maison de champagne qui doit son nom à ses successeurs : Eugène Laurent et Mathilde-Émilie Perrier.
- 1939 : Acquisition de Laurent-Perrier par Marie-Louise de Nonancourt.
- 1949 : Bernard de Nonancourt, son fils, prend la direction de Laurent-Perrier.
- 1958 : Présentation de la Cuvée Grand Siècle.
- 1968 : Lancement de la Cuvée Rosé Brut.
- 1978 : Établissement d'une filiale de distribution au Royaume-Uni.
- 1983 : Participation de 34 % dans le capital de la Société Champagne de Castellane.
- 1988 : Prise de contrôle de la maison de champagne Salon.
- 1992 : Création d'une filiale de distribution en Suisse.
- 1998 : Rachat des participations minoritaires de 22 % dans Champagne Laurent-Perrier et de 3 % dans Laurent-Perrier, détenues par United Distillers and Vintners (« UDV »).
- 1998 : Création d'une filiale aux États-Unis et d'une succursale de distribution en Belgique.
- 1999 : Rachat de la part des actionnaires minoritaires de Champagne de Castellane.
- 1999 : Introduction au Second Marché d'Euronext Paris.
- 2002 : Rénovation des habillages de la gamme Laurent-Perrier.
- 2003 : Création d'une société de distribution au Japon, Jéroboam, en partenariat avec d'autres producteurs français de vins fins.
- 2004 : Acquisition de Château Malakoff.
- 2005 : Mise en place mondiale de la nouvelle identité visuelle de Laurent-Perrier et de Grand Siècle.
- 2006 : Mise sur le marché du Brut Millésimé 1997.
- 2007 : Désengagement de Jéroboam, signature d'un contrat de distribution au Japon avec la société Suntory.

1.2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU GROUPE

1.2.1. Généralités

Sous l'impulsion de Bernard de Nonancourt, le Groupe Laurent-Perrier s'est hissé parmi les premiers groupes de maisons de champagne, avec environ 14,3 millions de bouteilles de champagne vendues en 2006-2007 par les marques du Groupe. Sa part du marché mondial en volume est estimée à 4,4 % environ.

Parmi les négociants, sa part du marché en volume est de l'ordre de 6,5 % (source : Laurent-Perrier)

et C.I.V.C.*). Le Groupe vend ses produits sous quatre marques principales, Laurent-Perrier, Salon, Delamotte et Champagne de Castellane, positionnées sur un éventail de prix allant de la gamme moyenne supérieure au haut et très haut de gamme. Selon *La Revue du Champagne* de Décembre 2005, le Groupe Laurent-Perrier occupe la 4^e position derrière les groupes LVMH, Boizel Chanoine Champagne et Vranken, et la marque Laurent-Perrier occupe désormais la 3^e place en valeur.

Laurent-Perrier estime, par ailleurs, avoir atteint une position prééminente dans des produits à forte valeur ajoutée, tels que le champagne rosé, les cuvées de prestige et le champagne brut nature.

Contrôlé par la famille de Nonancourt qui possède 56,16 % du capital et 69,96 % des droits de vote, le Groupe Laurent-Perrier comprend trois types d'entités légales :

- les Maisons de Champagne qui comprennent, outre Champagne Laurent-Perrier, Champagne de Castellane (marque Champagne de Castellane), la Société A.S. (marques Salon et Delamotte), Champagne Lemoine et Château Malakoff (marques Jeanmaire, Oudinot et Beaumet) ;
- des filiales ou succursales de distribution en France et dans certains pays étrangers, Belgique, États-Unis, Suisse, et Grande-Bretagne ;
- les vignobles détenus en propre par Grands Vignobles de Champagne, par Château Malakoff ou par le biais de différentes sociétés civiles immobilières, en association ou non avec des viticulteurs.

Par ailleurs, deux groupements d'intérêt économique, dont les adhérents sont tous des sociétés du Groupe, permettent d'optimiser l'utilisation des moyens du Groupe en termes de distribution ou de production. Ils ne sont pas consolidés car leurs résultats sont appréhendés directement par les sociétés adhérentes des GIE, et ne détiennent pas d'actifs significatifs.

Le Groupe expédie 61,2 % de ses volumes de champagne à l'exportation dans plus de 120 pays, notamment au Royaume-Uni, en Belgique, en Suisse, en Italie, aux États-Unis, et au Japon. Pour la plupart de ses marchés à l'exportation, les produits de Laurent-Perrier sont distribués très majoritairement au travers des circuits de distribution spécialisés (les restaurants, les hôtels, les bars, les détaillants cavistes et les ventes directes), à l'exception notable de la Belgique où le Groupe dispose d'une présence importante en grande distribution. En France, 75 % des volumes sous la marque Laurent-Perrier sont vendus par les canaux des circuits spécialisés et des ventes directes, les 25 % restants étant distribués par les circuits des grandes et moyennes surfaces (GMS).

1.2.2. Chiffres clés des trois dernières années (IFRS)

| | 31.03.2005 (IFRS) | 31.03.2006 (IFRS) | 31.03.2007 (IFRS) |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|
| Chiffre d'affaires (en M€) | 191 | 208,1 | 236,7 |
| Part du chiffre d'affaires à l'exportation | 62,9 % | 63,9 % | 64,9% |
| Poids du haut de gamme dans les ventes de la marque Laurent-Perrier | 35,3 % | 36,2 % | 36,52% |
| Poids des ventes aux circuits spécialisés dans les volumes de la marque Laurent-Perrier en France | 77,0 % | 77,0 % | 75 % |
| Marge brute | 46,4 % | 48,6 % | 51% |
| Résultat opérationnel courant (en M€) | 34,2 | 41,3 | 56,6 |
| Rentabilité des capitaux investis | 8,5 % | 9,6 % | 12,5% |
| Endettement net/capitaux propres part Groupe | 153,0 % | 146,0 % | 114% |
| Valeur comptable des stocks/endettement net | 131,0 % | 132,0 % | 149 % |
| Bénéfice net consolidé part du Groupe (en M€) | 16,3 | 22,48 | 30,2 |

Endettement net :

« emprunts et dettes financières » - « valeurs mobilières de placement » - « disponibilités »

Rentabilité des capitaux investis :

« résultat opérationnel » / « capitaux investis »

Capitaux investis :

« écarts d'acquisition » + « marques et autres immobilisations incorporelles et corporelles » + « stocks et en cours » + « clients et comptes rattachés » + « autres créances et comptes de régularisation » - « fournisseurs et comptes rattachés » - « autres dettes et comptes de régularisation ».

1.3. LE MARCHÉ

La Champagne est l'un des seuls vignobles français qui ne connaît pas une crise profonde.

1.3.1. Une filière réglementée

L'appellation champagne recouvre une zone classée d'environ 35 000 hectares. Elle est délimitée par la loi de 1927 qui a institué l'Appellation d'Origine Contrôlée (A.O.C.*).

La surface classée A.O.C. a évolué progressivement de 20 000 à 25 000 hectares à la fin des années 1970 à 30 000 hectares à la fin des années 1990 pour être autour de 35 000 hectares aujourd'hui.

La Champagne est la région viticole la plus septentrionale de France et, à quelques exceptions près, du monde. C'est un terroir de petite taille qui correspond à 5,6 % des surfaces classées en A.O.C.* en France et à 3,5 % de la superficie française consacrée à la production de vin (source : C.I.V.C.*, Banque de France). Les rendements sont limités (rendements par hectare et au pressurage*) afin de garantir la qualité de l'appellation. Les vins produits sous cette appellation dépendent ainsi exclusivement des limites du terroir et de la quantité de raisin accordée par l'I.N.A.O.*

Outre la délimitation de la Champagne viticole, la loi de 1927 définit des règles strictes et adaptées aux particularités du terroir concernant les plantations, les cépages*, les systèmes de taille, la récolte, la fermentation* et l'élaboration des vins. Le vignoble est planté avec une densité de pieds de vigne de l'ordre de 8 à 10 000 pieds à l'hectare.

Le Champagne cumule trois siècles de savoir-faire, de recherche et d'expérience en matière de travail de la vigne et d'élaboration. Son terroir est difficile – c'est là que réside en partie le secret de ce vin – et sujet à de fréquentes gelées d'hiver et de printemps. Il est rude pour la vigne et les viticulteurs, d'autant plus qu'il est morcelé en de multiples parcelles (274 000 environ) situées souvent à flanc de coteau. Pour cette raison, les vendanges* sont irrégulières. Pour pallier ces aléas et transformer en atouts ces caractéristiques, les Champenois pratiquent depuis très longtemps l'assemblage* de vins de différentes années et de différentes zones afin de garantir une qualité et un style constants.

La culture de la vigne, l'élaboration des vins et leur vieillissement* sont des opérations complexes : taille rigoureuse, vendanges* manuelles pour respecter l'intégrité des grappes, pressurage* très lent, fractionnement des moûts*, assemblage* de vins issus de parcelles de récoltes et de crus* différents, double fermentation*, remuage*, dégorgement*, dosage*. Il s'agit de plus de 25 opérations, qui requièrent à la fois des professionnels de talent, des outils sophistiqués et des investissements, nécessaires à l'élaboration de ces vins hors du commun (voir en annexe : élaboration du champagne). Outre son effervescence, la particularité du champagne est d'être élaboré à partir de l'assemblage* de différents vins, qu'ils soient de différentes années (assemblage* vertical) ou de différents cépages* et régions de la même année de récolte (assemblage* horizontal).

La technique et les compétences nécessaires pour obtenir un champagne d'une qualité et d'un style constants au fil des années en font un produit à part et recherché. Les connaisseurs ajoutent même que « le génie du champagne, c'est l'assemblage* » ; c'est ainsi que se distinguent les meilleures marques. Trois variétés de vignes ou cépages* sont cultivées essentiellement dans la région : le pinot noir, raisin noir (38,3 % de la superficie totale plantée), le pinot meunier, raisin noir (33,2 % de la superficie totale plantée) et le chardonnay, raisin blanc (28,5 % de la superficie totale plantée) qui est des trois le plus rare de la Champagne.

La profession a systématiquement agi pour accroître la qualité du vin de champagne afin de maintenir son produit en tête du marché. Sous l'égide de l'Institut National des Appellations d'Origine Contrôlée (I.N.A.O.*) et du C.I.V.C.* sont édictées une réglementation et des règles applicables à tout le secteur économique du champagne. La qualité du produit est contrôlée par des critères de production extrêmement stricts dont les plus importants sont les suivants :

Origine du raisin : tous les raisins doivent être cultivés à l'intérieur de la zone A.O.C.*. La surface en production était de 31 598 hectares en 2004, 31 920 hectares en 2005 et 32 378 hectares en 2006 (source : C.I.V.C.*).

Qualité du raisin* : elle est appréciée par rapport à une cote sur une échelle qualitative exprimée par un pourcentage. La cote minimum est de 80 %, la qualité la mieux valorisée de raisin ayant une cote de 100 %. Aujourd'hui, 323 crus* sont répertoriés.

Le champagne a droit au titre « grand cru* » s'il est élaboré à partir de raisin venant des crus cotés à 100 % et au titre « premier cru* » si les raisins viennent de crus cotés de 90 à 99 %.

Rendement maximum* : pour avoir droit à l'appellation champagne, le rendement maximum du raisin à l'hectare est limité par un plafond. Au-delà du rendement de base maximum fixé pour chaque récolte, une partie déterminée de

l'excédent éventuel peut être utilisée pour constituer une réserve qualitative qui est stockée sous forme de vins clairs* afin de pouvoir ensuite être débloquée pour compenser une insuffisance de rendement futur.

| Année | Rendement maximum (kilos par hectare) | Année | Réserve qualitative (kilos par hectare) |
|-------|--|-------|--|
| 2000 | 11 000 | 2000 | 1 600 |
| 2001 | 11 000 | 2001 | - |
| 2002 | 11 400 | 2002 | 600 |
| 2003 | 11 400 | 2003 | - |
| 2004 | 12 000 | 2004 | 2 000 |
| 2005 | 11 500 | 2005 | 1 500 |
| 2006 | 13 000 | 2006 | - |

Cette réserve qualitative (à ajouter au rendement de base) est indiquée dans le tableau ci-dessus.

Le surplus de production restant éventuellement est automatiquement envoyé en distillerie. A titre d'information, la réserve qualitative constituée depuis la vendange 1998 s'élève à 4 439 kilos par hectare après le déblocage du 17 février 2006.

En 2006, la vendange de qualité a permis d'utiliser le rendement butoir de 13 000 kilos par hectare sans constituer de réserve.

Une nouvelle mesure sera mise en place pour la vendange 2007. Elle se décline en trois points :

1) L'évolution du rendement butoir AOC Champagne. Préalable nécessaire à la constitution d'une réserve AOC, le rendement butoir qui constitue le plafond du rendement annuel de l'AOC Champagne est porté à 15 500 kg/ha. Ce niveau de rendement constitue un maximum réservé aux années exceptionnelles.

2) La possibilité de constituer individuellement une réserve AOC. La réserve individuelle (RI) pourra être constituée dans la limite d'une réserve AOC bloquée globale cumulée de 8 000 kg/ha et d'un plafond fixé annuellement. La réserve individuelle sera constituée de vins AOC Champagne bloqués (statut identique aux vins bloqués actuels). Ainsi les vins bloqués actuels entreront dans le calcul du plafond de 8 000 kg/ha. Quant au déblocage des vins, pas de changement de fond : la libération des quantités mises en réserve pourra résulter d'une décision collective ou, sur un plan individuel, d'une récolte déficitaire ou d'une cessation d'activité.

3) La charge maximale à la parcelle. En contre partie de la mise en place de la réserve individuelle, le texte prévoit une charge maximale moyenne à la parcelle. La charge sera appréciée sur la base de 18 grappes/m² dans limite de 21 700 kilos/ha.

Dotés d'une véritable assurance récolte, les viticulteurs devraient être plus enclins à faire évoluer leurs pratiques culturales pour une meilleure maîtrise des rendements.

Ce dispositif est expérimental jusqu'à la fin de la campagne 2011-2012 et il est susceptible d'évoluer en fonction des constats qui pourront être réalisés.

Durée de vieillissement* minimale : elle est fixée par la réglementation à 15 mois pour les champagnes non millésimés* et à trois ans pour les millésimés*.

1.3.2. Structure d'approvisionnement en raisin

Une des particularités de la région champenoise est la fragmentation des exploitations viticoles. 15 242 exploitants de récolte cultivent près de 90 % de la surface plantée alors que 67 % des ventes de champagne sont réalisées par les maisons de champagne (source : C.I.V.C.* - 2004). Cette situation requiert des relations permanentes et équilibrées entre les viticulteurs et les maisons de champagne : celles-ci doivent être assurées d'un approvisionnement suffisant en raisin pour faire face à la croissance de la demande des marchés, en particulier à l'export où leur part de marché s'élève à 90 %. Il faut 1,2 kilo de raisin pour produire les 75 centilitres d'une bouteille de champagne. Le prix du raisin représente environ 70 % du coût total de cette bouteille : toute évolution de ce prix est donc déterminante pour les maisons de champagne.

Le mode de détermination du prix du raisin a connu plusieurs transformations depuis une dizaine d'années. Jusqu'en 1989, le C.I.V.C.* fixait le prix du raisin annuellement en fonction de la demande et de la récolte. En 1990, le mécanisme de fixation des prix du raisin a été libéralisé, ce qui a entraîné une forte volatilité des prix. La flambée du prix du raisin qui en a résulté, en partie répercutée par des hausses de prix du champagne, jointe au retournement de la conjoncture en Europe, s'est traduite par un fléchissement de la demande de l'ordre de 14 % de 1989 à 1991. Ce fléchissement n'a pas pu être enrayé par les baisses de prix significatives opérées par les Maisons de Champagne.

La profession a tiré des conclusions de cette situation en choisissant de remettre en place un système élaboré d'organisation des transactions. Ainsi, après une période de transition de 1993 à 1996, l'organisation représentant

les viticulteurs (Syndicat Général des Vignerons) et l'organisme représentatif des maisons de champagne (Union des Maisons de Champagne) ont conclu en 1996 un accord interprofessionnel couvrant les quatre vendanges* de 1996 à 1999, accord renouvelé en 2000 pour les vendanges de 2000 à 2003. Cette convention a instauré des contrats d'approvisionnement de quatre ans entre les maisons de champagne et les viticulteurs. Dans le cadre du renouvellement des accords interprofessionnels, les co-présidents de l'interprofession ont eu la volonté de mettre au point un nouveau type de contrat et une organisation plus rigoureuse et transparente en 2004, avec le C.I.V.C.* pour autorité d'arbitrage. Les objectifs de ce nouvel accord sont de :

- préserver les intérêts du consommateur ;
- favoriser la commercialisation de la récolte entre les vendeurs et les acheteurs dans le cadre de contrats de cinq ans avec une clause de réserve de propriété en faveur des livreurs ;
- conserver la pluralité des acteurs ;
- assurer la transparence du marché interne du champagne.

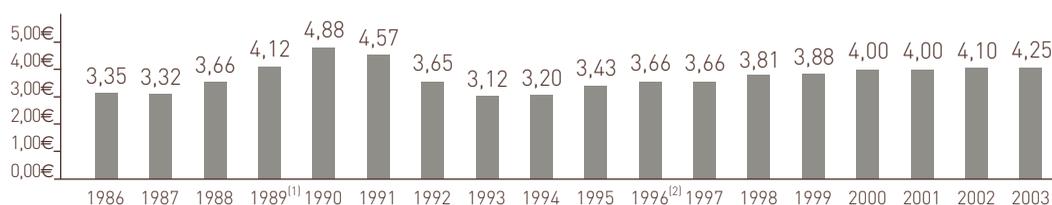
Depuis 1996, les viticulteurs vendaient ainsi l'intégralité de la récolte annuelle provenant du vignoble visé par l'accord cadre dans la limite du rendement maximum* fixé chaque année. Le prix pratiqué était issu des statistiques de prix observés, communiquées par l'Observatoire Économique du C.I.V.C.*. Pour les crus* à 100 %, en 2001 le prix constaté était de 4 €/kg, en 2002 le prix constaté est passé à 4,10 €/kg, en 2003 il est passé à 4,25 €/kg. Ce prix était ajusté selon le taux de cru des parcelles concernées et complété éventuellement de primes que les maisons de champagne offrent aux viticulteurs.

Depuis l'accord interprofessionnel du 21 juin 2004, la structure de rémunération des raisins a évolué et s'oriente vers une régionalisation des prix constatés, allant de 4,18 à 5,07 €/kg selon les crus, le cépage et le niveau qualitatif de la récolte. En 2005, les prix sont restés similaires à ceux de 2004. En 2006, le prix de base du kilo de raisin a augmenté en moyenne de 2 à 3 %. L'ancien prix constaté de 2003 fait encore référence pour les contrats de livraison de raisin signés avant l'entrée en vigueur de l'accord interprofessionnel du 21 juin 2004.

Certaines années, sept depuis 1990, une partie de la récolte excédentaire et qualitative peut être mise en réserve qualitative après décision du C.I.V.C.* et de l'I.N.A.O.*. Les maisons de champagne ne payent les raisins correspondant à cette réserve qu'au moment de la décision du C.I.V.C.* et de l'I.N.A.O.* de sortie des vins correspondants sur le marché. Pendant cette période qui peut recouvrir plusieurs années, les maisons de champagne supportent uniquement le coût du stockage dans les cuves.

Cette pratique a permis une régulation de la production par les opérateurs du champagne, ce qui rend aujourd'hui les maisons de champagne mieux à même de gérer leurs stratégies d'expansion.

Le tableau montre l'évolution du prix de référence du raisin pour les années indiquées jusqu'en 2003



Prix par kg en € - Source C.I.V.C. - (1) 1989 - libéralisation des prix - (2) 1996 - début de l'accord cadre.

1.3.3. Évolution du marché

Après une croissance séculaire moyenne de l'ordre de 2,5 % par an, une évolution atypique des expéditions est survenue en 1998 et en 1999 en anticipation des célébrations du millénaire. Elle s'est traduite par un surstockage important des canaux de distribution, débouchant sur un recul des expéditions en l'an 2000 (- 22,6 %) malgré un contexte de consommation estimé sain et bien orienté.

À partir de 2001, la croissance des expéditions a repris pour passer la barre des 300 millions de bouteilles en 2004.

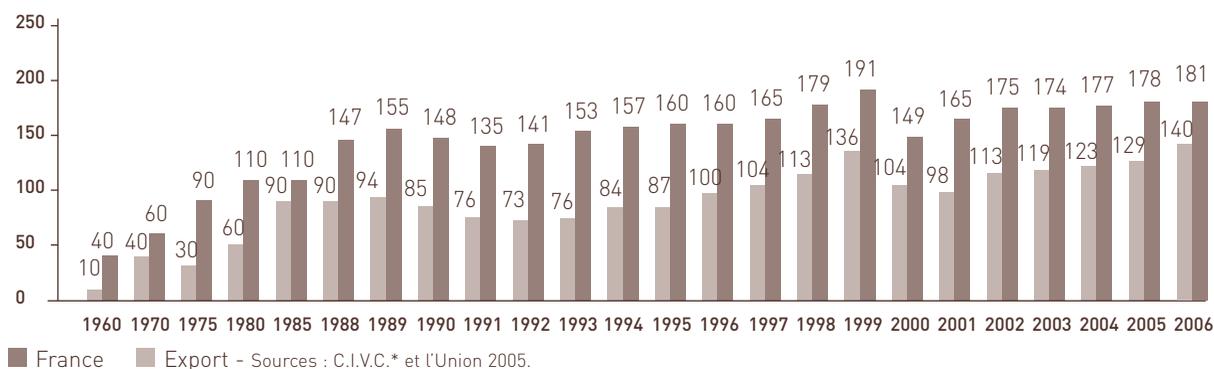
Cette tendance s'est poursuivie en 2006 avec des expéditions en hausse de 4,6 % à 321,7 millions de bouteilles. Une fois encore, les marchés à l'exportation ont été les plus dynamiques : ils ont augmenté de 8,5 % par rapport à l'année civile 2005 alors que le marché français n'augmentait que de 1,7%. Ce dernier représente tout de même encore 56 % du total des expéditions.

Pour la première fois de l'histoire, en 2006, le chiffre d'affaires du champagne a dépassé les 4 milliards d'euros sur une année. La Champagne a bénéficié d'une année très faste. La récolte a été abondante et les ventes de champagne ont progressé. Les nouveaux défis concernent notamment la valorisation des vins rosés ou millésimés, de plus en plus demandés, et le développement de des nouveaux marchés comme la Russie, la Chine, le Brésil ou l'Inde, à côté des grands marchés comme les Etats-Unis et le Japon.

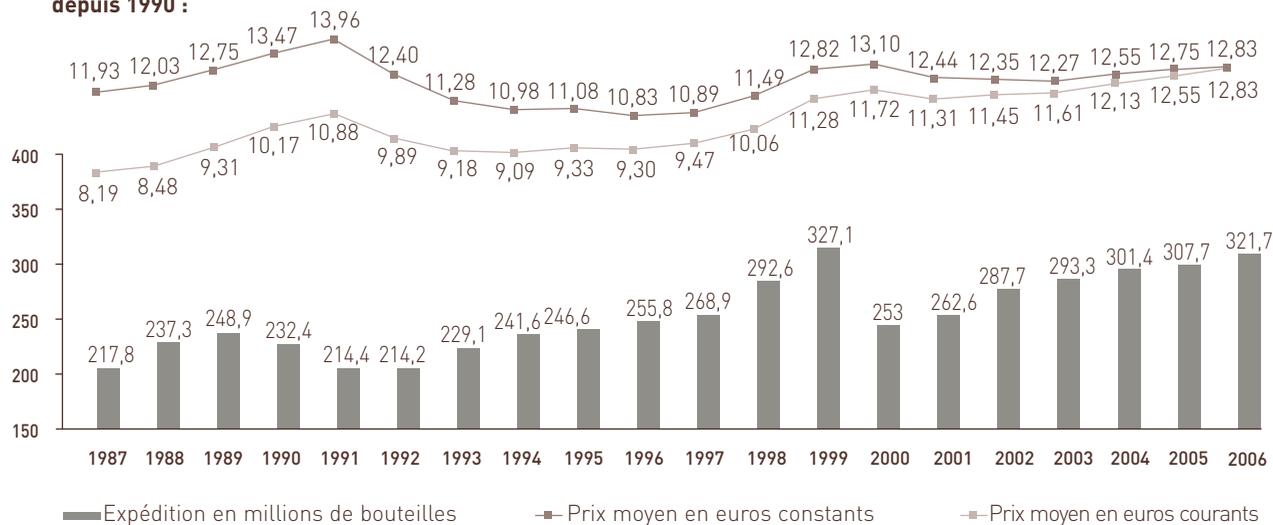
Ce record des ventes approche celui de l'année 1999 où 327 millions de bouteilles avaient été vendues. Cependant, cette année là, 50 millions de bouteilles n'avaient pas été consommées, ce qui n'a pas été le cas en 2006. La profession repart donc sur une année 2007 très saine.

Les maisons de champagne ont vendu 217,6 millions de bouteilles (+5,09%), les vigneron, 74,5 millions de bouteilles (+ 2,6%) et les coopératives 29,4 millions de bouteilles (+ 6,2%).

Le tableau suivant reprend, pour la profession du champagne, les ventes en millions de bouteilles depuis 1960, qui illustrent la forte croissance des volumes sur le long terme, ainsi que les variations enregistrées au début des années 1990 liées à l'évolution du prix du raisin, au cycle économique et au comportement des consommateurs :



Le tableau ci-dessous montre l'évolution des quantités de champagne expédiées et le prix moyen par bouteille depuis 1990 :



Le tableau suivant indique les principaux marchés à l'exportation (expéditions par millions de bouteilles pour les années indiquées) :

| (en millions de bouteilles) | 1990 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | Taux de croissance annuel moyen (1990-2006) |
|-----------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---|
| Pays | | | | | | | | | | | |
| Royaume-Uni | 21,3 | 24,3 | 32,3 | 20,4 | 25 | 31,7 | 34,5 | 35 | 36,8 | 36,8 | 4,7 % |
| États-Unis | 11,7 | 16,9 | 23,7 | 19,2 | 13,7 | 18,3 | 19 | 20,3 | 20,7 | 23,1 | 5,8 % |
| Allemagne | 14,2 | 19,3 | 17,5 | 14,2 | 12,8 | 11,4 | 12,1 | 11,5 | 11,9 | 12,3 | -1,2 % |
| Belgique | 5,9 | 9,5 | 10,7 | 7,3 | 7,4 | 9 | 9,1 | 9,3 | 9,4 | 9,3 | 3,9 % |
| Italie | 6,9 | 8,2 | 9,4 | 8,2 | 7 | 7,9 | 8,5 | 8,2 | 8,8 | 9,3 | 2,5 % |
| Japon | 1,5 | 3 | 3,9 | 3,2 | 3,5 | 4 | 5 | 5,9 | 5,9 | 8,0 | 15,0 % |
| Suisse | 8,6 | 8,4 | 8,7 | 6,5 | 6,1 | 5,8 | 5,6 | 5,2 | 5,1 | 5,4 | -3,8 % |
| Autres pays | 12 | 24 | 30,4 | 24,5 | 22,7 | 24,6 | 25,6 | 27,6 | 31,1 | 36,4 | 9,7 % |
| Total Export | 84,8 | 113,6 | 136,6 | 103,5 | 98,2 | 112,7 | 119,3 | 123 | 129,8 | 140,6 | 4,3 % |
| France | 147,6 | 179 | 190,5 | 149,5 | 164,4 | 175 | 174 | 177,6 | 178 | 181,0 | 1,7 % |
| TOTAL | 232,4 | 292,6 | 327,1 | 253,0 | 262,6 | 287,7 | 293,3 | 300,6 | 307,8 | 321,6 | + 2,7 % |

1.3.4. L'environnement concurrentiel

Le secteur du champagne a connu d'importantes transformations depuis 1990. Outre une modification substantielle du cadre réglementaire régissant la profession, le paysage concurrentiel s'est modifié à la faveur d'importantes opérations de concentration ou de déconcentration, de l'apparition de nouveaux acteurs et de l'appel au marché boursier d'un nombre croissant de groupes.

Ces transformations, qui sont encore à l'oeuvre, traduisent des tendances de fond qui vont toutes dans le sens d'une rationalisation et d'une modernisation du secteur, et accompagnent la consécration du champagne comme produit de luxe mondial.

Les principales opérations depuis 1995 sont les suivantes :

| Acquéreur/Cédant | Cible | Date |
|---------------------------------|--|-----------|
| La Financière Martin | Acquisition de Champagne Delbeck | 1995 |
| Vranken | Acquisition de la maison de champagne A. Charbaut et Fils | 1995 |
| Vranken | Acquisition de Heidsieck-Monopole | 1997 |
| Boizel-Chanoine | Acquisition de Philipponnat et Abel Lepître | 1997 |
| La Financière Martin | Acquisition de Champagne Bricout | 1998 |
| Rémy Cointreau | Cession de De Venoge, Krug | 1998 |
| Laurent-Perrier | Cession de Joseph-Perrier au Groupe Alain Thiénot | 1998 |
| LVMH | Acquisition de Krug et de De Venoge auprès de Rémy Cointreau | 1998 |
| | Revente de la marque De Venoge | 1998 |
| Boizel-Chanoine | Acquisition de Bonnet et de la marque De Venoge | 1998 |
| Seagram | Cession de Mumm et Perrier-Jouët à Hicks Muse Tate & Furst | 1999 |
| Vranken | Cession de Germain à Frey | 1999 |
| Allied Domecq | Acquisition de Mumm et Perrier-Jouët | 2000 |
| Vranken | Acquisition de Pommery auprès de LVMH | 2002 |
| Opson (Schneider) | Acquisition de Champagne Bricout et Champagne Delbeck | 2003 |
| Vranken Monopole/Moët & Chandon | Acquisition de Champagne Bricout et Champagne Delbeck | 2003 |
| Vranken Monopole | Acquisition de Champagne Jacopin | 2003 |
| LVMH et Vranken Monopole | Partage des actifs du négociant Bricout-Delbeck | 2003 |
| LVMH | Cession de Canard-Duchêne au Groupe Alain Thiénot | 2003 |
| Laurent-Perrier | Acquisition de Château Malakoff | 2004 |
| Frey | Acquisition de 45 % du capital de Champagne Billecart Salmon | 2004 |
| Bruno Paillard | Acquisition du Domaine René Jardin et son vignoble | 2004 |
| Frey | Cession de la marque Ayala à Bollinger | 2005 |
| Pernod Ricard | Acquisition Mumm et Perrier-Jouët | 2005 |
| Starwood | Acquisition de Taittinger | 2005 |
| Boizel Chanoine | Acquisition de Lanson International | 2006 |
| Starwood | Prise de contrôle de Taittinger par le Crédit Agricole | 2006 |
| Famille Taittinger | Acquisition de 37 % du capital de Taittinger auprès du Crédit Agricole | 2006-2007 |

Les valeurs du champagne font l'objet de plus en plus d'échanges. Des gérants de fonds s'intéressent à ces actions. La hausse des cours suscite de l'intérêt.

1.3.5. L'environnement réglementaire et fiscal de l'exercice 2006-2007

La profession du champagne est assujettie à un nombre important de réglementations européennes, nationales et régionales, notamment quant aux exigences en matière de production, de vieillissement*, de qualité, d'Appellation d'Origine Contrôlée*, de taxes et impôts indirects et d'étiquetage. De plus, les règles en matière de droit rural, de réglementation des structures et Safer, imposent des obligations, notamment en matière de transaction foncière et d'exploitation des domaines viticoles.

En France, la loi Évin du 10 janvier 1991 soumet à un régime spécial de publicité l'ensemble des boissons contenant plus de 1,2 degré d'alcool. Ainsi, par exemple, les publicités en faveur des boissons alcoolisées doivent être assorties d'un message à caractère sanitaire, précisant que l'abus d'alcool est dangereux pour la santé, et depuis le 1er janvier 2004, les autorités américaines ont pris des dispositions réglementaires visant le bio-terrorisme.

De nouvelles dispositions en matière de traçabilité sont entrées en vigueur depuis le 1er janvier 2005, et les nouvelles mesures mises en place par la Loi Dutreil du 2 août 2005 ont été appliquées dans les relations entre fournisseur et distributeur.

Enfin, au cours de l'exercice, l'étiquetage des produits du Groupe a été modifié pour indiquer les ingrédients présents dans les vins, en respect de la réglementation européenne.

Les maisons de champagne composant le Groupe Laurent-Perrier ont mis en oeuvre toutes les mesures nécessaires pour respecter cet environnement réglementaire et fiscal.

1.4. LE GROUPE LAURENT-PERRIER : ÉVOLUTION RÉCENTE, OBJECTIFS ET STRATÉGIE, PERSPECTIVES

1.4.1. Faits marquants de l'exercice 2006-2007

Avec des expéditions en hausse de + 5,3% sur la période allant du 1er avril 2006 au 31 mars 2007, le marché du champagne a été exceptionnellement dynamique, notamment à l'export dont la croissance a dépassé + 8%. Les volumes, vendus en France, ont augmenté d'un peu plus de 3%.

Dans cet environnement favorable, le Groupe Laurent-Perrier a réalisé, au cours de l'exercice 2006-2007 (1er avril 2006 au 31 mars 2007), un chiffre d'affaires de 236,65 millions d'euros, contre 208,07 millions d'euros au titre de l'exercice 2005-2006. Cette hausse de + 13,7% s'analyse comme suit :

| | C.A. | Effet volume | Effet prix/mix | Effet change |
|---------------------------------------|----------|--------------|----------------|--------------|
| 1 ^{er} avril au 31 mars 2007 | + 13,7 % | + 9 % | + 5 % | - 0,3 % |

Les volumes vendus par le Groupe ont, une nouvelle fois, progressé plus rapidement que le marché.

En particulier, la part de l'export a continué à augmenter puisqu'elle représente désormais 64,9% du chiffre d'affaires du Groupe, soit un gain d'un point de pourcentage par rapport à l'année précédente. Les ventes ont été particulièrement dynamiques aux Etats-Unis, au Royaume-Uni ainsi qu'au grand export, dont l'activité a bénéficié, au dernier trimestre de l'exercice, des volumes de mise en place nécessaires au démarrage de la coopération au Japon avec la société Suntory. Les ventes des champagnes de haut de gamme de la marque Laurent-Perrier, et notamment de sa grande cuvée Grand Siècle, ont poursuivi leur développement. Leur part dans le chiffre d'affaires de la marque atteint 36,5%, ce qui représente 0,3 point de pourcentage supplémentaire par rapport à l'exercice précédent.

Tous ces éléments expliquent l'importance de l'effet prix/mix qui, sur l'ensemble de l'année, atteint + 5%, soit une augmentation de 1,5 point de pourcentage par rapport à la performance de l'année précédente.

Résultats

La marge brute a, une nouvelle fois, fortement progressé, grâce à l'importance de l'effet prix/mix, qui contribue à plus de la moitié à cette croissance. La marge brute gagne 2,4 points de pourcentage à 51%, soit un gain de 19,5 millions d'euros en un an et retrouve les meilleurs niveaux atteints avant l'acquisition de Château Malakoff.

Les dépenses de soutien de marque ont augmenté de 14%, afin de poursuivre l'effort entamé depuis de nombreuses années pour développer la notoriété et l'image des marques du Groupe.

Les autres charges commerciales et administratives sont restées sous contrôle puisqu'elles n'ont progressé que de +4,6%. Au total, la hausse des charges n'a absorbé que 22% de la croissance de la marge brute.

Le résultat opérationnel courant atteint donc 56,6 millions d'euros, soit une hausse de +36,8%. La marge opérationnelle est en progression de 4 points par rapport à l'année précédente et atteint 23,9%, un niveau jamais réalisé auparavant.

Les charges financières ont progressé de +10,7% à cause de la hausse continue des taux d'intérêt tout au long de l'exercice et malgré les couvertures mises en place et la baisse de l'endettement.

Le taux d'impôts a retrouvé un niveau normal à 35%, car les déductions exceptionnelles enregistrées lors de l'exercice précédent n'ont pas été reconduites.

Le résultat net part du Groupe ressort en forte hausse à 30,2 millions d'euros, soit +34,3% par rapport à l'année précédente. Il représente 12,8% du chiffre d'affaires, soit un gain de 2 points de pourcentage en un an.

Investissements et flux de trésorerie

La hausse du résultat net a entraîné une forte augmentation de la capacité d'autofinancement après impôts qui progresse de 45% à 37,8 millions d'euros.

Cette trésorerie a permis de financer l'accroissement du besoin en fonds de roulement à hauteur de 9 millions d'euros et les investissements à hauteur de 6,1 millions d'euros. Ceux-ci ont majoritairement concerné l'extension des capacités de cuverie sur le site de Tours-sur-Marne.

Enfin, l'endettement net a été ramené à 229,3 millions d'euros, soit une baisse de 18,1 millions d'euros en un an. La dette représente, à la fin de l'exercice, 1,14 fois les fonds propres contre 1,46 fois à la fin de l'exercice précédent.

Stocks

La gestion des stocks est essentielle pour une maison de champagne en raison du long processus de vieillissement nécessaire à la production de champagnes de qualité supérieure. Il est nécessaire d'avoir une quantité de stock suffisante pour couvrir plusieurs années de vente et cela requiert un important besoin en fonds de roulement.

Le tableau ci-dessous indique le ratio stock/vente (exprimé en année de vente) pour les produits disponibles du Groupe (hors réserve qualitative, y compris achats à terme) :

| | 31.03.2004 | 31.03.2005 | 31.03.2006 | 31.03.2007 |
|--------------------------------------|------------|------------|------------|------------|
| Stocks de produits disponibles/vente | 3,58 | 3,67 | 3,72 | 3,51 |

Deux facteurs expliquent la hausse des stocks du Groupe : la bonne vendange 2006 et l'allongement de la durée de vieillissement des bouteilles, lié à la montée en gamme.

Le tableau ci-dessous résume l'état des stocks de vins du Groupe, au 31 mars de chaque année, hors vins mis en réserve qualitative et ratafia [*] :

| | Vins clairs* | | | Vins en bouteilles | | | Total | | |
|--------------------------------|------------------|--------|---------|-----------------------------|--------|--------|--|--------|--------|
| | 2005 | 2006 | 2007 | 2005 | 2006 | 2007 | 2005 | 2006 | 2007 |
| Total comptable (en M€) | 78,1 | 77,1 | 87,3 | 212,7 | 234,9 | 221,6 | 290,8 | 312,0 | 327,6 |
| | (en hectolitres) | | | (en milliers de bouteilles) | | | (en équivalent milliers de bouteilles) | | |
| Total comptable (en volume) | 103 179 | 97 940 | 108 119 | 33 028 | 35 653 | 35 660 | 46 785 | 48 711 | 50 076 |

Contrats importants

Il n'existe pas de contrats importants, autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires, auquel Laurent-Perrier ou une de ses filiales serait partie pour cet exercice et les deux exercices précédents.

1.4.2. Stratégie

L'un des facteurs de succès du Groupe depuis son introduction en Bourse est que ses objectifs stratégiques ainsi que les moyens mis en œuvre pour les atteindre n'ont pas été remis en cause. Ainsi la stratégie du Groupe repose sur quatre piliers :

- un métier unique : l'élaboration et la vente de vins de champagne de haut de gamme ;
- un approvisionnement de qualité reposant sur une politique de partenariats ;
- un portefeuille de marques complémentaires ;
- une distribution mondiale bien maîtrisée.

1.4.2.1. Un métier unique : l'élaboration et la vente de vins de champagne de haut de gamme

Depuis plus d'une décennie, le Groupe Laurent-Perrier s'est recentré sur une activité unique qu'il pratique depuis des décennies : l'élaboration et la vente de vins de champagne de haut de gamme. Métier complexe, le champagne de haut de gamme exige une recherche permanente et sans concession de la qualité. Chaque jour, le Groupe concentre tous ses efforts pour s'améliorer et développer ses ventes, notamment celles des produits à plus forte valeur ajoutée. La focalisation sur un métier unique évite les conflits dans les allocations de ressources et les décisions d'investissement, mais n'exclut pas la distribution de vins à titre accessoire.

1.4.2.2. Un approvisionnement de qualité reposant sur une politique de partenariats

Il s'agit d'un domaine essentiel au développement de chaque marque en volume et en qualité. Le Groupe, qui fonde 89 % de son approvisionnement sur des contrats en raisin, entend exploiter ses importants atouts dans ce domaine. Il vise à développer et pérenniser ses approvisionnements en intensifiant davantage son partenariat avec le vignoble champenois et en y apportant de l'innovation.

Le Groupe s'approvisionne en raisin auprès de coopératives mais surtout auprès de plus de 1 200 viticulteurs indépendants de la région de Champagne. Cette stratégie lui permet un approvisionnement en raisin de très haute qualité. Avec une cote qualitative moyenne pour son approvisionnement sur l'échelle des crus* de Champagne de 91 %, Champagne Laurent-Perrier figure parmi les Maisons de Champagne les mieux approvisionnées en raisin de qualité, la cote qualitative moyenne de la profession étant proche de 88 % (source : C.I.V.C.*). Par ailleurs, la qualité des relations avec les viticulteurs et les coopératives ainsi que la mise en place partenariats forts et durables ont favorisé la diversité

des dates de renouvellement des contrats, ce qui constitue un facteur positif pour le Groupe.

Volume des approvisionnements

Le volume des ventes s'élève à environ 14,3 millions de bouteilles pour 2006-2007 y compris celui des marques secondaires, ce qui nécessite un approvisionnement de près de 17 millions de kg de raisin. Pour faire face à ces besoins, le Groupe a sécurisé environ 1 400 hectares d'approvisionnement.

L'approvisionnement propre du Groupe (terroirs dont le Groupe est propriétaire) représente environ 11 % de son approvisionnement en raisin sur l'exercice 2006-2007, en dessous du taux moyen des maisons de champagne qui est de l'ordre de 20 % (estimation Laurent-Perrier sur base de données professionnelles). Le Groupe a toujours considéré que l'achat et l'exploitation de vignobles ne devaient être ni son activité première, ni une finalité en soi et privilégie les accords avec les viticulteurs.

1.4.2.3. Un portefeuille de marques complémentaires

Avec Laurent-Perrier, de Castellane, Delamotte et Salon, le Groupe a constitué un portefeuille de quatre marques principales qui couvrent tous les segments de moyen et de haut de gamme.

Elles ne se concurrencent pas car elles opèrent toujours dans des segments de prix ou des canaux de distribution différents. Le poids de ces quatre marques représente 84% du chiffre d'affaires du Groupe.

Champagne Laurent-Perrier

La marque principale du Groupe est Laurent-Perrier, dont le site d'élaboration est localisé au cœur du vignoble champenois, à Tours-sur-Marne. Les expéditions de la Société Champagne Laurent-Perrier ont continué de progresser en 2006-2007.

Champagne Laurent-Perrier réalise 29 % de son chiffre d'affaires en France et 71 % à l'exportation. Les ventes sont essentiellement effectuées au travers des canaux de distribution spécialisés tels que les restaurants, les épiceries fines et les cavistes. Champagne Laurent-Perrier est peu présent en grandes surfaces, à l'exception de la Belgique où la majeure proportion des ventes est faite dans ce circuit de distribution.

Première marque dans les pays ou territoires francophones, Laurent-Perrier est probablement la 3^e marque en valeur au niveau mondial. Les USA, le Japon ainsi que l'Italie font partie de ses priorités de développement actuelles.

Laurent-Perrier cultive et affiche patiemment sa différence depuis la prise de fonctions de Bernard de Nonancourt en 1949. La création de cuvées comme Grand Siècle, Laurent-Perrier Ultra Brut et la Cuvée Rosé Brut, et d'habillages particulièrement innovants, permettent à Laurent-Perrier de préserver la tradition tout en étant en parfaite adéquation avec son époque. La mise en place de la nouvelle identité visuelle de Laurent-Perrier en 2004 et de celle de Grand Siècle en 2005 en est la parfaite illustration.

Champagne Laurent-Perrier a reçu le brevet de fournisseur officiel de Champagne de S.A.R. le Prince de Galles en mars 1998, distinction qui n'a été accordée à aucune autre marque de Champagne et qui a été renouvelée en 2006.

L'une des caractéristiques principales de Laurent-Perrier est sa gamme étendue comprenant des vins spécifiques et des cuvées spéciales :

Brut L-P

Si le champagne millésimé est caractéristique d'une récolte, le brut non millésimé est, lui, la caractéristique du style d'une maison. Toutes les qualités de fraîcheur, d'élégance et d'équilibre des vins Laurent-Perrier sont réunies avec constance dans le Brut L-P. C'est le champagne idéal pour s'initier à l'esprit Laurent-Perrier.

Champagne le plus vendu de la Maison Laurent-Perrier, il est élaboré avec un pourcentage très élevé de cépage* chardonnay ce qui le rend élégant, frais et particulièrement indiqué pour l'apéritif. Laurent-Perrier fait partie du segment des marques de haut de gamme, avec un prix de vente public en magasins de détail compris entre 25 € et 35 € selon les pays.

Demi-Sec

Au XIX^e siècle Laurent-Perrier désignait ce vin sous le nom d'« Excellent » pour les desserts. Il est ample et généreux avec une bouche grasse et riche où domine la rondeur. Le prix de vente public en magasins de détail est le même que pour le Brut L-P. L'évolution du goût général vers des vins moins sucrés, et le développement de la consommation à l'apéritif ont conduit à la généralisation des champagnes bruts. Mais de nombreux amateurs continuent à apprécier la subtilité et le rappel agréable des plaisirs du passé que représente le Demi-Sec, particulièrement avec les desserts.

Laurent-Perrier Ultra Brut

Ce champagne trouve son origine dans le « Grand Vin sans Sucre » créé par Laurent-Perrier à la fin du XIX^{e} siècle. Il requiert un savoir-faire exceptionnel d'assemblage* de raisins de grande qualité et d'années particulières à forte maturité et faible acidité. Créé aux débuts de la Nouvelle Cuisine, Laurent-Perrier Ultra Brut est le champagne « nu » ou « sans fard ». Ce champagne hors du commun fait partie de la catégorie des bruts nature. Il est une véritable démonstration de savoir-faire et intéresse de plus en plus les œnophiles modernes qui découvrent ainsi de multiples occasions d'apprécier le champagne. Avec un prix de vente public en magasins de détail compris entre 35 € et 45 €, ce champagne est vendu à un prix qui est environ 35 % plus élevé que celui appliqué au Brut L-P.

Millésimé 1997

Laurent-Perrier a fait le choix exigeant de ne millésimer que rarement en ne choisissant que les plus grandes années, pour faire du Brut Millésimé* un vin rare et exceptionnel. En restant fidèle à son style, la pureté et la fraîcheur, la Maison recherche la pleine expression du caractère de l'année. Il a été mis sur le marché fin 2005, soit 8 années après la vendange concernée. Ceci illustre l'exigence de la Maison pour respecter un temps de vieillissement important.

Les ventes du Millésimé 1997 dont le prix de vente public en magasins de détail se situe entre 35 € et 45 €, sont volontairement limitées par le fait que Champagne Laurent-Perrier ne millésime que les années vraiment exceptionnelles et n'en produit que des quantités réduites.

Cuvée Rosé Brut

La forme de sa bouteille écusson date de Henri IV. Il est l'un des rares champagnes rosés obtenus par une base de macération, ce qui lui procure une remarquable vinosité. Choisi par les amateurs pour ses qualités gustatives et par les esthètes pour la beauté de son flacon, il s'est rapidement imposé dans le monde entier comme la référence des champagnes rosés, et comme l'un des fleurons de Laurent-Perrier. En 1968, Laurent-Perrier a été la première Maison de Champagne à développer vraiment ce type de vin, qui combine une très haute qualité, une vinification particulière et une présentation originale dans la célèbre bouteille arrondie à écusson. La Cuvée Rosé Brut, vin à la couleur unique, dégage des arômes de fruits rouges frais caractéristiques. Ce champagne qui est vendu à un prix environ deux fois plus élevé que celui du Brut L-P, a créé un nouveau marché dans un segment à forte croissance. Laurent-Perrier est la référence mondiale en matière de champagne rosé.

Grand Siècle

Pour élaborer la grande cuvée de Laurent-Perrier, Bernard de Nonancourt a eu l'idée de privilégier deux notions du savoir-faire traditionnel champenois : l'assemblage de crus et l'assemblage d'années. Cuvée champenoise par excellence, Grand Siècle est le fruit de l'assemblage de vins complémentaires provenant à la fois des plus grands crus et d'années particulièrement réussies et millésimées par Laurent-Perrier. Destiné à être offert à des êtres chers ou partagé avec eux, c'est le champagne du plaisir et de la séduction.

Présentée en 1958 lors de l'inauguration du paquebot « France », cette cuvée de prestige d'assemblage de grandes années millésimées par Laurent-Perrier de deux cépages seulement (chardonnay et pinot noir) et de crus parmi les plus prestigieux, ce qui est unique dans l'univers des cuvées de prestige champenoises. Sur ce marché à forte valeur ajoutée, la marque prévoit d'intensifier le développement de ce vin exceptionnel dont le prix de vente public en magasins de détail dépasse le plus souvent 80 €.

Alexandra Rosé 1997

Bernard de Nonancourt a saisi l'occasion du mariage de sa fille aînée Alexandra en 1987 pour créer ce champagne rosé millésimé qui exprime les valeurs d'exigence de la Maison. Laurent-Perrier, auteur d'un champagne rosé non millésimé de référence se devait aussi de proposer une grande cuvée de rosé, un vin rare et recherché qui occupe une place unique au sein de sa gamme.

Issu d'une sélection de parcelles ou lieux-dits et de raisins triés et égrappés avant la vinification, ce vin rare permet de révéler tous les arômes des deux cépages pinot noir et chardonnay.

Champagne de Castellane

Champagne de Castellane porte le nom de l'une des plus anciennes familles de France, dont les origines remontent au X^{e} siècle et aux comtes d'Arles et de Provence.

Cette maison de champagne, fondée en 1895 par le vicomte Florens de Castellane, est située à Épernay. Elle prend rapidement son essor, portée par les fastes de la Belle Époque. Acquisée en 1927 par Alexandre Mérand, elle est fortement développée par ce chef d'entreprise charismatique pour devenir une des toutes premières maisons de champagne dans les années 1960.

A partir de 1970, les trois filles de ce dernier poursuivent l'activité de l'entreprise familiale jusqu'à l'entrée de Laurent-Perrier au capital de la Maison en 1983. Dix ans plus tard, la famille de Nonancourt et Laurent-Perrier acquièrent 50 % du capital pour en assurer le contrôle total en 1999.

Champagne de Castellane est aujourd'hui indissociable de la capitale du champagne, grâce à sa célèbre Tour qui se dresse, haute de 66 mètres, comme un symbole d'Épernay. Cette Tour domine un ensemble de bâtiments imposants, classés pour certains à l'Inventaire des Monuments Historiques.

Ses vins sont reconnaissables par leur étiquette particulièrement distinctive qui porte la Croix Rouge de Saint André. Au sein des marques de champagne, Champagne de Castellane se caractérise par un style et une qualité reconnus et une présence particulièrement forte en France dans les circuits modernes de distribution. La marque est présente en Europe où elle réalise 10 % de ses ventes mondiales.

Les ventes de Champagne de Castellane s'effectuent dans la gamme moyenne supérieure à un prix de vente public situé autour de 17 € par bouteille pour le Brut.

Champagne « symboliste », de Castellane s'adresse particulièrement à une clientèle jeune pour qui le monde de la nuit est un élément essentiel à l'esprit de fête, caractéristique de la marque à la Croix Rouge depuis plus d'un siècle.

Champagne Salon

Cette prestigieuse maison de champagne, acquise par le Groupe en 1988, fut fondée en 1921 par Eugène-Aimé Salon. Champagne Salon est localisé au Mesnil-sur-Oger, au cœur de la Côte des Blancs*, célèbre pour la très haute qualité de son raisin, cru* classé à 100 % sur l'échelle des crus*.

Le champagne Salon est unique. Il est élaboré exclusivement à partir de raisins de cépage chardonnay, issus de parcelles sélectionnées situées sur le territoire du Mesnil-sur-Oger (grand cru). Il est fait à partir de raisin d'une seule année, et uniquement dans les très grandes années. Sa période de vieillissement* est très longue. Ces caractéristiques font que Salon est considéré comme la plus rare et la plus exclusive des marques de champagne, et la référence en matière de champagne blanc de blancs*.

Seule une faible proportion des ventes de Salon s'effectue en France, la majorité des ventes étant réalisée à l'exportation dans une trentaine de pays, principalement les États-Unis, le Japon, le Royaume-Uni, la Suède, l'Italie, l'Espagne, la Belgique, la Russie et Singapour.

Les clients de Salon se trouvent parmi la grande restauration, les cavistes spécialisés et les amateurs de très grands vins. Cette clientèle est servie par des importateurs indépendants qui distribuent souvent en même temps les vins les plus réputés du monde.

Champagne Delamotte

Cette maison de champagne, fondée en 1760, est l'une des cinq plus anciennes qui soient. Elle fut acquise par Marie-Louise de Nonancourt en 1948. Elle se situe également au Mesnil-sur-Oger, sur la célèbre Côte des Blancs*.

Les ventes de Champagne Delamotte se répartissent d'une manière harmonieuse entre la France et l'exportation. Aujourd'hui, ce sont plus de quarante pays qui achètent le Champagne Delamotte qui est le plus souvent distribué par les mêmes importateurs que Salon.

Avec un prix de vente public se situant entre 25 € et 35 € suivant les qualités, les ventes de Champagne Delamotte s'effectuent entièrement via la restauration, les cavistes spécialisés, les ventes directes aux sociétés et les particuliers. La marque bénéficie d'un fort potentiel de croissance et d'une excellente image auprès des professionnels.

Jeanmaire, Oudinot, Beaumet

Ces trois marques sont entrées dans le Groupe Laurent-Perrier en février 2004, lors du rachat de Château Malakoff, maison à la notoriété discrète mais fortement implantée dans le vignoble, avec ses pressoirs situés au cœur de la prestigieuse Côte des Blancs* et dans l'Aube.

Elles se caractérisent par des cibles commerciales spécifiques :

- Jeanmaire est une marque de gamme intermédiaire commercialisée en grande distribution en France et à l'export, où elle a des positions solides en Europe du Nord (Pays-Bas, Scandinavie, Belgique,...). En France, où elle se situe dans le segment des champagnes à moins de 16 €, elle soutient efficacement les marques Champagne Laurent-Perrier et Champagne de Castellane en permettant au Groupe Laurent-Perrier d'avoir une offre étagée du milieu au haut de gamme.
- Beaumet est réservée exclusivement à la restauration à l'exportation.
- Oudinot est une marque de gamme intermédiaire présente en grande distribution à l'exportation. Elle figure notamment parmi les marques de champagne réalisant régulièrement des volumes importants au Royaume-Uni.

Autres produits distribués

En France, la filiale de distribution (LPD) commercialise également des vins et spiritueux extérieurs au Groupe : les vins de Bordeaux Dubos ainsi que les vins du Château de Lamarque, les vins de Bourgogne Bouchard Aîné et Fils,

les vins espagnols Marqués de Riscal, ainsi que les portos Taylor's. Certains de ces produits sont également distribués par les filiales commerciales du Groupe en Belgique et au Royaume-Uni.

1.4.2.4. Une distribution mondiale bien maîtrisée

Depuis 1998, le Groupe a pris le parti de renforcer considérablement la maîtrise de la distribution de ses propres produits. Cette stratégie est exécutée au travers d'équipes commerciales locales dans cinq pays clés, la France, le Royaume-Uni, la Belgique, les États-Unis et la Suisse. Ces pays représentent en 2006, 80 % du marché mondial du champagne (source C.I.V.C.*) et 67,5 % du chiffre d'affaires du Groupe. Le Groupe considère le degré de contrôle élevé de distribution comme un facteur clé de succès, vital pour bâtir de manière ordonnée et durable la notoriété ainsi que la rentabilité de ses marques. Il privilégie la valeur et le long terme, plutôt que le volume et le court terme.

Le contrôle de la distribution recèle de nombreux avantages : spécialistes du champagne et des circuits de distribution locaux, les équipes commerciales développent des relations directes avec l'ensemble de la clientèle, mettant en avant toute la gamme et, en particulier, ses produits haut de gamme aussi uniques que la Cuvée Rosé Brut ou Grand Siècle. Une attention particulière est portée à la clientèle traditionnelle des cavistes et restaurants de haut de gamme, là où se construisent patiemment l'image et la notoriété des produits de luxe en gastronomie. Le champagne étant un vin de marque, il est essentiel de pouvoir assurer la cohérence entre les investissements de développement de marque et l'argumentation commerciale liée aux différents produits. Cette politique de filialisation permet enfin le contrôle du niveau des stocks en aval.

Dans les pays où le Groupe ne contrôle pas sa distribution, il la confie à des importateurs exclusifs, soigneusement sélectionnés pour leur connaissance du marché des vins et leur implantation dans les circuits traditionnels. Ils constituent de véritables partenaires, notamment quand les marchés sont plus étroits et plus compliqués. On peut citer D & C (Italie), Kwast (Pays-Bas), Othon Schmitt (Luxembourg), Brasseries de Bourbon (La Réunion), Marqués de Riscal (Espagne), Kattus (Autriche), ou encore Grands Vins de France et La Mauny dans les Caraïbes.

Pour faire face au développement du marché du champagne au Japon, Champagne Laurent-Perrier a décidé de confier à partir du 1^{er} avril 2007, la distribution de ses champagnes à la Société Suntory, acteur significatif et prédominant du marché des vins & spiritueux dans ce pays. En effet, la forte progression de la consommation de champagne au Japon est due à des évolutions radicales des attitudes du consommateur et des structures de distribution, qui requièrent une taille critique élevée et des moyens importants. La Société Suntory, forte d'une présence importante dans l'ensemble des canaux de distribution et d'une couverture nationale possède tous les moyens nécessaires pour donner à Champagne Laurent-Perrier un nouvel élan sur le marché japonais afin d'y atteindre la place de numéro trois en valeur qu'il occupe globalement. Cet accord important permettra aussi de développer ce qui fait partout la force de la Maison, ses produits de haut de gamme réputés dans le monde entier, tels la Cuvée Rosé Brut et Grand Siècle.

France

La France représente le marché le plus important pour les marques du Groupe. La distribution y est principalement effectuée par une filiale, Laurent-Perrier Diffusion (LPD). LPD distribue l'ensemble des marques du Groupe aussi bien dans les circuits spécialisés que dans les grandes et moyennes surfaces. La commercialisation dans les circuits spécialisés reste prépondérante non seulement à cause du volume qui peut y être réalisé, mais aussi à cause de l'importance de ces circuits pour l'image des marques. Les ventes à travers ces circuits représentent 65 % du chiffre d'affaires en 2006-2007, alors que les ventes à la grande distribution s'élèvent à 35 % pour 2006-2007.

Autres pays

Le Groupe Laurent-Perrier dispose de filiales de distribution dans quatre des sept premiers marchés d'exportation, le Royaume-Uni, la Belgique, les États-Unis et la Suisse. Cette politique de filialisation facilite notamment le développement de la notoriété des marques, le contrôle du niveau des stocks en aval, le développement du haut de gamme et la promotion des vins auprès des clients.

1.4.3. Perspectives

Malgré la vigueur de l'euro, le Groupe estime que le marché du champagne devrait rester bien orienté. Cependant, la croissance des volumes du Groupe devrait fortement ralentir par rapport à l'exercice 2006-2007 à l'exception de la marque Laurent-Perrier.

En effet les volumes de celle-ci doivent continuer à progresser, notamment grâce aux bénéfices attendus de l'accord avec la société Suntory au Japon.

La croissance des volumes vendus sous les autres marques devraient, par contre, marquer une pause, conformément à la stratégie à long terme du Groupe.

L'effet prix/mix doit se maintenir à un niveau élevé, grâce au poids croissant de la marque Laurent-Perrier dans les volumes totaux du Groupe et grâce à la proportion accrue des champagnes de haut de gamme dans les ventes de la marque.

Pour accompagner cette évolution, les investissements industriels doivent augmenter fortement. Ils porteront essentiellement sur une nouvelle tranche d'extension des capacités de cuverie et de stockage, sur le renouvellement et la réimplantation des lignes d'habillage dans un nouveau bâtiment sur le site de Tours-sur-Marne, ainsi que sur la modernisation des systèmes d'information du Groupe.

Les investissements en soutien de marque continueront eux aussi à progresser rapidement pour soutenir la montée en gamme de la marque Laurent-Perrier et le développement des ventes de sa grande cuvée, Grand Siècle.

Un grand pas a été fait en 2006-2007, ce qui illustre la progression de près de 3 points du taux de rentabilité des capitaux investis.

Confiant dans son potentiel de progrès, le Groupe entend continuer à améliorer régulièrement ses principaux ratios financiers et ainsi renforcer sa capacité à s'adapter quelle que soit la conjoncture.

Enfin, il n'existe aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe survenu depuis la fin du dernier exercice. A la connaissance du Groupe, il n'existe aucun facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique qui a pu ou pourra influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur ses opérations.

1.4.4. Principaux investissements

Les principaux investissements corporels depuis la fin de l'exercice sont :

| En M€ | Au 31.03.2006 | Au 31.03.2007 |
|-------------------------------------|---------------|---------------|
| Matériels industriels | 3,34 | 2,37 |
| Matériels viticoles | 0,75 | 0,52 |
| Logiciels et matériels informatique | 0,30 | 0,24 |
| Agencement des constructions | 0,73 | 1,98 |
| Mobiliers | 0,07 | 0,009 |
| Frais de plantations | 0,14 | |
| Vignes | | 0,114 |
| Divers | | 0,102 |

1.5. FACTEURS DE RISQUES

1.5.1. Approvisionnement et prix du raisin

Il est important pour une maison de champagne d'avoir un approvisionnement stable en raisin à moyen terme.

La qualité et la quantité du raisin dépendent de plusieurs facteurs comme les conditions météorologiques, les maladies éventuelles dont peut souffrir la vigne et le développement des surfaces plantées.

L'approvisionnement en raisin dans la région de Champagne est limité en raison de la superficie réglementée de production. Le Groupe s'auto-approvisionne à hauteur de 11 %. Pour autant, il reste très confiant dans sa capacité à maintenir le volume nécessaire des surfaces sous contrat. La profession a également constitué des réserves de champagne équivalent à environ 120 millions de bouteilles qu'elle peut utiliser en cas de mauvaise récolte après accord du C.I.V.C. Laurent-Perrier estime que le Groupe est bien approvisionné en raisin mais ne peut pas exclure un éventuel déficit d'approvisionnement pour l'avenir.

Enfin, il n'est pas d'usage en Champagne d'assurer le vignoble. En ce qui concerne le Groupe Laurent-Perrier, la dispersion des parcelles sur l'ensemble de l'appellation A.O.C.* amenuise considérablement tous risques.

1.5.2. Les risques liés aux opérations internationales et aux fluctuations des taux de change

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et couvrir opérationnellement les risques de variation de taux de change. Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives.

Les instruments dérivés détenus par le Groupe et qualifiés comptablement de couverture au sens de la norme IAS 39 sont en majorité des achats et ventes à terme fermes de devises.

Risque de change :

| | Créances | Dettes | Couvertures de flux futurs |
|-----|----------|--------|----------------------------|
| GBP | 957,4 | 2 000 | 5 000 |
| CHF | 841,8 | | |
| USD | 681,5 | | |

1.5.3. Les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et couvrir opérationnellement les risques de variation de taux d'intérêts. Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives.

Les instruments dérivés détenus par le Groupe et qualifiés comptablement de couverture au sens de la norme IAS 39 sont en majorité des swaps de couverture de flux de trésorerie futures (receveur Euribor 3M, payeur taux fixe).

1.5.4. Assurances

Les sociétés du Groupe Laurent-Perrier sont assurées dans le cadre de polices « groupe ». Les couvertures et les limites de garanties sont conformes à celles de groupes de même taille et de même activité.

Ces polices couvrent les risques de :

Responsabilité civile exploitation et après livraison

Ce contrat garantit tous les dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers et consécutifs à l'exploitation, la distribution et la vente des produits.

Responsabilité civile exploitation : 15 245 000 €

Responsabilité civile après livraison : 15 245 000 €.

Sous réserve de limitations propres à chacune des garanties comprises dans les contrats.

Dommages aux biens (bâtiments, installations, stocks, système d'information, bris de machines...)

Ce contrat garantit les dommages causés aux biens sur la base d'événements, capitaux et franchises prédéfinis ainsi que les frais supplémentaires d'exploitation pour une période d'indemnisation de 18 mois.

Depuis le 1^{er} avril 2005, les marchandises sont assurées en différence de limites et en différence de garanties pour les filiales étrangères situées en Suisse, États-Unis, Grande-Bretagne et Belgique.

Dommages directs : 327 313 912 €.

Frais supplémentaires : 947 774 €.

Pertes d'exploitation (uniquement pour Château Malakoff) : 5 800 000 €.

Sous réserve de limitations propres à chacune des garanties comprises dans les contrats.

Flotte automobile

Ce contrat garantit tous les dommages matériels subis par la flotte de véhicules ainsi que les dommages matériels et corporels causés aux tiers par ladite flotte de véhicules

Auto mission

Ce contrat garantit les dommages occasionnés à l'occasion de déplacements occasionnels des salariés du Groupe avec leurs véhicules personnels.

Responsabilité civile des dirigeants

Ce contrat garantit les dirigeants de droit et de fait contre toute faute professionnelle se définissant comme :

- une faute de gestion, commise par imprudence, négligence, erreur, omission et déclaration inexacte ;
- tout manquement aux obligations légales et réglementaires.

Tous risques informatiques

Ce contrat garantit le matériel informatique fixe et portable selon une liste annuellement mise à jour par le Groupe.

Individuelle accidents

Ce contrat garantit les salariés dénommés du Groupe à l'occasion de déplacements professionnels (assistance, rapatriement, capitaux décès et invalidité).

Marchandises transportées

- transports de marchandises en France réalisés avec le Groupe Géodis Walbaum ;
- le transport du moût de raisin pendant la période des vendanges.

Les primes payées aux compagnies d'assurances pour les différentes polices s'élèvent à environ 300 000 € par an.

Le Groupe auto-assure les risques suivants :

- les produits ne sont pas assurables et leur remplacement reste donc à la charge du Groupe dans le cadre du fonctionnement de la police responsabilité civile ;
- les stocks de vins ne sont pas assurés en totalité ; le Groupe considère que le risque de vol, d'incendie ou tout autre sur les vins en caves est limité et qu'il est impossible qu'un sinistre affecte la totalité de ce stock ; toutefois une garantie « effondrement des caves » a été prise, couvrant les caves elles-mêmes et les marchandises qui y sont stockées ;
- le risque « perte d'exploitation » n'est pas couvert, par contre, une assurance des frais supplémentaires a été souscrite afin de garantir le remboursement des frais à exposer à la suite d'un sinistre couvert dans le cadre de l'assurance « dommages aux biens » ;
- le vignoble car la dispersion des parcelles sur l'ensemble de la région champenoise amenuise considérablement tous risques.

Le Groupe gère avec la plus grande prudence ses crédits aux clients et il n'a pas jugé utile de souscrire un contrat d'assurance crédit.

Les expéditions de marchandises hors de France sont assurées directement par les clients et leurs prestataires.

La Société a recours à un courtier qui fait appel aux grandes compagnies d'assurance ; environ 10 compagnies interviennent ainsi sur nos différents contrats comme assureur principal ou comme co-assureur.

1.6. RAPPORT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES

1.6.1. Situation des effectifs

L'évolution des effectifs du Groupe a été marquée par un nombre important de départs en retraite, par des mouvements de personnels au sein du Groupe et par une diminution du personnel temporaire employé en vue de la réalisation de travaux saisonniers.

Au 31 mars 2007, le nombre total de salariés inscrits à l'effectif était de 510 en équivalent temps plein. Le tableau ci-après indique les effectifs par catégorie sur les deux dernières années :

| | 2006 | 2007 |
|-----------------------------|------------|------------|
| Effectifs au 31 mars | | |
| Commerciaux | 137 | 127 |
| Administratifs | 114 | 109 |
| Production | 275 | 274 |
| TOTAL | 526 | 510 |

Dans les principales sociétés commerciales françaises du Groupe, le nombre de salariés inscrits à l'effectif est le suivant :

| Effectif au 31 mars | Laurent-Perrier | | Champagne Laurent-Perrier | | Champagne de Castellane | | Société A.S. (Salon et Delamotte) | | Grands Vignobles de Champagne | | Château Malakoff | |
|---------------------|-----------------|-----------|---------------------------|------------|-------------------------|-----------|-----------------------------------|-----------|-------------------------------|-----------|------------------|-----------|
| | 2006 | 2007 | 2006 | 2007 | 2006 | 2007 | 2006 | 2007 | 2006 | 2007 | 2006 | 2007 |
| Année | | | | | | | | | | | | |
| CDI | 13 | 14 | 180 | 188 | 48 | 44 | 8 | 11 | 31 | 33 | 56 | 50 |
| CDD | 0 | 0 | 11 | 9 | 13 | 11 | 2 | 1 | 0 | 0 | 53 | 43 |
| TOTAL | 13 | 14 | 191 | 197 | 61 | 55 | 10 | 12 | 31 | 33 | 109 | 93 |

Embauches :

Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2007 :

| | C.D.I. | Cause |
|-------------------------------|--------|--|
| Laurent-Perrier | 2 | Correspondant à 2 créations de postes |
| Champagne Laurent-Perrier | 22 | Correspondant à 2 créations de postes, 9 remplacements, 9 mutations groupe et 2 changements de catégorie professionnelle |
| Champagne de Castellane | 1 | Correspondant à 1 remplacement |
| Société A.S. | 5 | Correspondant à 1 remplacement, 2 créations de postes et 2 changements de catégorie professionnelle |
| Grands Vignobles de Champagne | 2 | Correspondant à 2 créations de poste |
| Château Malakoff | 4 | Correspondant à 1 création de poste et 3 remplacements |

CDD, temps partiel et intérim :

Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2007 :

| | C.D.D. / Alternance | Temps partiel | Intérim |
|-------------------------------|---------------------|---------------|---------|
| Laurent-Perrier | 4 ⁽¹⁾ | 5 | Oui |
| Champagne Laurent-Perrier | 50 ⁽¹⁾ | 2 | Oui |
| Champagne de Castellane | 11 ⁽¹⁾ | 1 | Oui |
| Société A.S. | 3 ⁽¹⁾ | 0 | Oui |
| Grands Vignobles de Champagne | 285 ⁽¹⁾ | 19 | Oui |
| Château Malakoff | 888 ⁽¹⁾ | 1 | Oui |

- Laurent-Perrier : (1) 4 CDD pour pallier l'absence de salariés permanents ou pour surcroît de travail.
- Champagne Laurent-Perrier : (1) 48 CDD soit pour pallier l'absence de salariés permanents, soit pour faire face à un surcroît temporaire d'activité notamment en fin d'année civile et 2 contrats de professionnalisation.
- Champagne de Castellane : (1) 10 CDD pour faire face à un surcroît de travail ou pour pallier l'absence de salariés permanents et 1 apprenti.
- A.S. : (1) 3 CDD pour surcroît de travail ou pour pallier l'absence de salariés permanents.
- Grands Vignobles de Champagne : (1) 9 CDD soit pour pallier l'absence de salariés permanents soit pour travaux saisonniers et 276 CDD pour la durée des vendanges.
- Château Malakoff : (1) 124 CDD pour des travaux saisonniers dans l'activité vignobles et 763 CDD pour la durée des vendanges et un contrat de professionnalisation.

Les difficultés rencontrées en matière de recrutement sont de deux ordres : des réticences à la mobilité géographique en ce qui concerne les recrutements de cadres et des compétences parfois incomplètes au niveau local pour les autres catégories de personnel.

Par ailleurs, il faut noter des difficultés toujours croissantes dans les recrutements en vue de la réalisation des travaux de vigne.

1.6.2. Organisation du travail

La législation relative à la réduction du temps de travail est appliquée par toutes les filiales françaises du Groupe.

La réduction du temps de travail et l'absentéisme non lié à la réduction du temps de travail sont analysés comme suit :

| | Année | Moyenne hebdo. | Absentéisme en % des heures de travail dispo. Hors CP | Commentaires |
|-------------------------------|-------|----------------|---|--|
| Laurent-Perrier | 2001 | 35 h | 3,82 % | Des calendriers de travail sont établis afin d'organiser une modulation du temps de travail de chaque année en fonction des spécificités de l'activité. |
| Champagne Laurent-Perrier | 1999 | 34 h 20 | 4,96 % | Les services en contact avec la clientèle sont soumis à une modulation d'horaire annuelle permettant la variation de l'horaire de travail hebdomadaire de 32 à 40 heures en fonction de la saisonnalité de l'activité. |
| Champagne de Castellane | 1999 | 35 h | 10,92 % | Le temps de travail est régi par des plages horaires fixes à l'exception des services en contact avec la clientèle qui sont soumis à une modulation d'horaires. |
| Société A.S. | 2001 | 35 h | 4,44 % | Des calendriers de travail sont établis de façon distincte pour l'activité de production et pour l'activité administrative qui est soumise à la modulation du temps de travail. |
| Grands Vignobles de Champagne | 2001 | 35 h | 0,87 % | Des calendriers de travail sont établis annuellement. La modulation du temps de travail permet de faire varier l'horaire de 0 à 40 heures hebdomadaires pour tenir compte des particularités du travail de la vigne. |
| Château Malakoff | 1999 | 35 h | 0,73 % pour l'activité de champagnisation 0,54 % pour l'activité vignobles | Les services de production exercent leur activité en équipe. Du travail de nuit et du travail de fin de semaine sont ponctuellement mis en place afin de faire face aux besoins de production. |

Les sociétés du Groupe ne pratiquent pas le recours aux heures supplémentaires à l'exception de la période des vendanges.

1.6.3. Rémunérations

Le total des rémunérations versées, hors indemnités journalières de Sécurité Sociale et autres traitements, pendant l'exercice et le total des charges sociales et fiscales à la charge de l'entreprise par rapport à l'année précédente se sont élevés à :

| Exercice 2006-2007 | Rémunérations en € | +/- année précédente | Charges sociales et fiscales en € | +/- année précédente |
|-------------------------------|--------------------|----------------------|-----------------------------------|----------------------|
| Laurent-Perrier | 760 655 | + 8,79 % | 334 065 | + 9,71 % |
| Champagne Laurent-Perrier | 8 479 306 | + 7,82 % | 3 948 873 | + 5,63 % |
| Champagne de Castellane | 1 761 128 | - 11,28 % | 869 168 | - 6,70 % |
| Société A.S. | 468 686 | + 16,77 % | 206 475 | + 20,39 % |
| Grands Vignobles de Champagne | 709 411 | + 1,83 % | 313 547 | + 1,52 % |
| Château Malakoff | 3 102 645 | - 4,9% | 1 224 605 | - 8,91 % |

Des systèmes de rémunération variable existent pour les commerciaux, ainsi que pour les cadres opérationnels. Les systèmes de primes de résultats (commerciaux), primes de vendanges (cadres de production), primes de performance (cadres opérationnels), tous individualisés, sont directement liés à l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés au début de chaque exercice.

L'ensemble des sociétés du Groupe bénéficie de la réduction de cotisations sur les bas salaires telle que prévue par la loi Fillon.

Le principe d'égalité de traitement entre les hommes et les femmes est respecté à poste et expérience identiques.

L'accord d'intéressement des salariés applicable au sein de Champagne Laurent-Perrier est basé sur l'atteinte d'objectifs annuels de productivité, de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel.

L'accord d'intéressement de Champagne de Castellane vise à intéresser le personnel à la performance de l'entreprise en termes de production et de développement du chiffre d'affaires.

L'accord d'intéressement appliqué chez Château Malakoff porte sur l'amélioration de la productivité.

Conformément à la réglementation, Champagne Laurent-Perrier, Champagne de Castellane et Château Malakoff sont dotés d'un accord de participation des salariés aux bénéfices.

Les montants éventuellement distribués en application des accords d'intéressement et de participation applicables dans les différentes sociétés du Groupe peuvent être placés sur les Plans d'Épargne d'Entreprise.

1.6.4. Les relations professionnelles

Les effectifs de Laurent-Perrier et d'A.S. ne permettent pas la mise en place d'instances de représentation du personnel.

Les Délégués du Personnel de Grands Vignobles de Champagne ainsi que la Délégation Unique du Personnel de Champagne de Castellane ont été renouvelés et leurs mandats ont été portés à 4 ans, conformément à la réglementation.

L'ensemble des questions relevant des attributions des Délégations Uniques du Personnel est abordé régulièrement lors des réunions.

Des organisations syndicales représentatives sont implantées chez Champagne Laurent-Perrier, Champagne de Castellane et Château Malakoff.

Indépendamment de la négociation annuelle obligatoire, une place particulièrement importante est accordée au dialogue social au sein des différentes sociétés du Groupe. Ce dialogue se caractérise par la forte implication de la direction de chaque entreprise concernée. De nombreux sujets ont été abordés à cette occasion tels que l'aménagement du temps de travail, les régimes d'intéressement, les retraites, l'emploi, les régimes de frais de santé, le compte épargne temps.

Un comité de Groupe est mis en place entre les sociétés dotées d'une Délégation Unique du Personnel et se réunit régulièrement.

L'accord de réduction et d'aménagement du temps de travail de Champagne Laurent-Perrier fait l'objet d'un avenant annuel afin d'adapter les calendriers de travail, établis par service, aux besoins de l'entreprise.

L'accord de réduction et d'aménagement du temps de travail de Champagne de Castellane fait également l'objet d'un avenant annuel permettant de faire coïncider au mieux l'activité administrative et commerciale de l'entreprise aux besoins de la clientèle.

Grands Vignobles de Champagne applique, à titre volontaire, les dispositions de la Convention collective du Champagne au profit de ses salariés notamment en ce qui concerne les éléments de rémunération et de statut collectif.

1.6.5. Les conditions d'hygiène et de sécurité

Pour l'ensemble des sociétés du Groupe, les conditions d'hygiène et de sécurité dans les entreprises font l'objet d'un examen attentif par la Direction en liaison avec le Médecin du Travail.

Au titre de l'exercice, il a été dénombré :

| | Journées de travail perdues | Nombre d'accidents de travail | Nombre d'accidents de trajet |
|-------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| Laurent-Perrier | 35 | 1 | 0 |
| Champagne Laurent-Perrier | 178 | 18 | 1 |
| Champagne de Castellane | 442 | 8 | 0 |
| Société A.S. | 0 | 0 | 0 |
| Grands Vignobles de Champagne | 6 | 2 | 0 |
| Château Malakoff | 125 | 19 | 0 |

Des améliorations sont apportées régulièrement aux conditions de travail et de sécurité par des travaux, investissements et renouvellement des équipements de protection individuelle ainsi que par des réunions régulières avec les représentants du personnel dans le cadre des Comité d'hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail.

Dans l'ensemble des sociétés du Groupe, il a été procédé, conformément à la réglementation, à la rédaction d'un document d'évaluation des risques professionnels, régulièrement mis à jour.

1.6.6. La formation professionnelle

Au titre de l'année 2006, les frais de formation hors salaires se sont élevés à :

| | |
|-------------------------------|----------|
| Laurent-Perrier | 13 465 € |
| Champagne Laurent-Perrier | 59 858 € |
| Champagne de Castellane | 3 526 € |
| Société A.S. | 900 € |
| Grands Vignobles de Champagne | 4 649 € |
| Château Malakoff | 18 541 € |

L'effort de formation porte principalement sur le développement des techniques, le renforcement des compétences et de la sécurité du personnel.

Au 1^{er} janvier 2007, tous les salariés ayant plus d'un an d'ancienneté ont été informés de l'état de leur Droit Individuel à la Formation (DIF). Les principales demandes d'utilisation du DIF portent sur la pratique des langues étrangères. Les sociétés du Groupe souhaitent faire de la formation professionnelle un véritable outil de développement de l'entreprise et de ses salariés.

Dans ce cadre, Champagne Laurent-Perrier participe à la mise en place, au sein de la Reims Management School, de la Chaire en Management du Champagne qui est une unité de formation et de recherche sur le champagne. L'objectif poursuivi par cette chaire est de permettre, entre autres, l'élaboration de programmes de formation pour permettre aux professionnels des métiers du champagne afin qu'ils consolident leur pratique et leur maîtrise du management d'entreprises.

Les sociétés du Groupe entretiennent des relations régulières avec les établissements d'enseignement à travers notamment l'accueil de stagiaires ou de contrats d'apprentissage et de professionnalisation.

Champagne Laurent-Perrier et Grands Vignobles de Champagne ont accueilli, dans leurs différents services, 8 stagiaires issus des filières nationales ou régionales d'enseignement dans le cadre de stages obligatoires.

Au 31 mars 2007, Champagne Laurent-Perrier, Champagne de Castellane et Château Malakoff comptaient respectivement, parmi leurs effectifs, 2 contrats de professionnalisation pour une durée d'un an, un apprenti pour une durée de 2 ans et 1 contrat de professionnalisation pour une durée de 1 an.

1.6.7. L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés au 31 mars 2007

Au 31 mars 2007, le nombre de travailleurs handicapés au sein du groupe est le suivant :

| Entreprise | Nombre de travailleurs handicapés employés |
|------------------------------------|--|
| Laurent-Perrier | 0 |
| Champagne Laurent-Perrier | 6 |
| Champagne de Castellane | 1 |
| Grands Vignobles de Champagne A.S. | 2 |
| Château Malakoff | 0 |

1.6.8. Les œuvres sociales

Les contributions au financement des Œuvres Sociales et de l'Aide aux Vacances versées par les entreprises du groupe aux différents comités d'entreprise sont les suivantes :

| Entreprise | Œuvres Sociales (€) | Aide aux Vacances (?) |
|---------------------------|---------------------|-----------------------|
| Laurent-Perrier | 11 343 | 415 |
| Champagne Laurent-Perrier | 187 964 | 6 954 |
| Champagne de Castellane | 31 634 | 2 228 |
| A.S. | 7 219 | 381 |
| Château Malakoff | 46 540 | 1 873 |

Les salariés de Champagne Laurent-Perrier et Champagne de Castellane bénéficient d'un régime de frais de santé dont la charge financière est partagée entre l'entreprise, le salarié et le comité d'entreprise.

Le régime de frais de santé des salariés de Laurent-Perrier, d'A.S., de Grands Vignobles de Champagne a été modifié au 1^{er} janvier 2007 en vue d'une amélioration de la couverture des frais de santé. La charge financière de ce régime est partagée entre l'entreprise et le salarié.

Les salariés de Château Malakoff bénéficient d'un régime de frais de santé distinct dont la charge financière est également partagée entre l'entreprise et le salarié.

1.6.9. L'importance de la sous-traitance

Les dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail sont respectées par les sociétés du Groupe. Champagne Laurent-Perrier, Château Malakoff et Grands Vignobles de Champagne font appel à la sous-traitance de façon limitée et isolée en vue de la réalisation de travaux ne relevant pas du champ de compétence habituel de l'entreprise tels que l'entretien des locaux et des espaces verts ou pour lesquels les compétences nécessaires à leur réalisation n'existent pas au sein des entreprises. Des travaux éventuels de conditionnement ou des travaux saisonniers sont confiés à des entreprises adaptées ou des centres d'aide par le travail implantés localement.

Laurent-Perrier, Champagne de Castellane et la société A.S ne pratiquent pas le recours à la sous-traitance.

1.6.10. Indicateurs clés de performance de nature non financière relatifs aux questions de personnel

Les indicateurs relatifs à l'absentéisme du personnel des différentes sociétés du Groupe ainsi qu'au nombre et à la durée des accidents du travail sont suivis régulièrement (cf. paragraphe 1.6.2 et 1.6.5).

1.7. RAPPORT SUR LES DONNÉES ENVIRONNEMENTALES - PRÉVENTION

Le développement durable consiste à prendre en compte la pérennité de l'activité et, en particulier, à s'interdire toute pratique, tout comportement susceptible de modifier irréversiblement les milieux et l'environnement.

Le développement durable implique donc, pour la filière vigne et vin en champagne :

- une utilisation équilibrée des terroirs et des sols,
- une gestion économe des ressources telles que l'eau, l'énergie ou les intrants,
- une réduction à la source des déchets, associée au recyclage et à la valorisation (sous-produits).

1.7.1. Activité viticole

Le vignoble Laurent-Perrier est intégré dans la démarche de la viticulture raisonnée qui s'appuie sur le respect de l'environnement, des ressources naturelles, des équilibres biologiques et des hommes.

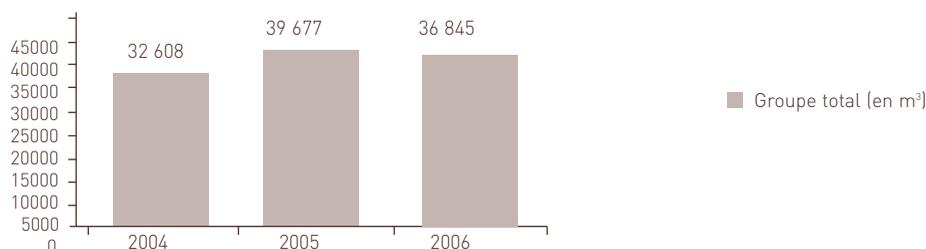
L'expérience et la motivation des équipes sur le terrain est essentielle, mais l'action du Groupe se cale aussi sur les dispositions législatives et réglementaires, principalement sur les conditions de production et exigences territoriales fixées par l'Appellation d'Origine Contrôlée.

La démarche du Groupe s'appuie sur :

- un diagnostic régulier des pratiques mises en œuvre,
- la formation continue du personnel,
- la mise en œuvre de pratiques viticoles, de stratégies de protection de la vigne et d'entretien des sols et sur l'adaptation de notre parc de matériel afin de préserver la qualité de l'air, de l'eau, du sol et des milieux naturels,
- des actions permettant d'approfondir et d'amplifier la dynamique liée au développement durable : gestion des effluents viticoles (rinçage à la parcelle, aire de lavage sur le site de la Montagne de Reims), gestion des déchets, prévention des risques, procédures.

1.7.2. Activité vinicole

1.7.2.1. Consommation en eau



En 2004, la consommation d'eau avait été particulièrement faible car la très petite vendange 2003 avait nécessité moins d'activité de production, en cuverie notamment. En 2005, l'activité a retrouvé un niveau élevé, du fait de la forte vendange 2004. Ceci a entraîné une plus forte consommation en eau. On note pour 2006, une baisse de 7% malgré une bonne vendange et une augmentation d'activité.

Centre de traitement des effluents

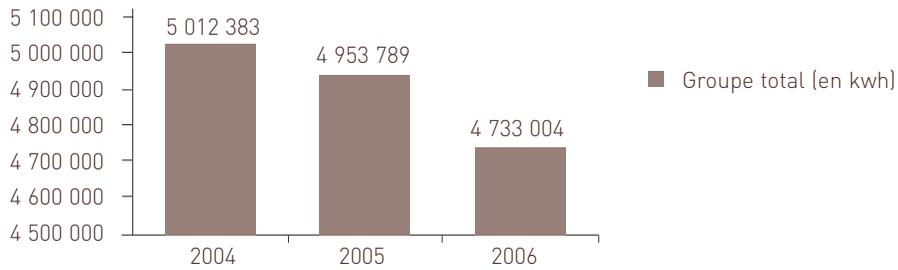
Pour réduire l'impact des rejets d'effluents liquides sur le milieu aquatique (surtout en période de vendanges), Laurent-Perrier a réfléchi aux diverses solutions envisageables.

La mise en place d'un centre de traitement en interne combinant les procédés biologiques (boues activées) et physiques (filtration membranaire) ont permis d'atteindre un abattement de 99 % de la pollution organique (DCO).

Soucieux de ne pas dénaturer l'esthétique générale du site qui se trouve au cœur du vignoble, Laurent-Perrier a aménagé sa station de traitement à l'intérieur d'un bâtiment construit dans le style traditionnel champenois et qui prend place au fond du parc arboré de la Société.

1.7.2.2. Consommation d'énergie

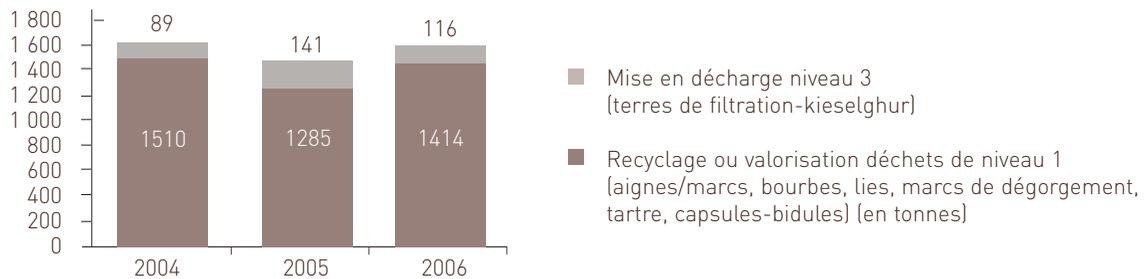
Le site de Tours-sur-Marne a adopté le gaz en 2000. On note une diminution régulière de la consommation d'énergie ces trois dernières années.



1.7.2.3. Gestion des déchets

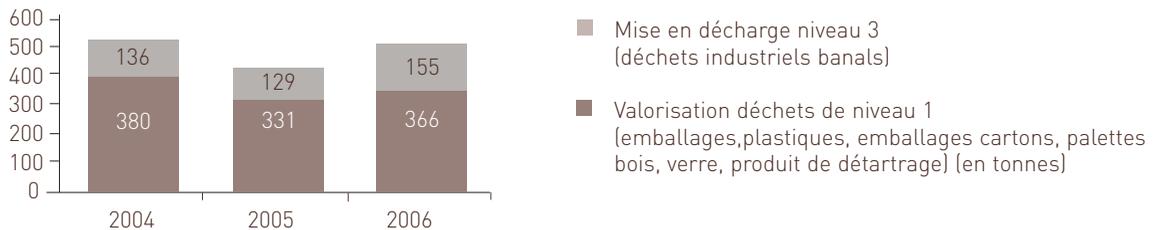
Groupe Laurent-Perrier

Déchets liés à la fabrication du champagne



Groupe Laurent-Perrier

Déchets annexes à l'élaboration du champagne



Le site d'Epervay de Château Malakoff s'est vu renouveler la certification ISO 14 001 en décembre 2004 (renouvellement en 2007, en cours de validation).

Celle-ci témoigne de l'engagement de la direction et des efforts réalisés par le personnel afin d'améliorer de manière continue la performance environnementale des activités dans le respect de la réglementation actuelle et à venir.

1.7.3. Prévention

Le Groupe a poursuivi son action de sensibilisation auprès de l'ensemble des salariés qui, de par leur fonction, sont amenés, pour représenter une des sociétés du Groupe, à se déplacer en voiture. La charte intitulée « Fatigue, Alcool, Vitesse », rappelant le nécessaire respect du code de la route ainsi que les risques liés à la fatigue ou à la consommation d'alcool lors de l'utilisation d'un véhicule est remise à chaque salarié concerné, lors de son embauche. Par ailleurs, des appareils de mesure d'alcoolémie sont à la disposition de tous les salariés susceptibles d'utiliser un véhicule, à titre professionnel.

1.8. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

À la connaissance de Laurent-Perrier, il n'existe pas de faits exceptionnels ou de litiges susceptibles d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence sensible sur l'activité, le résultat, la situation et le patrimoine de la Société.

2 *Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes*

2.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Yves Dumont - Président du Directoire

2.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé, conformément aux normes professionnelles à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans ce document de référence ont fait l'objet de rapports de contrôleurs légaux qui figurent aux pages 84 à 88 du présent document de référence, ainsi que aux pages 89 à 93 au titre de l'exercice clos le 31 mars 2006 et aux pages 72 à 77 au titre de l'exercice clos le 31 mars 2005 des documents de référence précédents incorporés, par référence.»

Tours-sur-Marne, le 28 juin 2007.

Yves Dumont - Président du Directoire

2.3. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires :

PricewaterhouseCoopers Audit, membre de la Compagnie des Commissaires aux comptes de Versailles,
représenté par Monsieur Christian Perrier,
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

Date de première nomination : le 11 juillet 1996
Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos
au 31 mars 2008.

Philippe Venet & Associés, membre de la Compagnie des Commissaires aux comptes de Reims,
Monsieur Philippe Venet
12, rue des Élus
51100 Reims

Date de première nomination : le 10 juillet 1984
Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos
au 31 mars 2011.

Commissaires aux comptes suppléants :

Société d'Expertise Comptable FIDEX
Monsieur Leroy
2 bis, allée de Villiers,
92300 Levallois-Perret

Date de première nomination : le 25 juin 1985
Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos
au 31 mars 2011.

Monsieur Pierre Coll
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

Date de première nomination : le 11 juillet 1996 en succession de M. Michael Moralee
Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos
au 31 mars 2008.

2.4. RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Étienne Auriou, Directeur Administratif et Financier
E-mail : etienne.auriau@laurent-perrier.fr
Tél. : + 33 (0)3 26 58 91 22
Fax : + 33 (0)3 26 58 17 29

3 Renseignements de caractère général concernant Laurent-Perrier

3.1. RENSEIGNEMENTS STATUTAIRES ET PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

3.1.1. Dénomination sociale et siège social

Laurent-Perrier - 32, avenue de Champagne - 51150 Tours-sur-Marne.

Numéro de téléphone 33 (0)3.26.58.91.22.

La législation régissant les activités de Laurent-Perrier en France est la législation française, et pour chaque filiale à l'étranger la législation du pays correspondant :

- Laurent-Perrier UK : législation britannique
- Laurent-Perrier Suisse : législation suisse,
- Laurent-Perrier US : législation américaine,
- Laurent-Perrier Diffusion Belgique : législation belge.

3.1.2. Lieu où peuvent être consultés les documents ou renseignements relatifs à Laurent-Perrier

Au siège social dans les conditions légales - 51150 Tours-sur-Marne.

Les documents consultables sont les suivants :

- l'acte constitutif et les statuts de Laurent-Perrier,
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques et déclarations établis par un expert à la demande de Laurent-Perrier,
- les informations financières historiques de Laurent-Perrier et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document de référence.

Les documents ci-dessus peuvent être consultés, sur support physique ou par voie électronique.

3.1.3. Date de création et durée (article 5)

Le Groupe a été constitué le 20 février 1939, pour une durée de vie de 99 ans expirant le 30 janvier 2038, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

3.1.4. Registre du commerce et des sociétés de Laurent-Perrier

RCS Reims 335 680 096. Son code APE est le 741J.

3.1.5. Forme juridique (article 1)

Société anonyme de droit français à Directoire et Conseil de Surveillance.

3.1.6. Objet social (article 3)

Laurent-Perrier a pour objet plus spécialement dans le secteur vinicole :

- l'acquisition, la gestion, la vente de valeurs mobilières, titres de sociétés et de tous droits portant sur ces valeurs et titres ;
- l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement, ou sur lesquelles elle exerce une influence notable, en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique ;
- la coordination et le contrôle notamment budgétaire et financier des sociétés du Groupe ainsi formé ;
- la reddition à titre purement interne au Groupe de services spécifiques administratifs, juridiques, comptables, financiers ou immobiliers ;
- la réalisation de toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent ou contribuent à sa réalisation.

3.1.7. Exercice social (article 19)

Du 1^{er} avril au 31 mars de chaque année civile.

3.1.8. Affectation et répartition des bénéfices (article 20)

3.1.9. Assemblées générales (article 18)

3.1.10. Clauses statutaires particulières

Franchissements de seuils statutaires (article 9)

Les statuts de Laurent-Perrier prévoient, en leur article 9, que toute personne physique ou morale, qui vient de franchir à la hausse ou à la baisse, de quelque manière que ce soit, au sens de l'article L 233-7 du Code de Commerce, le seuil de 2,5 % du capital ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer Laurent-Perrier du nombre total d'actions qu'elle possède.

Droit de vote double (article 18)

Un droit de vote double est attaché dans les conditions légales à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative depuis quatre ans révolus au nom du même actionnaire. Il s'agit de quatre ans de date à date.

Identification des détenteurs de titres aux porteurs

À la date du 31 mars 2007, Laurent-Perrier a procédé à une enquête sur les Titres au Porteur Identifiable qui a recensé 4 851 actionnaires environ.

3.1.11. Programme de rachat par Laurent-Perrier de ses propres titres

L'Assemblée Générale du 6 juillet 2006 a autorisé le Directoire à racheter des actions de la Société dans les conditions fixées par les articles L225-209 et suivants en vue notamment :

- assurer l'animation du cours de bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de l'AFEI reconnue par l'AMF ;
- attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux ;
- utiliser les actions en vue de consentir des Options d'Achat d'Actions à des salariés ou mandataires sociaux ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.
- annuler tout ou partie des actions acquises ;

Ce programme n'a donné lieu à aucune annulation des actions ainsi détenues.

Le rapport spécial sur le rachat d'actions figure au chapitre 7.

Une nouvelle autorisation sera donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 5 juillet 2007 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2007.

Sous condition de l'obtention de l'autorisation des actionnaires, le Directoire sera autorisé à annuler les actions et à réduire le capital de la Société.

Modalités

Les opérations effectuées au titre de ce nouveau programme devront être réalisées à un prix maximum d'achat par action hors frais de 120 €.

La part maximale du capital dont le rachat sera autorisé par l'Assemblée Générale du 5 juillet 2007 s'élève à 594 000 actions de 3,80 € de valeur nominale chacune (dont il convient de soustraire 19 262 actions appartenant déjà à la Société au 31 mars 2007).

Éléments permettant d'apprécier l'incidence du programme sur la situation financière de Laurent-Perrier

Le calcul des incidences du programme sur les comptes de Laurent-Perrier a été effectué, à titre indicatif, à partir des comptes consolidés au 31 mars 2007. Il est toutefois peu probable que les rachats d'actions effectués au titre de ce programme atteignent 594 000 actions de Laurent-Perrier en tenant compte des 19 262 actions d'auto-détention appartenant à la Société au 31 mars 2007.

Les actions seront rachetées et revendues par intervention sur le marché et/ou par acquisition de blocs.

Financement du programme de rachat

L'intention de Laurent-Perrier est d'assurer le financement des rachats sur ses ressources propres.

Intention des dirigeants

Les dirigeants de Laurent-Perrier n'ont pas l'intention d'acheter ou de vendre des titres dans le cadre de la réalisation du présent programme de rachat.

3.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL ET LES ACTIONS LAURENT-PERRIER

3.2.1. Capital social (article 7)

Au 31 mars 2007, le capital social s'élevait à 22 594 271,80 € divisé en 5 945 861 actions d'une valeur nominale de 3,80 € chacune, toutes de même catégorie.

3.2.2. Plans d'options d'achat d'actions

- Les Assemblées Générales Mixtes du 26 mai 1999, du 29 juin 2001, du 3 juillet 2003 ont autorisé le Directoire, dans le cadre des articles L 225-177 et suivants du Code de Commerce (anciens articles 208-1 et suivants de la loi du 24 juillet 1966), à consentir dans les conditions légales aux salariés ou aux mandataires sociaux du Groupe qu'il désignera, des Options d'Achat d'Actions.
- L'Assemblée générale Mixte du 6 juillet 2006 a autorisé le Directoire à consentir des options d'achat d'actions à hauteur de 8,5% du capital aux mêmes bénéficiaires que précédemment. Cette autorisation a été donnée pour 38 mois et pourra donc être renouvelée en 2009.

| Date du Directoire | Date d'assemblée | | | | | | | | | | | |
|---|------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|---------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|---------------|---------------|---------------|
| | 26.05.99 | | | | | 29.06.01 | | | 03.07.03 | | | 06.07.06 |
| | Plan n°1 | Plan n°2 | Plan n°3 | Plan n°4 | Plan n°5 | Plan n°6 | Plan n°7 | Plan n°8 | Plan n°9 | Plan n°10 | Plan n°11 | Plan n°12 |
| | 11.06 1999 | 22.10 1999 | 30.03 2000 | 25.04 2000 | 30.03 2001 | 05.09 2001 | 26.03 2002 | 25.03 2003 | 30.03 2004 | 08.03 2005 | 14.03 2006 | 22.03 2007 |
| Nombre de salariés et/ou mandataires sociaux concernés | 18 | 3 | 22 | 1 | 21 | 3 | 25 | 27 | 30 | 3 | 6 | 5 |
| Nombre total d'actions pouvant être achetées | 31 474 | 4 500 ⁽¹⁾ | 44 950 ⁽¹⁾ | 2 250 ⁽¹⁾ | 44 000 ⁽¹⁾ | 3 950 | 66 700 ⁽¹⁾ | 46 900 ⁽¹⁾ | 49 400 ⁽¹⁾ | 18 000 | 28 000 | 25 000 |
| Dont : nombre d'actions pouvant être achetées par les membres du Comité de Direction Groupe | 20 124 | 0 | 26 500 | 2 250 | 26 600 | 3 950 | 45 150 | 27 250 | 28 400 | 18 000 | 28 000 | 25 000 |
| Nombre de membres du Comité de Direction bénéficiaires des attributions | 7 | 0 | 7 | 1 | 7 | 3 | 10 | 7 | 7 | 3 | 6 | 5 |
| Point de départ d'exercice des options | 12.06.04 | 23.10.04 | 31.03.05 | 26.04.05 | 31.03.06 | 06.09.05 | 27.03.06 | 26.03.07 | 31.03.08 | 09.03.09 | 15.03.10 | 23.03.11 |
| Date d'expiration | 10.06.09 | 21.10.09 | 29.03.10 | 24.04.10 | 29.03.11 | 04.09.11 | 25.03.12 | 24.03.13 | 29.03.14 | 08.03.15 | 13.03.16 | 21.03.17 |
| Prix de souscription | 33 € | 33,90 € | 30,63 € | 29,97 € | 29,62 € | 32,22 € | 27,66 € | 29,78 € | 28,70 € | 34,10 € | 50,38 € | 83,72 € |

(1) y compris les attributions faites à des bénéficiaires avant leur départ du Groupe.

3.2.3. Capital autorisé non émis (autorisations financières)

L'Assemblée Générale Mixte du 7 juillet 2005 a décidé de déléguer au Directoire les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, pendant une période de 26 mois, à l'émission, en une ou plusieurs fois :

- d'actions de Laurent-Perrier ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de Laurent-Perrier à l'exception toutefois d'actions de préférence, d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote et de certificats d'investissements. Ces émissions pourront être réalisées avec maintien ou avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Le montant nominal des augmentations du capital résultant de ces émissions ne pourra être supérieur à 10 000 000 € (pour les actions) et 100 000 000 € (pour les emprunts) ;

- d'actions de Laurent-Perrier par augmentation de capital dans la limite d'un montant nominal de 10 000 000 € par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes.

Ces autorisations n'ont pas été mises en œuvre par le Directoire au 31 mars 2007. De nouvelles autorisations seront sollicitées à l'Assemblée Générale du 5 juillet 2007, à hauteur de 10 000 000 € pour les actions et de 150 000 000 € pour les emprunts.

3.2.4. Titres susceptibles de donner accès directement ou indirectement au capital de la société

Il n'existe aucun titre susceptible de donner accès directement ou indirectement au capital de la Société.

3.2.5. Évolution du capital

| Date | Nature de l'opération | Augmentation ou réduction de capital (en FRF sauf indication contraire) | Prime d'émission ou d'apport (en FRF sauf indication contraire) | Variation du nombre d'actions | Capital après l'opération (en FRF sauf indication contraire) |
|--------------------|--|---|---|---------------------------------------|--|
| 20.02.1939 | Création de Laurent-Perrier par apport | | | 36 000 | 3 600 000 |
| Entre 1939 et 1993 | Augmentations successives de capital | | | 366 000 | 36 600 000 |
| 10.12.1993 | Augmentation de capital | 444 500 | 10 668 000 | 4 445 | 40 644 500 |
| 27.06.1994 | Augmentation de capital par incorporation de réserves | | | 2 032 225 | 243 867 000 |
| 15.03.1999 | Réduction de capital par diminution de la valeur nominale de l'action ramenée de 100 FRF à 50 FRF | 121 933 500 | | | 121 933 500 |
| 31.03.1999 | Fusion-absorption de Galilée Investissements ⁽¹⁾ | 11 030 400 | 27 403 170 | 220 608 | 132 963 900 |
| 26.05.1999 | Division de la valeur nominale de l'action de 50 FRF à 25 FRF | | | 2 659 277 | 132 963 850 |
| 26.05.1999 | Conversion du capital en Euros (3,80 € par action), arrondissement et réduction corrélative du capital | 59 703 € | | | 20 210 505,20 € |
| 31.05.1999 | Annulation d'actions d'auto-contrôle | (1 653 820,80) € | | (435 216) | 18 556 684,40 € |
| 11.06.1999 | Augmentation de capital | 3 510 945,40 € | 26 978 843,00 € | 923 933 | 22 067 629,80 € |
| Juillet 1999 | Option de surallocation | 526 642 € | 4 046 828 € | 138 590 | 22 594 271,80 € |
| | | | | Nombre d'actions Total : 5 945 861 | |

(1) En outre, annulation d'une action formant rompu lors de la réunion du Directoire du 10 mai 1999.

Dans un souci de simplification de l'organigramme de Laurent-Perrier et de rationalisation des structures de détention, et afin de donner une meilleure visibilité de son actionnariat, une fusion-absorption est intervenue en date du 31 mars 1999 entre Laurent-Perrier et Galilée Investissements (une société anonyme à caractère familial détenue exclusivement par la famille de Nonancourt).

Cette fusion-absorption s'est effectuée « par transparence », après capitalisation de divers comptes courants d'actionnaires existant dans Galilée Investissements. Laurent-Perrier a reçu à titre d'apport le seul actif de Galilée Investissements, soit 220 068 actions de Laurent-Perrier.

Suite à la fusion-absorption de Galilée Investissements par Laurent-Perrier, et à la division par deux de la valeur nominale des actions décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 26 mai 1999, Laurent-Perrier s'est trouvée détenir 441 216 de ses propres actions. Lors de sa réunion du 31 mai 1999, le Directoire de Laurent-Perrier a ensuite décidé d'annuler 435 216 des actions d'autodétention pour ne conserver que 6 000 actions au 31 mai 1999.

3.2.6. Répartition du capital et des droits de vote

3.2.6.1. Au 31 mars 2007

| Actionnaires | Nombre d'actions | % capital | % droits de vote |
|--|------------------|--------------|------------------|
| 1 - Actionnaires familiaux au nominatif (famille de Nonancourt) | 3 339 221 | 56,16 % | 69,96 % |
| 2 - Actionnaires institutionnels au nominatif ⁽¹⁾ | 559 852 | 9,42 % | 6,39 % |
| 3 - Autres actionnaires (y compris public) ⁽²⁾ | 2 005 744 | 33,73 % | 23,15 % |
| 4 - Salariés au travers d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise géré par HSBC Épargne Entreprise | 21 782 | 0,37 % | 0,50 % |
| 5 - Auto-détention ⁽³⁾ | 19 262 | 0,32 % | |
| TOTAL GÉNÉRAL au 31.03.2007 | 5 945 861 | 100 % | 100 % |

(1) dont First Eagle Funds Inc, détenant à la connaissance du Groupe plus de 7,5 % du capital et plus de 5 % des droits de vote.

(2) dont Arnhold and S. Bleichroeder (US Investment Advisor) qui a déclaré avoir franchi le seuil de 10 % du capital et de 5 % des droits de vote, y compris le fond First Eagle Funds Inc visé au (1).

(3) Auto-détention : à savoir principalement les actions acquises en vertu des articles L 225 -209 et suivants du Code du Commerce (animation du marché et attribution aux salariés).

3.2.6.2. Au 31 mars 2006

| Actionnaires | Nombre d'actions | % capital | % droits de vote |
|--|------------------|--------------|------------------|
| 1 - Actionnaires familiaux au nominatif (famille de Nonancourt) | 3 334 421 | 56,08 % | 70,52 % |
| 2 - Actionnaires institutionnels au nominatif ⁽¹⁾ | 617 288 | 10,38 % | 7,11 % |
| 3 - Autres actionnaires (y compris public) ⁽²⁾ | 1 870 252 | 31,45 % | 21,83 % |
| 4 - Salariés au travers d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise géré par HSBC Épargne Entreprise | 23 602 | 0,40 % | 0,54 % |
| 5 - Auto-détention ⁽³⁾ | 100 298 | 1,69 % | |
| TOTAL GÉNÉRAL au 31.03.2006 | 5 945 861 | 100 % | 100 % |

(1) dont First Eagle Funds Inc, détenant à la connaissance du Groupe plus de 7,5 % du capital et plus de 5 % des droits de vote.

(2) dont Arnhold and S. Bleichroeder (US Investment Advisor) qui a déclaré avoir franchi le seuil de 10 % du capital et de 7,5 % des droits de vote, y compris le fond First Eagle Funds Inc visé au (1).

(3) Auto-détention : à savoir principalement les actions acquises en vertu des articles L 225 -209 et suivants du Code du Commerce (animation du marché et attribution aux salariés).

3.2.6.3. Au 31 mars 2005

| Actionnaires | Nombre d'actions | % capital | % droits de vote |
|--|------------------|--------------|------------------|
| 1 - Actionnaires familiaux au nominatif (famille de Nonancourt) | 3 334 421 | 56,08 % | 72,86 % |
| 2 - Actionnaires institutionnels au nominatif ⁽¹⁾ | 850 171 | 14,30 % | 9,29 % |
| 3 - Autres actionnaires (y compris public) ⁽²⁾ | 1 579 954 | 26,57 % | 17,59 % |
| 4 - Salariés au travers d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise géré par Élysées Fonds | 23 602 | 0,40 % | 0,26 % |
| 5 - Auto-détention ⁽³⁾ | 157 713 | 2,65 % | |
| TOTAL GÉNÉRAL au 31.03.2005 | 5 945 861 | 100 % | 100 % |

(1) Dont :

- Cie Financière Nobel détenant à la connaissance du Groupe, plus de 2,5 % du capital et des droits de vote.

- First Eagle Funds Inc, détenant à la connaissance du Groupe plus de 7,5 % du capital et plus de 5 % des droits de vote.

(2) Dont Arnhold and S. Bleichroeder (US Investment Advisor) qui a déclaré avoir franchi le seuil de 10 % du capital et de 7,5 % des droits de vote, y compris le fond First Eagle Funds Inc visé au (1).

(3) Auto-détention : à savoir principalement les actions acquises en vertu des articles L 225-209 et suivants du Code du Commerce (animation du marché et attribution aux salariés).

3.2.7. Modifications du capital depuis l'introduction en bourse

Depuis l'introduction en Bourse, il n'y a eu aucune modification significative dans la répartition du capital et des droits de vote du Groupe. À noter cependant, le renforcement depuis 2005, d'Arnhold and S. Bleichroeder, dans le capital de Laurent-Perrier.

3.2.8. Modifications du capital

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

3.2.9. Pacte d'actionnaires

À la connaissance du Groupe Laurent-Perrier, il n'existe pas de pacte relatif au capital social.

En juillet 2005, le groupe familial de Nonancourt a réorganisé sa participation dans le capital de Laurent-Perrier.

A l'issue de l'opération ASN a augmenté sa participation dans le capital et les droits de vote de la société augmenter de plus de 2 %, accroissement générateur du dépôt obligatoire d'un projet d'offre publique.

Considérant que l'opération s'analysait comme un reclassement entre personnes appartenant à un même groupe sans incidence sur le contrôle de la société et, de surcroît, que la famille de Nonancourt détenait avant et après l'opération, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote exerçables en Assemblée Générale Ordinaire et en Assemblée Générale Extraordinaire de Laurent-Perrier, l'AMF a accordé en 2005 à ASN une dérogation à cette obligation.

3.2.10. Nantissement et garanties

À notre connaissance, aucun titre Laurent-Perrier n'a été donné en nantissement en 2006-2007.

L'ensemble des garanties données par les sociétés du Groupe figure dans les annexes aux comptes consolidés, qui figurent au chapitre 5.2. (engagements hors bilan paragraphe 4.2.2. du présent document de référence) et dans les annexes aux comptes sociaux qui figurent au chapitre 5.4. (note 13 hors bilan du présent document de référence).

3.2.11. L'action Laurent-Perrier : marché, évolution du cours et des transactions

Les actions de Laurent-Perrier sont cotées sur l'Eurolist B d'Euronext Paris

| | Cours d'ouverture 1 ^{er} jour en € | Cours de clôture dernier jour en € | Cours le plus haut en € | Cours le plus bas en € | Nombre de titres échangés | Capitaux Échangés en € |
|--------------|---|------------------------------------|-------------------------|------------------------|---------------------------|------------------------|
| Octobre-05 | 28.90 | 43.95 | 45.90 | 43.23 | 59 506 | 2 658 076 |
| Novembre-05 | 29.56 | 45.90 | 45.90 | 40.90 | 67 483 | 2 878 579 |
| Décembre-05 | 30.00 | 48.00 | 49.90 | 44.41 | 112 185 | 5 336 961 |
| Janvier-06 | 30.95 | 49.05 | 50.90 | 48.46 | 57 920 | 2 887 022 |
| Février-06 | 30.30 | 49.00 | 49.69 | 45.52 | 61 938 | 2 951 532 |
| Mars-06 | 49.00 | 55.00 | 57.80 | 49.00 | 92 373 | 4 982 519 |
| Avril-06 | 55.00 | 59.15 | 61.40 | 50.15 | 84 821 | 4 584 928 |
| Mai-06 | 59.15 | 62.00 | 65.00 | 57.60 | 69 715 | 4 263 985 |
| Juin-06 | 65.00 | 60.00 | 69.20 | 53.55 | 75 287 | 4 488 046 |
| Juillet-06 | 60.00 | 58.30 | 60.65 | 55.90 | 62 756 | 3 701 409 |
| Août-06 | 58.30 | 57.65 | 59.40 | 56.85 | 54 416 | 3 178 190 |
| Septembre-06 | 58.00 | 68.20 | 69.90 | 57.20 | 142 563 | 8 707 884 |
| Octobre-06 | 67.00 | 68.20 | 69.95 | 65.10 | 62 270 | 4 209 877 |
| Novembre-06 | 68.20 | 78.30 | 81.10 | 66.85 | 149 799 | 10 881 025 |
| Décembre-06 | 77.00 | 72.80 | 77.85 | 72.35 | 87 661 | 6 599 605 |
| Janvier-07 | 73.50 | 76.00 | 78.80 | 71.00 | 203 176 | 15 235 199 |
| Février-07 | 76.00 | 83.00 | 86.70 | 75.50 | 109 291 | 8 903 555 |
| Mars-07 | 83.50 | 85.24 | 85.50 | 79.80 | 68 974 | 5 762 370 |

3.2.12. Politique de dividendes

Laurent-Perrier entend mener une politique constante de distribution de dividendes de l'ordre de 20 à 30 % du bénéfice net consolidé part du Groupe (normes IFRS) sous réserve que l'intérêt social de Laurent-Perrier le permette.

Ainsi, le Directoire du 29 mai 2007 a décidé de proposer au titre de l'exercice 2006-2007 à l'Assemblée Générale Mixte du 5 juillet 2007, la distribution d'un dividende de 1,30 € par action.

Les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois derniers exercices ont été les suivantes :

| Exercice | Dividende par action en € | Avoir fiscal par action en € | Dividende brut par action en € |
|-----------|---------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| 2003-2004 | 0,666 | 0,333 | 0,999 |
| 2004-2005 | 0,75 | - | - |
| 2005-2006 | 1€ | - | - |

Les dividendes non encaissés dans un délai de cinq ans sont prescrits au profit de l'État français.

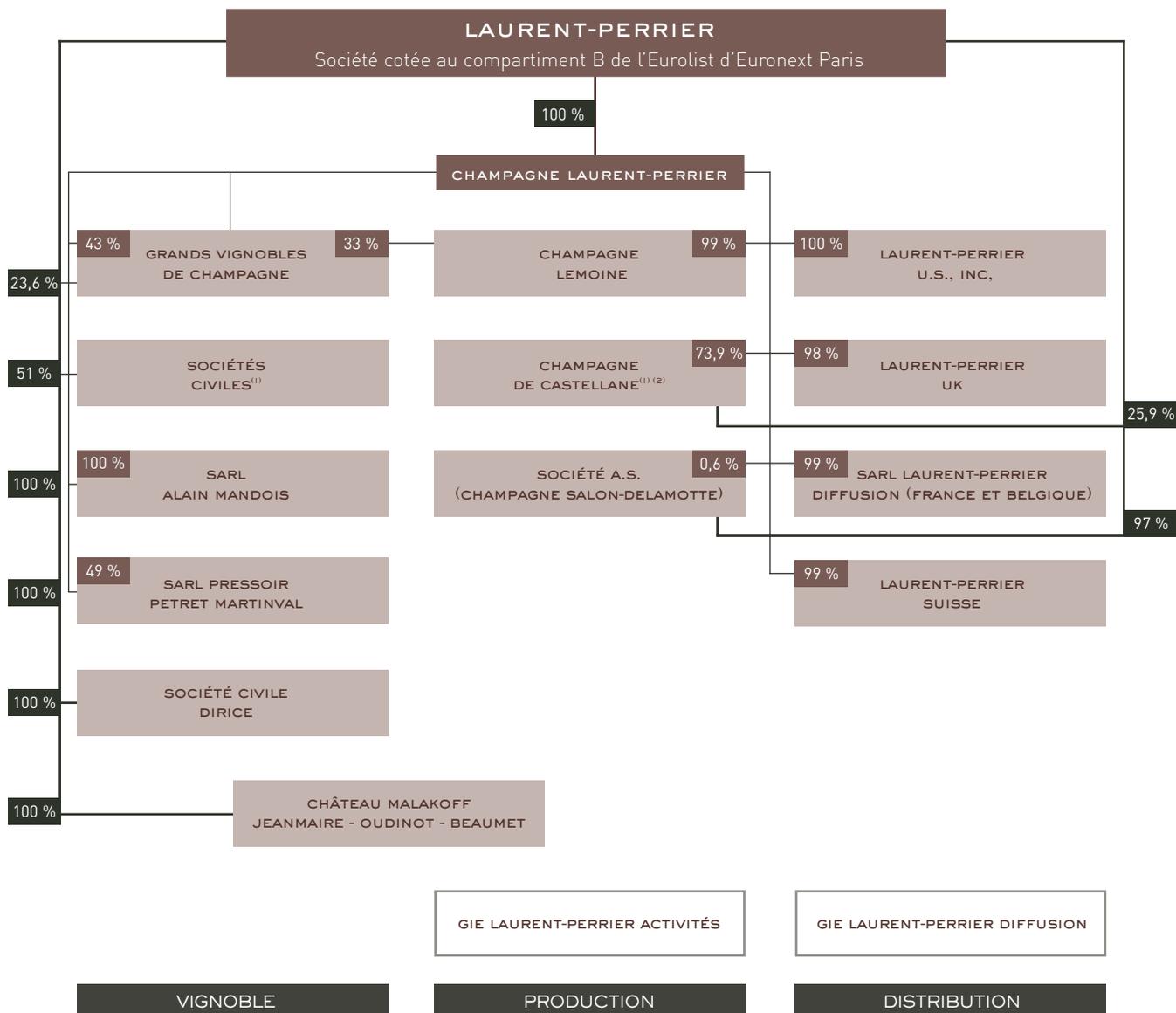
3.3. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET ÉQUIPEMENTS

Les sites de production du Groupe détenus en propriété sont situés dans la Marne (51):

- Champagne Laurent-Perrier
 - Champagne de Castellane
 - Château Malakoff
 - Champagne Salon – Champagne Delamotte
- Tours-sur-Marne et Châlons en Champagne
Epernay
Epernay et Oger
Mesnil sur Oger

3.4. ORGANIGRAMME DU GROUPE LAURENT-PERRIER

L'organigramme simplifié ci-dessous au 31 mars 2007 présente la structure juridique du Groupe qui s'organise autour du holding Laurent-Perrier, de Champagne Laurent-Perrier et de Château Malakoff, ses principales filiales opérationnelles détenues à 100 % des actions et des droits de vote.



(1) voir annexe aux comptes consolidés en ce qui concerne les participations minoritaires

(2) voir paragraphe 1.1 ci-dessus

4 *Gouvernement d'entreprise et conflit d'intérêt : organes d'administration, de direction et de surveillance*

4.1. LES MEMBRES DIRIGEANTS

4.1.1. Composition du Directoire de Laurent-Perrier

Mandats dans le Groupe et en dehors du Groupe

Mandats à renouveler pour deux exercices à l'issue de l'Assemblée Générale qui a statué sur l'approbation des comptes clos le 31 mars 2007 :

| | Mandats exercés dans la société au cours des 5 dernières années ou date de 1 ^{re} nomination | Date d'échéance du mandat | Autres mandats exercés dans le Groupe | Autres mandats exercés en dehors du Groupe |
|---|---|---------------------------|---------------------------------------|--|
| Monsieur Yves Dumont | 10 mai 1999 | À l'issue de l'AG 2007 | Cf. tableau Cumul des mandats | Néant |
| Madame Alexandra Pereyre de Nonancourt* | 10 mai 1999 | À l'issue de l'AG 2007 | Cf. tableau Cumul des mandats | Néant |
| Madame Stéphanie Meneux de Nonancourt* | 10 mai 1999 | À l'issue de l'AG 2007 | Cf. tableau Cumul des mandats | Néant |

* Mesdames Alexandra Pereyre de Nonancourt et Stéphanie Meneux de Nonancourt sont les filles de M. Bernard de Nonancourt et son épouse, Mme Claude de Nonancourt.

4.1.2. Composition du Conseil de Surveillance de Laurent-Perrier

Mandats dans le Groupe et en dehors du Groupe

Les membres du conseil de surveillance sont nommés pour 6 ans.

| Membres du conseil de surveillance Date de 1^{ère} nomination Échéance du mandat | Autres mandats exercés dans le Groupe et mandats exercés en dehors du Groupe au 31 mars 2007 |
|---|--|
| Monsieur Bernard de Nonancourt <i>Président</i> : 26 mai 1999 au 7 juillet 2005 <i>Président d'honneur</i> : 7 juillet 2005 <i>Membre</i> : 26 mai 1999 - 2011 <i>Adresse professionnelle</i> : Laurent-Perrier 32, avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne | <i>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier</i> : cf. tableau Cumul des mandats <i>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier</i> : néant |
| Monsieur Maurice de Kervénoäël⁽¹⁾ <i>Président</i> : 07 juillet 2005 - 2011 <i>Adresse professionnelle</i> : MDK Consulting - 20, rue Vignon - 75008 Paris | <i>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier</i> : néant <i>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier</i> : - Gérant de MDK Consulting - Président Hermès Parfums - Administrateur et Vice Président d'Hermès International - Président du Conseil de Surveillance de SIA - Administrateur ONET - Président de Petit Bateau |
| Monsieur François Philippoteaux <i>Vice-Président</i> <i>Membre</i> : 11 juillet 1996 - 2008 | <i>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier</i> : cf. tableau Cumul des mandats - Président de Laurent-Perrier Suisse <i>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier</i> : néant |
| Monsieur Michel Chiron⁽¹⁾ <i>Membre</i> : 07 juillet 2005 - 2011 | <i>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier</i> : néant <i>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier</i> : Président du Conseil de Surveillance Partner-Jouet Management Expert comptable et ancien Commissaire aux Comptes |
| Monsieur Bernard de La Giraudière <i>Membre</i> : 11 juillet 1996 - 2008 | <i>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier</i> : - Président de Laurent-Perrier UK <i>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier</i> : - Chairman & CEO de Spirited Co. Limited |
| Madame Claude de Nonancourt <i>Membre</i> : 11 juillet 1996 - 2008 <i>Lien familial</i> : épouse de M. Bernard de Nonancourt | <i>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier</i> : cf. tableau Cumul des mandats <i>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier</i> : néant |
| Monsieur Yann Duchesne⁽¹⁾ <i>Membre</i> : 3 juillet 2003 - 2009 <i>Adresse professionnelle</i> : Doughty & Hanson - 60, avenue Hoche - 75008 Paris | <i>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier</i> : néant <i>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier</i> : - Associé Senior et Directeur Général pour la France du fonds d'investissement Doughty & Hanson - Président du Conseil de Surveillance de Saft - Président de Balta - Président de KP1 - Administrateur de TV3 - Administrateur de Impress - Administrateur d'IPSOS - Administrateur d'Altran Technologies jusqu'au 30.06.2005 - Chairman de NAMG - Administrateur de TUMI - Administrateur de Moeller |

| | |
|--|---|
| <p>Monsieur Grant Gordon⁽¹⁾</p> <p><i>Membre</i> : 26 octobre 1999 - 2011 <i>Adresse professionnelle</i> : 36 Park Road, London, NW1 4S A - Grande-Bretagne</p> | <p><i>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier</i> : néant</p> <p><i>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier</i> : Director General, Institute for Family Business (UK)</p> |
| <p>Monsieur Éric Meneux</p> <p><i>Membre</i> : 26 octobre 1999 - 2011 <i>Lien familial</i> : Époux de Stéphanie Meneux de Nonancourt, Membre du Directoire</p> | <p><i>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier</i> : néant</p> <p><i>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier</i> : Docteur en médecine Chirurgien des hôpitaux Activité Libérale : clinique Sainte Isabelle et Hôpital Américain – Neuilly-sur-Seine</p> |
| <p>Monsieur Alain Nkontchou⁽¹⁾</p> <p><i>Membre</i> : 26 octobre 1999 - 2011 <i>Adresse professionnelle</i> : Crédit Suisse First Boston – One Cabot Square London E 144 QJ - Grande-Bretagne</p> | <p><i>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier</i> : néant</p> <p><i>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier</i> : Managing Director en charge du Global Macro Proprietary Trading de Crédit Suisse First Boston à Londres</p> |
| <p>Monsieur Jean-Louis Pereyre</p> <p><i>Membre</i> : 20 décembre 1994 - 2012 <i>Lien familial</i> : Époux de Alexandra Pereyre de Nonancourt, Membre du Directoire</p> | <p><i>Autres mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier</i> : néant</p> <p><i>Mandats extérieurs au Groupe Laurent-Perrier</i> : Président de la Maritime Archéologie et Prospection Administrateur de la Société Media Contact Services</p> |

(1) Membres du Conseil de Surveillance indépendants.

Comités au sein du Conseil de Surveillance :

Certains Comités se sont réunis plusieurs fois au cours de l'exercice.

Le Comité de la Stratégie est chargé d'étudier le développement de l'entreprise et de présenter à l'ensemble du Conseil de Surveillance des propositions stratégiques pour le Groupe Laurent-Perrier. Il est présidé par Bernard de Nonancourt, et en font partie Yann Duchesne, Vice Président, Maurice de Kervénoaël, Eric Meneux, François Philippoteaux, Jean-Louis Pereyre et les membres du Directoire Yves Dumont, Alexandra Pereyre et Stéphanie Meneux.

Le Comité exécutif se réunit tous les mois et examine le tableau de bord de l'entreprise, ainsi que les résultats et la rentabilité des différents pays et produits du Groupe. En font partie Maurice de Kervénoaël, Bernard de Nonancourt, et les membres du Directoire Yves Dumont, Alexandra Pereyre et Stéphanie Meneux.

Le Comité de l'Audit et de la Communication Financière traite des résultats, de leur analyse et de la communication de ceux-ci aux actionnaires. Il a pour mission de s'assurer de la qualité des méthodes comptables et des procédures internes, d'examiner les comptes sociaux et consolidés avant leur soumission au Conseil de Surveillance et de veiller à la qualité de la communication financière aux actionnaires. Il est présidé par Michel Chiron et en font partie Bernard de La Giraudière, Éric Meneux, Alain Nkontchou et Claude de Nonancourt

Le Comité des Rémunérations et de Gouvernement d'Entreprise propose les conditions de rémunération des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire ainsi que les autorisations régissant les plans de stock-options et leur application aux membres du Directoire. Il formule aussi des avis sur la politique générale de rémunération des cadres. Il s'assure enfin de l'absence de conflit d'intérêts, de la fixation et de l'application de la politique de Gouvernement d'Entreprise. Il est présidé par Yann Duchesne et en font partie Michel Chiron, Grant Gordon et Jean-Louis Pereyre.

Contrôle interne

Au chapitre 7 figure le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe.

Tableau de cumul des mandats au sein des sociétés anonymes du Groupe Laurent-Perrier au 31 mars 2007

| Sociétés | | Laurent-Perrier | Champagne Laurent-Perrier | Champagne de Castellane | Société A.S. | Château Malakoff transformée en SAS le 26.10.2006 |
|--------------------------------|-----------------------------|--|--|--|---|--|
| Conseil de Surveillance | Mandataires | | | | | |
| | M. Bernard de Nonancourt | Membre du Conseil de Surveillance et Président d'Honneur | Président du Conseil de Surveillance | | Président du Conseil de Surveillance | Représentant permanent de L.P Administrateur jusqu'au 26.10.2006 |
| | M. Maurice de Kervénoaël | Président du Conseil de Surveillance | | | | |
| | M. Yann Duchesne | Membre du Conseil de Surveillance | | | | |
| | M. Michel Chiron | Membre du Conseil de Surveillance | | | | |
| | M. Bernard de la Giraudière | Membre du Conseil de Surveillance | | | | |
| | M. Grant E. Gordon | Membre du Conseil de Surveillance | | | | |
| | M. Éric Meneux | Membre du Conseil de Surveillance | | | | |
| | M. Alain Nkontchou | Membre du Conseil de Surveillance | | | | |
| | Mme Claude de Nonancourt | Membre du Conseil de Surveillance | Membre du Conseil de Surveillance | Administrateur | Vice-Président du Conseil de Surveillance | |
| | M. Jean-Louis Pereyre | Membre du Conseil de Surveillance | | | | |
| | M. François Philippoteaux | Vice-Président du Conseil de Surveillance | Vice-Président du Conseil de Surveillance | | | |
| Directoire | M. Yves Dumont | Président du Directoire | Président du Directoire | Président du Conseil d'Administration | | Président du Conseil d'Administration jusqu'au 26.10.2006 |
| | Mme Stéphanie Meneux | Membre du Directoire | Représentant permanent de L-P, membre du Conseil de Surveillance | Représentant permanent de CLP Administrateur | Membre du Directoire | Administrateur jusqu'au 26.10.2006 |
| | Mme Alexandra Pereyre | Membre du Directoire | Membre du Directoire | | | |

4.1.3. Conflits d'intérêt potentiels et gouvernement d'entreprise

Conflit d'intérêt

Il n'existe pas de conflits d'intérêt potentiels entre les devoirs à l'égard d'une part de Laurent-Perrier, et d'autre part des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire et leurs intérêts privés.

À la date du présent document et à la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années au moins, aucun des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance en fonction au 31 mars 2007 :

- n'a été condamné pour fraude,
- n'a été associé à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- n'a été incriminé et/ou fait l'objet d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

Gouvernement d'entreprise

Le Groupe estime que ses pratiques se conforment au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

4.2. MONTANT GLOBAL DES RÉMUNÉRATIONS TOTALES ET AVANTAGES DE TOUTES NATURES VERSÉS DURANT L'EXERCICE DE MANIÈRE DIRECTE OU INDIRECTE PAR LAURENT-PERRIER OU TOUTES SOCIÉTÉS DU GROUPE

4.2.1. Membres du Directoire

La rémunération variable est fonction de l'atteinte des résultats du Groupe et de l'atteinte des objectifs individuels.

- Monsieur Yves Dumont
 - au titre de la rémunération fixe versée en 2006-2007 : 315,6 K€
 - au titre de la rémunération variable de l'exercice 2005-2006 versée au cours de l'exercice 2006-2007 : 173,8 K€
 - au titre d'un avantage en nature relatif au véhicule de fonction : 3,6 K€
 - attribution d'options d'achat d'actions en 2006-2007 : 10 000.
- Madame Stéphanie Meneux :
 - au titre de la rémunération fixe versée en 2006-2007 : 81,9 K€
 - au titre de la rémunération variable de l'exercice 2005-2006 versée au cours de l'exercice 2006-2007 : 20,4 K€
- Madame Alexandra Pereyre :
 - au titre de la rémunération fixe versée en 2006-2007 : 82,3 K€
 - au titre de la rémunération variable de l'exercice 2005-2006 versée au cours de l'exercice 2006-2007 : 17,4 K€

Seuls le Président du Directoire et Mme Alexandra Pereyre, ont perçu des rémunérations d'Administrateur (jetons de présence). Pour ces deux mandataires sociaux, les rémunérations d'Administrateur sont incluses dans les rémunérations fixes énoncées ci-dessus.

Les contrats avec les Dirigeants ne prévoient aucun autre élément de rémunération.

Le montant total des sommes provisionnées ou constatées par la société ou ses filiales aux fins de versement des pensions, retraites ou autres avantages s'élève à 1 168,3 K€, réparti de la manière suivante :

| | Yves Dumont | Stéphanie Meneux | Alexandra Pereyre |
|----------------------------------|-------------|------------------|-------------------|
| Retraite à prestations définies | 846,9 K€ | 72,1 K€ | 69,9 K€ |
| Indemnités de départ en retraite | 132,1 K€ | 21,7 K€ | 25,6 K€ |

4.2.2. Membres du Conseil de Surveillance

- La rémunération brute versée à Monsieur Bernard de Nonancourt au cours de l'exercice 2006-2007 par les sociétés du Groupe s'est élevée à 121,96 K€.
- La rémunération brute versée à Maurice de Kervénoaël, au titre de son mandat de Président du Conseil de Surveillance de la société Laurent-Perrier, durant l'exercice 2006-2007 s'est élevée à 25 K€. Par ailleurs, Laurent-Perrier a versé à la société MDK Consulting, au sein de laquelle M. Maurice de Kervénoaël exerce des fonctions de gérant, des honoraires à hauteur de 75 K€ au titre de diverses prestations de services.
- Au titre des jetons de présence et en raison des mandats sociaux exercés dans les sociétés du Groupe :
 - Monsieur Michel Chiron a perçu 15,6 K€,
 - Monsieur Yann Duchesne a perçu 15,6 K€,
 - Monsieur Bernard de La Giraudière a perçu 15,6 K€,
 - Monsieur Grant Gordon a perçu 15,6 K€,
 - Monsieur Éric Meneux a perçu 15,6 K€,
 - Monsieur Alain Nkontchou a perçu 15,6 K€,
 - Monsieur Bernard de Nonancourt a perçu 15,6 K€,
 - Madame Claude de Nonancourt a perçu 15,6 K€,
 - Monsieur Jean-Louis Pereyre a perçu 15,6 K€,
 - Monsieur François Philippoteaux a perçu 23,4 K€.

Aucun prêt ni aucune garantie n'ont été accordés par Laurent-Perrier aux membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance..

4.3. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES

4.3.1. Conformément aux dispositions de l'article L 225-184, alinéa 2 du Code de Commerce, tel que modifié par la Loi n° 2001-420 du 15 mai 2001, et de l'article D 174-20 du décret du 23 mars 1967, le présent rapport a été établi par votre Directoire afin de vous rendre compte des attributions d'Options d'Achat d'Actions de la société et des sociétés contrôlées par elle qui sont intervenues au cours de l'exercice clos le 31 mars 2007, au profit :

- des mandataires de la société et des sociétés qu'elle contrôle, à raison des mandats exercés dans celles-ci,
- des 10 salariés de ces sociétés, non mandataires sociaux, ayant bénéficié du plus grand nombre d'options au cours de cette période.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-184 précitées, le tableau ci-dessous décrit plus précisément le nombre, les dates d'échéance, et le prix des options ainsi consenties au cours de l'exercice clos le 31 mars 2007 aux personnes visées ci-dessus, dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 6 juillet 2006.

| | Nombre d'options consenties | Date d'échéance des options | Prix des options |
|--|-----------------------------|-----------------------------|------------------|
| 1) MANDATAIRES SOCIAUX | | | |
| Yves Dumont | 10 000 | 21 mars 2017 | 83,72 € |
| 2) SALARIÉS NON MANDATAIRES AYANT REÇU LE PLUS GRAND NOMBRE D'OPTIONS | | | |
| | 15 000 | 21 mars 2017 | 83,72 € |

4.3.2. De même, le présent rapport doit, conformément aux dispositions de l'article L 225-184 précité du Code de Commerce, préciser le nombre et le prix des actions effectivement souscrites ou achetées suite à la levée d'une ou plusieurs options détenues sur la société ou sur les sociétés que celle-ci contrôle, par les mandataires de celles-ci, et par les dix salariés non mandataires sociaux de ces sociétés et dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé.

| Nom des bénéficiaires | Plan n°1 11.06.99 | Plan n°3 31.03.00 | Plan n°5 29.03.01 | Plan n°7 26.03.02 | Plan n°8 25.03.03 | TOTAL |
|--|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|--------|
| Période d'exercice | du 12.06.04 au 10.06.09 | du 31.03.05 au 29.03.10 | du 31.03.06 au 29.03.11 | du 27.03.06 au 25.03.12 | du 25.03.07 au 24.03.13 | |
| Prix d'exercice | 33,00 € | 30,63€ | 29,62€ | 27,66€ | 29,78€ | |
| 1) MANDATAIRES SOCIAUX | | | | | | |
| Yves Dumont | 4 805 | 10 000 | 10 000 | 15 000 | | 39 805 |
| 2) SALARIÉS NON MANDATAIRES AYANT LEVÉ LE PLUS GRAND NOMBRE D'OPTIONS | | | | | | |
| | 1 100 | 1 500 | 21 100 | 19 500 | 2 250 | 44 450 |

5 Patrimoine, situation financière et résultat

Les documents de référence antérieurs sont consultables sur le site de Laurent-Perrier www.finance-groupelp.com.

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809-2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence : les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2006 établis en application des normes IFRS et le Rapport des Commissaires aux Comptes afférent présentés aux pages 47 à 94 du Document de Référence 2005-2006, déposé auprès de l'Autorité des Marchés financiers le 29 juin 2006, ainsi que les informations extraites du rapport de Gestion 2005-2006 figurant aux pages 11 à 18 dudit Document de Référence. Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence : les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2005 figurent aux pages 46 à 71 du document de référence 2004-2005, déposé auprès de l'AMF le 30 juin 2005, ainsi que les informations extraites du rapport de gestion aux pages 11 à 14, et les rapports des commissaires aux comptes qui figurent aux pages 72 à 78 du même document de référence.

5.1. COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2006 ET 2007

Compte de résultat consolidé

(en M€, sauf résultat par action)

| | Notes | 31 mars 2007 | 31 mars 2006 |
|--|-------------|---------------|---------------|
| Chiffre d'affaires | 4,13 | 236,65 | 208,07 |
| Coût des ventes | | (115,95) | (106,89) |
| Marge brute | | 120,70 | 101,18 |
| Autres produits d'exploitation nets | 4,14 | 1,40 | 1,41 |
| Charges commerciales | | (45,60) | (42,05) |
| Charges administratives | | (19,93) | (19,20) |
| Résultat opérationnel courant | | 56,57 | 41,34 |
| Autres charges et produits opérationnels | 4,16 | 0,08 | 0,64 |
| Résultat opérationnel | | 56,65 | 41,98 |
| Coût de la dette financière nette | | (9,72) | (8,99) |
| Autres produits et charges financiers | | (0,23) | (0,00) |
| Résultat financier | 4,17 | (9,95) | (8,99) |
| Impôts sur les bénéfices | 4,18 | (16,36) | (10,42) |
| Part dans le résultat des sociétés mises en équivalence | | 0,00 | 0,01 |
| Résultat net des activités en cours de cession | | | |
| Résultat net | | 30,34 | 22,59 |
| Résultat net : part des minoritaires | | 0,14 | 0,11 |
| Résultat net : part du Groupe | | 30,20 | 22,48 |
| Résultat net, part du Groupe par action (en euros) | | 5,11 | 3,87 |
| Nombre d'actions | | 5 909 941 | 5 805 252 |
| Résultat net, part du Groupe par action après dilution (en euros) | | 5,06 | 3,81 |
| Nombre d'actions | | 5 969 664 | 5 895 320 |

Les notes annexes listées au page 6 font partie intégrante des comptes consolidés.

Bilan consolidé

| <i>(en M€)</i> | Notes | 31 mars 2007 | 31 mars 2006 |
|---|-------|---------------|---------------|
| ACTIF | | | |
| Goodwill | 4,1 | 24,41 | 24,41 |
| Immobilisations incorporelles nettes | 4,2 | 3,59 | 3,57 |
| Immobilisations corporelles nettes | 4,3 | 120,20 | 111,67 |
| Participations dans les entreprises associées | 4,4 | 0,08 | 0,25 |
| Actifs financiers non courants | | 2,76 | 2,16 |
| Actif d'impôt différé | | | 0,98 |
| Actif non courant | | 151,04 | 143,04 |
| Stocks et en-cours | 4,5 | 342,83 | 325,52 |
| Créances clients | 4,6 | 40,86 | 39,55 |
| Autres créances | 4,7 | 13,48 | 13,01 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 4,11 | 11,93 | 7,51 |
| Actif courant | | 409,10 | 385,59 |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 560,14 | 528,63 |

| <i>(en M€, sauf résultat par action)</i> | Notes | 31 mars 2007 | 31 mars 2006 |
|--|-------|---------------|---------------|
| CAPITAUX PROPRES | | | |
| Capital | 4,8 | 22,59 | 22,59 |
| Réserves liées au capital | | 22,74 | 22,74 |
| Réserve de réévaluation | | 20,37 | 15,25 |
| Autres réserves | | 103,74 | 85,20 |
| Ecart de conversion | | (0,16) | (0,29) |
| Résultat part du groupe | | 30,20 | 22,47 |
| Capital et réserves revenant aux actionnaires de la Société | | 199,48 | 167,96 |
| Intérêts minoritaires | | 2,00 | 1,87 |
| Total des capitaux propres | | 201,48 | 169,83 |
| PASSIF | | | |
| Provisions pour risques et charges - part à LT | 4,9 | 8,36 | 8,70 |
| Dettes financières à long terme | 4,11 | 225,90 | 241,98 |
| Autres dettes à long terme | 4,12 | 3,26 | 2,88 |
| Passifs d'impôt différé | | 16,24 | 13,99 |
| Passif non courant | | 253,76 | 267,55 |
| Dettes financières à court terme | 4,11 | 12,11 | 10,11 |
| Fournisseurs | | 65,71 | 60,32 |
| Dettes fiscales et sociales | | 15,03 | 12,18 |
| Autres dettes | | 12,05 | 8,64 |
| Passif courant | | 104,90 | 91,25 |
| TOTAL DU PASSIF | | 358,66 | 358,80 |
| TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES | | 560,14 | 528,63 |

Les notes font partie intégrante des comptes

Tableau des flux de trésorerie consolidé

| <i>(en M€)</i> | 31 mars 2007 | 31 mars 2006 |
|--|----------------|---------------|
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS A L'ACTIVITÉ (A) | | |
| Résultat net des sociétés intégrées | 30,34 | 22,58 |
| Dotations nettes aux amortissements et provisions | 4,21 | 3,59 |
| Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur | (0,40) | (0,24) |
| Charges et produits sans incidence sur la trésorerie | 0,40 | 0,09 |
| Quote part dans le résultat des mises en équivalence | 0,00 | (0,01) |
| Plus values de cession, nettes d'impôt | (0,20) | 0,23 |
| Capacité d'autofinancement après impôt | 34,35 | 26,24 |
| Charge d'impôt (y compris l'impôt différé) | 16,36 | 10,42 |
| Capacité d'autofinancement avant impôt | 50,71 | 36,66 |
| Impôt versé | (12,93) | (10,67) |
| Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité | | |
| - Stocks et en-cours | (17,30) | (19,66) |
| - Créances clients | (1,20) | (6,35) |
| - Fournisseurs | 5,41 | (2,32) |
| - Autres créances et autres dettes | 4,12 | 3,24 |
| Flux nets de trésorerie générés par l'activité | 28,81 | 0,90 |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B) | | |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles | (5,68) | (5,70) |
| Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles | 0,41 | 0,06 |
| Variation nette des autres immobilisations financières | (0,85) | 0,05 |
| Incidence des variations de périmètre | | |
| Autres flux liés aux opérations d'investissement | | |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement | (6,12) | (5,59) |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C) | | |
| Dividendes mis en paiements au cours de l'exercice | (5,99) | (4,45) |
| Vente (Rachat) d'actions propres | 1,86 | 1,73 |
| Emission d'emprunts | 5,59 | 7,78 |
| Remboursement d'emprunts | (19,81) | (1,10) |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement | (18,35) | 3,96 |
| VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (A+B+C) | 4,34 | (0,73) |
| Trésorerie nette en début de période | 7,34 | 13,12 |
| Incidence des variations de cours de devises | (0,06) | 0,02 |
| Incidence des variations de périmètre et changement de méthodes de consolidation | 0,00 | (5,07) |
| Variation de trésorerie | 4,34 | (0,73) |
| TRÉSORERIE NETTE A LA FIN DE LA PÉRIODE | 11,62 | 7,34 |

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

| en M€ sauf le nombre d'actions | Nombre d'actions | Capital | Réserves liées au capital | Réserves de rééva- luation | Action propres | Réserves consolidées | Écart de conver- sion | Total part du groupe | Minoritaires | Total |
|---|---------------------|--------------|---------------------------------|----------------------------------|-------------------|-------------------------|-----------------------------|----------------------------|--------------|---------------|
| 1^{er} avril 2005 | 5 945 861 | 22,59 | 22,74 | 12,74 | (4,50) | 92,27 | (0,19) | 145,66 | 1,73 | 147,39 |
| Couverture de la charge d'intérêt future - variation de valeur | | | | 1,31 | | | | 1,31 | | 1,31 |
| Variation de valeur des terres à vignes | | | | 1,20 | | | | 1,20 | 0,09 | 1,28 |
| Écart de conversion | | | | | | | (0,10) | (0,10) | | (0,10) |
| Variations de valeur reconnues directement en capitaux propres | | | | 2,51 | | | (0,10) | 2,41 | 0,09 | 2,49 |
| Résultat 2005-2006 | | | | | | 22,47 | | 22,47 | 0,11 | 22,58 |
| Total des charges et produits comptabilisés | | | | 2,51 | | 22,47 | (0,10) | 24,88 | 0,19 | 25,07 |
| Vente (Rachat) d'actions propres | | | | | 1,96 | | | 1,96 | | 1,96 |
| Mouvement de la provision pour risque sur rachat d'actions propres | | | | | (0,24) | | | (0,24) | | (0,24) |
| Charges liées aux plans d'options | | | | | | 0,10 | | 0,10 | | 0,10 |
| Dividendes versés | | | | | | (4,40) | | (4,40) | (0,05) | (4,45) |
| Variation de périmètre et autres | | | | | | | 0,00 | 0,00 | | 0,00 |
| 31 mars 2006 | 5 945 861 | 22,59 | 22,74 | 15,25 | (2,78) | 110,44 | (0,29) | 167,97 | 1,87 | 169,84 |
| Couverture de la charge d'intérêt future - variation de valeur | | | | 0,28 | | | | 0,28 | | 0,28 |
| Variation de valeur des terres à vignes | | | | 4,84 | | | | 4,84 | 0,09 | 4,93 |
| Passifs sociaux | | | | | | 0,06 | | 0,06 | | 0,06 |
| Écart de conversion | | | | | | | 0,13 | 0,13 | | 0,13 |
| Variations de valeur reconnues directement en capitaux propres | | | | 5,12 | | 0,06 | 0,13 | 5,31 | 0,09 | 5,40 |
| Résultat 2006-2007 | | | | | | 30,20 | | 30,20 | 0,14 | 30,34 |
| Total des charges et produits comptabilisés | | | | 5,12 | | 30,26 | 0,13 | 35,51 | 0,23 | 35,74 |
| Vente (Rachat) d'actions propres | | | | | 1,86 | | | 1,86 | | 1,86 |
| Charges liées aux plans d'options | | | | | | 0,15 | | 0,15 | | 0,15 |
| Dividendes versés | | | | | | (5,92) | | (5,92) | (0,08) | (6,00) |
| Variation de périmètre et autres | | | | | | (0,09) | | (0,09) | (0,02) | (0,11) |
| 31 mars 2007 | 5 945 861 | 22,59 | 22,74 | 20,37 | (0,92) | 134,85 | (0,16) | 199,48 | 2,00 | 201,48 |

5.2. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2007

Les montants sont exprimés en millions d'euros sauf mention contraire

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Groupe Laurent-Perrier exerce sa principale activité dans la production et la vente des vins de Champagne sous quatre marques principales, du milieu au haut de gamme.

Laurent-Perrier S.A. (Siège social : 32, avenue de Champagne 51150 Tours sur Marne et N° de SIRET 335 680 096 00021) est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, cotée à Euronext Paris.

Les états financiers consolidés du groupe Laurent-Perrier pour l'exercice clos le 31 mars 2007 ont été arrêtés par le Conseil de Surveillance du 29 mai 2007 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 5 juillet 2007. Ils sont exprimés en millions d'euros, sauf indication contraire.

2. PRINCIPES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente aux deux exercices présentés.

2.1. Référentiel comptable retenu

Les états financiers du Groupe Laurent-Perrier sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne.

Les états financiers consolidés au 31 mars 2007 sont établis suivant les principes et méthodes comptables identiques à ceux appliqués au 31 mars 2006, à l'exception des amendements de l'IAS 39 relatifs aux couvertures de flux de trésorerie intra-groupe futures et à l'option juste valeur, ainsi que l'amendement à l'IAS 19 relatif à la comptabilisation des pertes et gains actuariels.

En effet :

- L'amendement à IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation - couverture de flux de trésorerie au titre de transactions intra-groupes futures » précise qu'il est dorénavant possible de désigner comme élément couvert contre le risque de change, dans une relation de couverture de flux de trésorerie, une transaction intra-groupe future en devises qui est hautement probable, à condition que cette transaction soit libellée dans une monnaie autre que la monnaie de fonctionnement de l'entité et qu'elle produise un effet sur le compte de résultat.
- L'amendement à IAS 39 « Option de juste valeur » limite l'option de juste valeur aux instruments financiers qui remplissent certaines conditions et à condition que cette désignation soit irrévocable et qu'elle soit effectuée lors de la comptabilisation initiale.
- L'amendement à IAS 19 « Avantages du personnel » introduit l'option permettant de porter en capitaux propres les gains et pertes actuariels relatifs aux régimes à prestations définies et précise les informations complémentaires à fournir. L'application de cet amendement se traduit par un impact non significatif sur les capitaux propres (90 K€ avant impôt au 31 mars 2007).

Enfin, le Groupe Laurent-Perrier a décidé de ne pas appliquer par anticipation les normes et interprétations suivantes applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 :

- l'amendement à IAS 1 « Présentation des états financiers - informations à fournir sur le capital »,
- la norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir »,
- l'interprétation IFRIC 7 « Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29 : information financière dans les économies hyperinflationnistes »,
- l'interprétation IFRIC 8 « Champ d'application d'IFRS 2, paiement fondé sur des actions »,
- l'interprétation IFRIC 9 « Réévaluation des dérivés incorporés ».

Le Groupe mène actuellement des analyses afin de mesurer l'effet éventuel de leur application sur les états financiers.

2.2. Bases d'évaluation

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des terres à vignes, des récoltes vendangées par Laurent-Perrier et de certaines catégories d'instruments financiers, qui sont évaluées à leur juste valeur. Les valeurs comptables des actifs et des passifs reconnus au bilan et qui font l'objet d'une couverture sont ajustées pour tenir compte des variations de juste valeur des risques couverts.

2.3. Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers nécessite que la direction du Groupe procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de charges et produits apparaissant au compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels pourraient être différents.

Ces hypothèses concernent principalement :

- les tests de dépréciation (hypothèses décrites au § 2.10) ;
- les provisions pour retraite (hypothèses décrites au § 4.11) ;
- les charges sur les stocks options (IFRS 2) ;
- la comptabilisation des couvertures en juste valeur (IAS 39).

2.4. Méthodes de consolidation

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les transactions intra-groupe, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés.

Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés à l'intérieur du Groupe ; elles sont alors considérées comme un indicateur de perte de valeur.

Les entreprises associées sont toutes les entités dont le Groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20 % et 50 % des droits de vote. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées à leur coût. La participation du Groupe dans les entreprises associées comprend le goodwill (net de tout cumul de pertes de valeur) identifié lors de l'acquisition.

Les profits latents sur les transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminés en proportion de la participation du Groupe dans les entreprises associées. Les pertes latentes sont également éliminées, à moins qu'en cas d'actif cédé la transaction n'indique une perte de valeur.

Les méthodes comptables des filiales et des entreprises associées ont été modifiées lorsque nécessaire afin d'être alignées sur celles adoptées par le Groupe.

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes arrêtés au 31 mars.

2.5. Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes des filiales utilisant une monnaie fonctionnelle différente de l'euro sont convertis en euros :

- aux cours de clôture pour les éléments d'actif et de passif ;
- aux cours moyens de la période pour les éléments du compte de résultat.

Les différences de change résultant de l'application de ces cours sont inscrites en capitaux propres, en « écart de conversion ».

2.6. Opérations en devises et couvertures de change

Les opérations en devises étrangères réalisées par les sociétés consolidées sont converties dans leur monnaie fonctionnelle aux cours des devises à la date des opérations.

Les créances et dettes exprimées en devises étrangères sont converties aux cours de ces devises à la date de clôture.

Les pertes et les gains de change latents résultant de cette conversion sont enregistrés :

- en résultat opérationnel courant pour les opérations commerciales d'achats et de ventes
- en résultat financier pour les opérations de nature financière.

Les pertes et les gains de change résultant de la conversion d'opérations ou créances et dettes intragroupe en devises étrangères, ou de leur élimination, sont enregistrés au compte de résultat, à moins qu'ils ne proviennent d'opérations de financement intragroupe à long terme pouvant être considérées comme faisant partie de l'actif net de la filiale : ils sont dans ce cas inscrits dans les capitaux propres, en « écart de conversion ».

Lorsque des instruments dérivés sont affectés à la couverture d'opérations commerciales en devises, ceux-ci sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture. La variation de valeur de marché de ces instruments dérivés est enregistrée :

- en marge brute pour la part efficace de la couverture des créances et dettes inscrites au bilan à la date de clôture ;
- en capitaux propres, en réserve de réévaluation, pour la part efficace de la couverture de flux de trésorerie futurs, ce montant étant transféré en marge brute lors de la comptabilisation des créances et dettes objets de la couverture ;
- en résultat financier pour la part inefficace de la couverture.

2.7. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux principes énoncés par IFRS 3 – Regroupements d'entreprises.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur.

La différence existant entre le coût d'acquisition et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs à la date d'acquisition est comptabilisée au poste « goodwill », qui n'est pas amorti et qui fait l'objet de test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au moins une fois par an (voir § 2.10 infra).

Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés, le goodwill négatif est immédiatement reconnu en résultat dans les « autres produits et charges opérationnels ».

2.8. Immobilisations incorporelles

Seules les marques acquises, individualisables et de notoriété reconnue sont inscrites à l'actif, à la valeur déterminée lors de leur acquisition.

Les frais de dépôt de marque ou les frais pour développer une marque existante constituent des charges de l'exercice. Le Groupe a qualifié ses marques principales comme des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéfinie. Elles ne sont donc pas amorties, mais elles font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de survenance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur et, dans tous les cas, au minimum une fois par an. Lorsque leur valeur recouvrable, fondée sur les critères ayant prévalu lors de leur acquisition, s'avère inférieure de façon durable à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement par des logiciels amortis sur leur valeur d'utilité, entre 1 et 8 ans.

2.9. Immobilisations corporelles

A l'exception des terres à vignes, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements et des pertes de valeur, selon le traitement de référence de l'IAS 16 – Immobilisations corporelles.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable. Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Les terres à vignes sont évaluées à leur valeur de marché, conformément au traitement alternatif autorisé par l'IAS 16. La valeur de marché est déterminée à partir des valeurs « dominantes » publiées au Journal Officiel le plus récent.

Les terres à vignes nouvellement acquises restent valorisées à leur coût d'acquisition pendant les neuf premières années. Toutefois, en cas de baisse significative des valeurs de marché publiées au JO pendant cette période, un test de dépréciation approprié est réalisé.

L'écart entre le coût historique et la valeur réévaluée est inscrit dans les capitaux propres en « Réserve de réévaluation ». Si la valeur de marché devient inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constatée en résultat du montant de la différence.

Les frais de plantation, considérés comme des agencements de terrains, sont maintenus au coût historique et amortis sur 25 ans.

L'amortissement des autres actifs commence lorsque les actifs sont prêts à être utilisés. A partir de la date de mise en service du bien, les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, selon une approche par composants, sur leur durée d'utilité :

- | | |
|--|-------------|
| • Constructions et aménagements : | 10 à 50 ans |
| • Installations techniques, matériel : | 4 à 30 ans |
| • Autres : | 4 à 20 ans |

La valeur résiduelle des immobilisations est prise en compte dans le calcul des amortissements lorsqu'elle est jugée significative.

Les biens financés par un contrat de location-financement sont immobilisés lorsque ces contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens, sur la base de la valeur actuelle des loyers à verser ou sur la base de la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Les contrats de location dans lesquels les risques et avantages ne sont pas transférés au Groupe sont classés en location simple. Les paiements au titre des locations simples sont comptabilisés en charge de façon linéaire sur la durée du contrat.

2.10. Dépréciation des actifs à long terme

Conformément à IAS 36 – Dépréciation d'actifs, le Groupe procède à l'évaluation de la recouvrabilité de ses actifs long terme selon le processus suivant :

- les actifs corporels et incorporels amortissables font l'objet d'un test de dépréciation s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations ;
- les actifs incorporels non amortissables et les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation dès qu'un indice de perte de valeur est identifié et au minimum une fois par an.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable à la plus élevée des deux valeurs suivantes : prix de vente net de coûts de sortie ou valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs qui seront générés par l'utilisation continue des actifs testés pendant leur période d'utilité et de leur cession éventuelle à l'issue de cette période. La Direction utilise à cet effet ses dernières prévisions de trésorerie établies sur 5 ans et détermine, à l'issue de cet horizon, une valeur terminale. L'actualisation est réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital du Groupe. Celui-ci intègre le taux de rendement attendu par un investisseur dans le secteur d'activité et la prime de risque propre au Groupe.

Les tests de dépréciation sont réalisés, selon les circonstances, individuellement sur les actifs, ou au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ces actifs sont rattachés. Les UGT correspondent au plus petit groupe d'actifs homogènes générant des flux de trésorerie autonomes d'autres groupes d'actifs. Le rattachement des goodwill aux UGT est réalisé selon la manière dont la Direction du Groupe suit la performance des opérations et apprécie les synergies liées aux acquisitions.

Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif.

Toute dépréciation du goodwill est alors définitive.

2.11. Titres de participation non consolidés et autres actifs financiers

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées sont initialement enregistrés à leur juste valeur. Ils sont ensuite valorisés à chaque clôture :

- à leur coût (net des dépréciations éventuelles), pour les participations dont la valeur n'est pas significative ;
- à leur juste valeur, pour les participations qualifiées comme « actifs disponibles à la vente ». Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique séparée des capitaux propres jusqu'à la cession effective des titres. Lorsque les circonstances permettent de conclure que la perte de valeur est définitive, celle-ci est comptabilisée en résultat financier.

Lorsque les participations restent valorisées à leur coût, notamment si leur juste valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable, elles font l'objet d'un test de dépréciation. Dans ce cas, la valeur recouvrable est déterminée en fonction de la part du Groupe dans l'actif net, la rentabilité future attendue et les perspectives de développement de l'entité représentative de l'investissement.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Sur cette base, les prêts à long terme sans intérêt sont donc inscrits au bilan pour leur valeur actualisée.

2.12. Actifs non courants détenus en vue de la vente

Un actif est classé en « actif détenu en vue de la vente » si :

- la vente est hautement probable dans un horizon raisonnable,
- ou l'actif est disponible en vue d'une vente immédiate dans son état actuel et un plan de vente de l'actif a été engagé par la direction.

Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont classés sur une ligne particulière du bilan consolidé. Conformément à IFRS 5 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, ces actifs sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur valeur de marché diminuée des coûts nécessaires à la réalisation de la vente.

2.13. Stocks et en cours

A l'exception des raisins récoltés par le Groupe dans ses propres vignes, les stocks sont évalués au prix de revient, sans que celui-ci puisse excéder la valeur nette de réalisation. La méthode de valorisation retenue est le coût unitaire moyen pondéré excluant les frais financiers.

Les stocks de vins produits à partir des raisins récoltés par le Groupe dans ses vignes sont évalués en valeur de marché de la vendange concernée, comme si les raisins avaient été acquis. L'impact de cette évaluation est constaté au compte de résultat sur la ligne « Coût des ventes ».

Ces raisins propres ne sont valorisés au prix de marché que lorsque le Groupe a une information sur le rendement et la valeur de marché de la récolte à venir ; en conséquence, au 31 mars, aucune valeur de marché relative à la récolte future n'est prise en compte dans les états financiers.

Les vins bloqués détenus pour le compte des livreurs (indisponibles avant une décision de déblocage émanant des organismes professionnels) ne comprennent que les coûts de pressurage et de vinification à l'exclusion de tout autre coût. En cas de baisse significative du niveau d'activité à certains stades de production, il est pratiqué l'imputation rationnelle des frais fixes pour l'évaluation des stocks, afin de n'intégrer aucune charge de sous-activité dans le prix de revient des stocks.

Bien que le processus de vieillissement du champagne impose de conserver les stocks plus d'un an, ceux-ci restent classés dans l'actif courant conformément à la durée du cycle d'exploitation.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les marges réalisées sur les transactions entre sociétés consolidées sont neutralisées (à l'exception de celles reflétant la valeur de marché des raisins).

2.14. Clients et créances d'exploitation

Les créances sont comptabilisées à la valeur nominale.

Elles ne sont comptabilisées pour leur montant actualisé que lorsque l'échéance est supérieure à un an et que l'effet de l'actualisation est significatif.

Les provisions pour dépréciation des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte. L'identification des créances douteuses, ainsi que le montant des provisions correspondantes, est fondée sur l'expérience historique des pertes définitives des créances et l'ancienneté des créances. Le montant de la provision est comptabilisé en résultat en « Charges commerciales ». Lorsque la certitude est acquise qu'une créance douteuse ne sera pas récupérée, ladite créance et sa provision sont annulées par le compte de résultat.

2.15. Impôts différés

Les impôts différés relatifs aux différences temporelles existant entre les bases taxables et les bases comptables des actifs et passifs consolidés sont constatés selon la méthode du report variable, aux taux votés ou quasiment votés à la date de clôture. Les actifs d'impôt différé ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer dans un délai raisonnable grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours des exercices suivants.

Les impôts différés ne font l'objet d'aucune actualisation.

Les impôts éventuellement à la charge du Groupe sur les distributions de dividendes des filiales sont provisionnés dès lors que la décision de distribution a été prise formellement à la date d'arrêté des comptes. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

Tous les retraitements donnent lieu à reconnaissance d'impôts différés lorsque nécessaire.

La charge d'impôt est constatée au compte de résultat sauf si elle concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

2.16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués par les liquidités et les placements disponibles à moins de trois mois, dont la valeur n'est pas soumise de manière significative à l'évolution de cours ou d'indices et les découverts bancaires. A défaut, ceux-ci sont présentés sur une ligne distincte du bilan. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les « emprunts ».

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur, dont les variations sont constatées en résultat financier.

2.17. Actions propres

Lorsqu'une des sociétés du Groupe achète des actions de la Société (actions propres), le montant versé en contrepartie, y compris les coûts marginaux directement attribuables (nets de l'impôt sur le résultat), est déduit des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société jusqu'à l'annulation ou la cession des actions. En cas de vente ultérieure de ces actions, les produits perçus, nets des coûts marginaux directement attribuables à la transaction et de l'incidence fiscale afférente, sont inclus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société.

2.18. Plans d'option d'achat et d'option de souscription d'actions

Les plans d'achats d'actions sont accordés aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Conformément aux dispositions de IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions, les plans mis en place après le 7 novembre 2002 font l'objet d'une valorisation à la date d'attribution et d'une comptabilisation en charge de personnel sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires, en général 4 ans. Cette charge, représentant la valeur de marché de l'option à la date de son attribution, est enregistrée en contrepartie d'une augmentation des réserves.

Compte tenu de leurs caractéristiques, les plans sont valorisés selon le modèle d'évaluation de Black & Scholes.

2.19. Engagements de retraite et autres avantages du personnel

Le Groupe offre à ses employés différents régimes de retraite supplémentaire, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme, en fonction des réglementations et usages en vigueur dans les pays d'exercice de l'activité. Les montants relatifs aux régimes à prestations définies font l'objet de provisions estimées sur la base d'évaluations actuarielles. Ces engagements sont calculés selon les principes de la norme IAS 19, utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les principales hypothèses actuarielles retenues sont présentées au § 4.11.

Laurent-Perrier applique pour la première fois depuis l'exercice 2006/2007 l'amendement de l'IAS 19. Ainsi, les écarts actuariels portant sur les avantages postérieurs à l'emploi et résultant de l'effet d'expérience et des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés directement en capitaux propres l'année de leur survenance en contrepartie de l'augmentation ou de la diminution de l'obligation. L'application de cet amendement se traduit par un impact non significatif sur les capitaux propres (90 K€ avant impôt au 31 mars 2007).

Le coût des services passés résultant notamment de la modification éventuelle des droits prévus par un régime ou de l'élargissement du nombre de leurs bénéficiaires à compter du 1er avril 2004, est amorti sur la durée de service qu'il reste à accomplir par le personnel concerné.

2.20. Provisions pour risques et charges

Le Groupe constate une provision lorsqu'il existe à la clôture une obligation vis-à-vis d'un tiers, résultant d'un événement passé, que la perte ou le paiement en découlant est probable et peut être raisonnablement évalué. Lorsque l'échéance de cette obligation est supérieure à un an, le montant de la provision est actualisé si son impact est significatif. Les effets de l'actualisation éventuelle sont enregistrés en résultat financier.

Au cas où ce passif n'est ni probable, ni ne peut être raisonnablement évalué mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans ses engagements hors-bilan.

2.21. Dettes financières

A l'exception des instruments financiers dérivés, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti par application du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

2.22. Dividendes

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la Société sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la Société.

2.23. Instruments financiers et dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et couvrir opérationnellement les risques de variation de taux de change et de taux d'intérêts. Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives.

Les instruments dérivés détenus par le Groupe et qualifiés comptablement de couverture au sens de la norme IAS 39 sont en majorité :

- pour la couverture de taux : des swaps de couverture de flux de trésorerie futurs (receveur Euribor 3M, payeur taux fixe),
- pour la couverture de change : des achats et ventes à terme fermes de devises

La comptabilité de couverture prévue par la norme IAS 39 est appliquée de façon prospective à compter du 1er avril

2005. Les opérations de couverture font l'objet d'une documentation spécifique à cette date. Un test d'efficacité est effectué au 1er avril 2005, puis à chaque clôture.

L'efficacité de la couverture sur le plan comptable est vérifiée par le rapport des variations de valeur respective du dérivé et du sous-jacent couvert, ce rapport devant rester dans une fourchette comprise entre 80% et 125%.

En cas d'absence de relation de couverture ou pour la partie inefficace des couvertures, les variations de valeur des instruments dérivés sont enregistrées en résultat financier.

Au bilan, les instruments dérivés sont classés en autres créances ou autres dettes.

2.24. Reconnaissance des revenus

Le chiffre d'affaires inclut les ventes de marchandises en gros à des distributeurs et agents, ainsi que les ventes au détail, qui sont constatées respectivement lors du transfert de propriété, le plus souvent lors de l'expédition, ou lors de l'achat par la clientèle.

Il est présenté net de toutes formes de remises et ristournes, y compris les sommes versées dans le cadre d'accords de coopération commerciale avec le distributeur, ainsi que des droits sur vins et alcools.

Compte tenu de leur caractère accessoire, seule la marge réalisée sur les ventes de produits intermédiaires et de prestations de services à caractère industriel est présentée dans le compte de résultat, sur la ligne « autres charges et produits d'exploitation ».

2.25. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice, sous déduction des actions Laurent-Perrier auto-détenues inscrites en diminution des capitaux propres.

Le résultat net par action après dilution est calculé en ajustant le résultat net part du Groupe et le nombre d'actions en circulation de l'effet dilutif de l'exercice des plans d'options ouverts à la date de clôture. La dilution rattachée aux options est déterminée plan par plan selon la méthode du rachat d'actions, en l'occurrence le nombre théorique d'actions rachetées au prix du marché (cours de fin d'exercice) à partir des fonds recueillis lors de l'exercice des options, en ne retenant que les plans dont le prix d'exercice est inférieur à la juste valeur de l'action.

2.26. Soldes intermédiaires du compte de résultat

L'activité principale du Groupe consiste à produire et vendre des vins de Champagne sous quatre marques principales, du milieu au haut de gamme. Le résultat opérationnel courant provient de cette activité, qu'il s'agisse d'opérations récurrentes ou occasionnelles, principales ou accessoires.

Les autres produits et charges opérationnels comprennent le résultat d'opérations qui, en raison de leur nature et/ou leur fréquence, ne peuvent être considérées comme faisant partie des activités du Groupe.

Il s'agit en particulier des dépréciations éventuelles des actifs incorporels non amortis et des goodwill, ainsi que du résultat de cession d'actifs immobilisés ou d'entités consolidées s'il est significatif.

2.27. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie consolidé est préparé en utilisant la méthode indirecte : celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat net avec la trésorerie générée par les opérations de l'exercice. La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut les disponibilités et autres instruments de placement, sous déduction des découverts bancaires.

2.28. Information sectorielle

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité. Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le Groupe opère.

L'information sectorielle présentée au § 4.16 repose sur les secteurs géographiques suivis par la direction du Groupe pour l'analyse et le suivi de la performance opérationnelle. Le chiffre d'affaires est ventilé en fonction de la localisation des clients du Groupe alors que les autres données sont basées sur l'implantation géographique des sociétés du Groupe.

3. PRINCIPALES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice, les sociétés Jéroboam et Réhoboam exerçant leur activité au Japon ont été cédées ; une plus value consolidée de 0,51 M€ a été réalisée.

Aucune acquisition ni cession n'avait été constatée au cours de l'exercice précédent.

4. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

4.1. Goodwill

4.1.1. Principaux goodwills

| <i>en millions d'euros</i> | Année d'acquisition | 31 mars 07 Net | 31 mars 06 Net |
|---|------------------------|-------------------|-------------------|
| Titres de la SA Champagne Laurent-Perrier | 1998 | 2,19 | 2,19 |
| Titres de la SA Champagne de Castellane | 1999 | 1,64 | 1,64 |
| Titres de la SA Laurent-Perrier Suisse | 2000 | 0,18 | 0,18 |
| Titres de la SA A.S. | 2001 | 0,35 | 0,35 |
| SARL Alain Mandois | 2003 | 0,72 | 0,72 |
| SA Château Malakoff | 2004 | 19,23 | 19,23 |
| SC Dirice | 2005 | 0,10 | 0,10 |
| TOTAL | | 24,41 | 24,41 |

4.1.2. Mouvements de l'exercice

Il n'y a eu aucun mouvement pendant l'exercice.

4.1.3. Tests de dépréciation périodiques

Les tests de dépréciation effectués sur les unités génératrices de trésorerie incluant des goodwills n'ont pas révélé de perte de valeur à comptabiliser. Les principales natures d'hypothèses utilisées pour déterminer les flux de trésorerie sont les suivantes :

- valeurs de marché du raisin et des terres à vignes ;
- évolution des ventes sur les marchés français, britannique et nord-américain.

Les principales hypothèses de taux utilisées sont les suivantes :

- taux de progression à long terme des ventes, au-delà de l'horizon de prévision à 5 ans : 1,5%.
- taux d'actualisation : coût moyen pondéré du capital et de la dette. Le taux retenu au 31 mars 2007 est de 6,4% (au 31 mars 2006 : 6%).

Les calculs réalisés au 31 mars 2006 et au 31 mars 2007 ne mettent pas en évidence la nécessité de constater une dépréciation sur ces goodwills.

4.2. Immobilisations incorporelles

La variation des immobilisations incorporelles par catégorie d'immobilisation s'analyse de la façon suivante :

| Valeurs brutes <i>en M€</i> | Valeurs brutes au 1^{er} avril 2006 | Acquisitions | Cessions | Autres mouvements | Valeurs brutes au 31 mars 2007 |
|---------------------------------------|--|---------------------|-----------------|--------------------------|---|
| Marques | 3,29 | | | | 3,29 |
| Logiciels | 1,78 | 0,15 | (0,13) | | 1,80 |
| Autres | | | | | 0,00 |
| TOTAL | 5,07 | 0,15 | (0,13) | 0,00 | 5,09 |

| Amortissements | Montants au 1^{er} avril 2006 | Dotations de l'exercice | Amort. sur éléments sortis | Autres mouvements | Montant au 31 mars 2007 |
|-----------------------|--|--------------------------------|-----------------------------------|--------------------------|--|
| Marques | 0,00 | | | | 0,00 |
| Logiciels | 1,50 | 0,13 | (0,13) | | 1,50 |
| Autres | | | | | 0,00 |
| TOTAL | 1,50 | 0,13 | (0,13) | 0,00 | 1,50 |
| Valeur nette | 3,57 | 0,02 | | | 3,59 |

| Valeurs brutes <i>en M€</i> | Valeurs brutes au 1^{er} avril 2005 | Acquisitions | Cessions | Autres mouvements | Valeurs brutes au 31 mars 2006 |
|---------------------------------------|--|---------------------|-----------------|--------------------------|---|
| Marques | 3,34 | | | (0,05) | 3,29 |
| Logiciels | 1,54 | 0,24 | | | 1,78 |
| Autres | | | | | 0,00 |
| TOTAL | 4,88 | 0,24 | 0,00 | (0,05) | 5,07 |

| Amortissements | Montants au 1^{er} avril 2005 | Dotations de l'exercice | Amort. sur éléments sortis | Autres mouvements | Montant au 31 mars 2006 |
|-----------------------|--|--------------------------------|-----------------------------------|--------------------------|--|
| Marques | 0,04 | | | (0,04) | 0,00 |
| Logiciels | 1,32 | 0,18 | | | 1,50 |
| Autres | | | | | 0,00 |
| TOTAL | 1,36 | 0,18 | 0,00 | (0,04) | 1,50 |
| Valeur nette | 3,52 | 0,06 | | (0,01) | 3,57 |

Le poste « marques » correspond aux seules marques Laurent-Perrier et Salon pour leur valeur historique. Ces marques sont considérées comme ayant une durée de vie indéfinie et les tests de valeur sont favorables.

4.3. Immobilisations corporelles

4.3.1. Variation des immobilisations corporelles

| Valeurs brutes en M€ | Valeurs brutes au 1 ^{er} avril 2006 | Acquisitions | Cessions | Autres mouvements | Valeurs brutes au 31 mars 2007 |
|------------------------------------|--|----------------------------|----------------------------------|----------------------|--------------------------------------|
| Terrains | 79,21 | | | 7,45 | 86,66 |
| Vignobles | 5,78 | | | 0,07 | 5,85 |
| Constructions | 33,21 | 2,04 | | 0,09 | 35,34 |
| Inst. techn. mat. et outillages | 40,24 | 2,37 | (0,05) | 0,37 | 42,93 |
| Autres immobili- sations corp | 4,80 | 0,19 | (0,52) | 0,01 | 4,48 |
| Immobilisations en cours | 0,78 | 0,92 | | (0,54) | 1,16 |
| TOTAL | 164,02 | 5,52 | (0,57) | 7,45 | 176,42 |
| Amortissements et provisions | Montants au 1 ^{er} avril 2006 | Dotations de l'exercice | Amort. sur éléments sortis | Autres mouvements | Montant au 31 mars 2007 |
| Terrains | 0,05 | 0,46 | | 0,05 | 0,56 |
| Vignobles | 2,78 | 0,20 | | | 2,98 |
| Constructions | 15,46 | 1,26 | | | 16,72 |
| Inst. techn. mat. et outillages | 29,97 | 2,31 | (0,02) | 0,01 | 32,27 |
| Autres immobili- sations corp. | 3,95 | 0,12 | (0,52) | | 3,55 |
| Immobilisations en cours | 0,14 | | | | 0,14 |
| TOTAL | 52,35 | 4,35 | (0,54) | 0,06 | 56,22 |
| Valeur nette | 111,67 | 1,17 | (0,03) | 7,39 | 120,20 |
| Valeurs brutes en M€ | Valeurs brutes au 1 ^{er} avril 2005 | Acquisitions | Cessions | Autres mouvements | Valeurs brutes au 31 mars 2006 |
| Terrains | 77,01 | 0,07 | | 2,13 | 79,21 |
| Vignobles | 5,55 | 0,10 | | 0,13 | 5,78 |
| Constructions | 31,48 | 1,78 | (0,24) | 0,20 | 33,21 |
| Inst. techn. mat. et outillages | 37,50 | 2,71 | (0,13) | 0,16 | 40,24 |
| Autres immobili- sations corp. | 4,61 | 0,26 | (0,06) | (0,01) | 4,80 |
| Immobilisations en cours | 0,91 | 0,55 | | (0,67) | 0,78 |
| TOTAL | 157,06 | 5,46 | (0,43) | 1,93 | 164,01 |
| Amortissements | Montants au 1 ^{er} avril 2005 | Dotations de l'exercice | Amort. sur éléments sortis | Autres mouvements | Montant brut au 31 mars 2006 |
| Terrains | 0,05 | 0,00 | (0,00) | | 0,05 |
| Vignobles | 2,59 | 0,18 | | | 2,78 |
| Constructions | 14,29 | 1,17 | | (0,00) | 15,46 |
| Inst. techn. mat. et outillages | 27,82 | 2,23 | (0,07) | (0,01) | 29,97 |
| Autres immobili- sations corp. | 3,97 | 0,19 | (0,06) | | 4,09 |
| Immobilisations en cours | | | | | |
| TOTAL | 48,72 | 3,78 | (0,14) | (0,01) | 52,35 |
| Valeur nette | 108,34 | 1,68 | (0,30) | 1,94 | 111,67 |

Les terres à vignes ont fait l'objet d'une réévaluation

| <i>en millions d'euros</i> | 31 mars 06 | Variation de l'exercice | 31 mars 07 |
|--|--------------|-------------------------|--------------|
| Valeurs des terrains à l'ouverture | 58,75 | | 58,75 |
| Profit provenant de la juste valeur | 20,46 | 7,45 | 27,91 |
| Acquisitions | | | |
| Cessions | | | |
| Valeurs brute des terrains à la clôture | 79,21 | 7,45 | 86,66 |

Ces réévaluations ont été enregistrées dans les capitaux propres en écarts de réévaluation pour leur montant net d'IS.

4.3.2. Locations simples

La charge locative des exercices 2006-2007 et 2005-2006 s'analyse comme suit :

| <i>en millions d'euros</i> | 31 mars 07 | 31 mars 06 |
|------------------------------|-------------|-------------|
| Loyers | 1,79 | 1,77 |
| Loyers conditionnels | 0,00 | 0,00 |
| Sous-location | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL CHARGE LOCATIVE | 1,79 | 1,77 |

4.4. Participations dans les entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées représentent la quote-part de 49% de la SARL Pétret-Martinval au 31 mars 2007. Au 31 mars 2006, elles incluaient également la quote-part de 26,16% dans la SAS Réhoboam (et sa filiale japonaise Jéroboam), cédée au cours de l'exercice 2006-2007.

La quote-part du Groupe dans les résultats et les actifs de ses participations associées, dont aucune n'est cotée, est exposée ci-dessous :

| <i>en millions d'euros</i> | 2006-2007 | 2005-2006 |
|---------------------------------------|-------------|-------------|
| Au 1 ^{er} avril | 0,25 | 0,25 |
| Cession | (0,17) | |
| Écart de conversion | | |
| Autres variations de capitaux propres | | |
| Au 31 mars | 0,08 | 0,25 |

| <i>en millions d'euros</i> | % part. | Actifs | Passifs | Produits | Résultat |
|----------------------------|---------|--------|---------|----------|----------|
| 2006-2007 | | | | | |
| SARL Pétret-Martinval | 49,0 % | 0,06 | 0,04 | 0,03 | 0,01 |
| 2005-2006 | | | | | |
| SARL Pétret-Martinval | 49,0 % | 0,07 | 0,06 | 0,04 | 0,01 |
| SAS Réhoboam | 26,16 % | 0,17 | 0,16 | 0,01 | 0,01 |

4.5. Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont détaillées ci-dessous :

| <i>en millions d'euros</i> | 31 mars 07 | 31 mars 06 |
|----------------------------|-------------|-------------|
| | Net | Net |
| Prêts | 2,56 | 1,97 |
| Autres | 0,20 | 0,19 |
| TOTAL | 2,76 | 2,16 |

Les prêts correspondent principalement à des prêts accordés à des partenaires viticulteurs ; les prêts à échéance à plus d'un an bénéficient de garanties.

Ils font l'objet d'une actualisation au taux de marché équivalent de 4% (contre 3% pour l'exercice précédent), s'ils sont sans intérêt.

4.6. Stocks et en cours

| <i>en millions d'euros</i> | | | 31 mars 07 | 31 mars 06 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | Brut | Provisions | Net | Net |
| Marchandises et produits finis | 243,75 | | 243,75 | 236,90 |
| Matières premières et produits en cours | 99,10 | (0,02) | 99,08 | 88,62 |
| TOTAL | 342,85 | (0,02) | 342,83 | 325,52 |

La provision pour dépréciation concerne principalement des articles publicitaires.

Afin de tenir compte du niveau de l'activité sur certains stades de production, le Groupe pratique l'imputation rationnelle des frais fixes pour la valorisation des stocks. Au titre de l'exercice 2006-2007, l'activité est considérée comme normale ; aucune charge de sous-activité n'est donc enregistrée dans le compte de résultat.

Le prix de revient des stocks inclut l'impact de la mise à la valeur de marché des raisins provenant des vignobles du Groupe :

| <i>en millions d'euros</i> | Exercice 2006/2007 | Exercice 2005/2006 |
|--|--------------------|--------------------|
| Mise à la valeur de marché des vendanges | 2,85 | 2,70 |
| Effet de la sortie des stocks | (0,28) | (1,70) |
| Incidence sur le coût des ventes de l'exercice | 2,57 | 1,00 |
| Incidence sur la valeur des stocks à la clôture | 7,77 | 5,20 |

4.7. Clients et créances rattachées

| <i>en millions d'euros</i> | | | 31 mars 07 | 31 mars 06 |
|----------------------------|--------------|---------------|--------------|--------------|
| | Brut | Provisions | Net | Net |
| Clients | 42,10 | (1,24) | 40,86 | 39,55 |
| TOTAL | 42,10 | (1,24) | 40,86 | 39,55 |

Il n'y a pas de concentration du risque de crédit au titre des créances clients en raison de leur nombre important et de leur implantation internationale.

4.8. Autres créances

Les autres créances s'analysent ainsi :

| <i>en millions d'euros</i> | 31 mars 07 | 31 mars 06 |
|-----------------------------|--------------|--------------|
| État - Créances de TVA | 4,57 | 4,68 |
| Charges constatées d'avance | 1,68 | 1,06 |
| Divers | 7,23 | 7,27 |
| TOTAL | 13,48 | 13,01 |

Les créances ci-dessus sont toutes à échéance à moins d'un an.

Le poste « divers » comprend essentiellement des avances à des fournisseurs de raisins et vins.

4.9. Capitaux propres

4.9.1. Capital apporté

| | 31 mars 07 | 31 mars 06 |
|---|------------|------------|
| Nombre total d'actions | 5 945 861 | 5 945 861 |
| Nombre d'actions émises et entièrement libérées | 5 945 861 | 5 945 861 |
| Nombre d'actions émises et non entièrement libérées | | |
| Valeur nominale en € de l'action | 3,80 | 3,80 |
| Capital social en euros | 22 594 272 | 22 594 272 |
| Actions de la société détenues par le groupe | 19 262 | 100 298 |

Le nombre total de droits de vote attachés aux 5 945 861 actions composant le capital est de 8 762 233 au 31 mars 2007 (8 685 099 au 31 mars 2006).

4.9.2. Résultat par action

Calcul du nombre moyen pondéré d'actions détenues

| | 31 mars 07 | 31 mars 06 |
|---|------------------|------------------|
| Actions ordinaires* | 5 909 941 | 5 805 252 |
| Effet dilutif des plans de rachat d'actions | 59 723 | 90 068 |
| Autre(s) | | |
| Nombre moyen pondéré d'actions | 5 969 664 | 5 895 320 |

*net de l'autodétention

Résultat net par action

| (en €) | 31 mars 07 | | 31 mars 06 | |
|--------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | Avant dilution | Après dilution | Avant dilution | Après dilution |
| Résultat avant impôt | 7,90 | 7,82 | 5,67 | 5,58 |
| Résultat net - part du groupe | 5,11 | 5,06 | 3,87 | 3,81 |

4.9.3. Dividendes

Les dividendes versés au cours des exercices 2005-2006 et 2006-2007 se sont élevés respectivement à 0,75 € et 1,00 € par action.

Lors de la prochaine assemblée des actionnaires en juillet 2007, il sera proposé un dividende de 1,30 € par action.

4.9.4. Plans d'options d'achat d'actions

La situation des options en vie et le montant de la charge de l'exercice se présentent comme suit :

| | Date d'attribution | Date d'exercice possible | Nombre d'options attribuées et non encore levées | Prix d'exercice des options |
|-----------|--------------------|--------------------------|--|-----------------------------|
| Plan N°1 | 11.06.99 | 12.06.04 | 750 | 33,00 € |
| Plan N°2 | 22.10.99 | 23.10.04 | - | 33,90 € |
| Plan N°3 | 31.03.00 | 31.03.05 | 1 000 | 30,63 € |
| Plan N°4 | 25.04.00 | 26.04.05 | - | 29,97 € |
| Plan N°5 | 01.04.01 | 31.03.06 | 2 700 | 29,62 € |
| Plan N°6 | 04.09.01 | 06.09.05 | 750 | 32,22 € |
| Plan N°7 | 26.03.02 | 27.03.06 | 10 000 | 27,66 € |
| Plan N°8 | 25.03.03 | 26.03.07 | 35 600 | 29,78 € |
| Plan N°9 | 30.03.04 | 31.03.08 | 37 650 | 28,70 € |
| Plan N°10 | 08.03.05 | 09.03.09 | 18 000 | 34,10 € |
| Plan N°11 | 14.03.06 | 15.03.10 | 25 000 | 50,38 € |
| Plan N°12 | 22.03.07 | 22.03.11 | 25 000 | 83,72 € |

Le prix d'exercice des options correspond à la moyenne des 20 derniers cours précédant la date d'attribution.

Conformément à IFRS 2, seuls les plans postérieurs au 7 novembre 2002 ont été valorisés. Compte tenu de l'étalement sur la période d'acquisition des droits, la charge au 31 mars 2007 est de 153 K€. Elle était de 97 K€ au 31 mars 2006. Cette charge est évaluée selon la méthode de Black & Scholes avec les hypothèses suivantes :

Volatilité : 19%

Taux de dividende normatif : 2,2%

Taux de repo : 1,75%

Décote d'illiquidité : 20%

4.9.5. Actions propres

L'assemblée générale du 3 juillet 2003 a approuvé un programme de rachat de 386 480 actions.

Les programmes d'achat réalisés peuvent avoir diverses finalités : il peut s'agir d'opérations de rachat en vue de réduire la dilution, d'optimiser la gestion des capitaux propres de la société ou de couvrir les plans d'options d'achat d'actions.

Au cours de l'exercice 2006/2007, le nombre d'actions propres a diminué de 81 036 actions pour s'établir au 31 mars 2007 à 19 262 actions propres détenues par le Groupe. Cette variation a eu un impact positif sur les capitaux propres pour un montant de 1 859 K€ selon le détail ci-dessous :

| | |
|------------------------------------|-----------|
| - Valeur des actions propres | -1 825 K€ |
| - Résultat sur cessions | - 34 K€ |
| - Valeur nette des actions propres | -1 859 K€ |

Au 31 mars 2006, le Groupe détenait 100 298 actions propres qui venaient en déduction des réserves consolidées pour un montant net de 2 465 K€ selon détail ci-dessous :

| | |
|--|----------|
| - Valeur des actions propres | 3 109 K€ |
| - Provision pour risque constatée en 2004/2005 | - 879 K€ |
| - Résultat sur cessions | +235 K€ |
| - Valeur nette des actions propres | 2 465 K€ |

4.10. Provisions pour risques et charges

| Nature des provisions | Solde au | Dotations | Utilisées | Devenues | Autres | Solde au |
|-------------------------------------|--------------------------|-------------|---------------|---------------|---------------|-------------|
| | 1 ^{er} avril 06 | | | sans objet | | mouvements |
| Engagements vis-à-vis du personnel* | 7,15 | 0,90 | (0,86) | | (0,04) | 7,15 |
| Provisions médailles du travail | 0,10 | | (0,04) | | | 0,06 |
| Autres provisions | 1,45 | 0,47 | (0,67) | (0,07) | (0,03) | 1,15 |
| | 8,70 | 1,37 | (1,57) | (0,07) | (0,07) | 8,36 |

*voir paragraphe 4,11

Les autres provisions sont essentiellement constituées par des provisions pour risques commerciaux et pour litiges avec des fournisseurs.

4.11. Engagements de retraite et avantages assimilés

Le montant des engagements du Groupe Laurent-Perrier au titre des retraites et autres avantages au personnel s'élève à 7,15 M€, montant qui est entièrement provisionné au bilan selon les dispositions de l'amendement à IAS 19 «Avantages du personnel», qui a introduit l'option permettant de porter en capitaux propres les gains et pertes actuariels relatifs aux régimes à prestations définies. La charge nette constatée au compte de résultat est de 0,90 M€.

Ces provisions couvrent trois natures d'engagements :

- Les salariés des sociétés françaises reçoivent, lors de leur départ en retraite, une indemnité basée sur la convention collective du Champagne et dont le montant varie en fonction, notamment, de leur dernier salaire et des années d'ancienneté. Ces plans constituent des régimes à prestations définies au sens de la norme IAS 19. Ils ne font pas l'objet d'un financement spécifique.

Les engagements vis-à-vis du personnel (qui n'existent que pour les sociétés françaises) sont calculés selon une méthode rétrospective avec projection des salaires de fin de carrière. Les principales hypothèses actuarielles retenues au 31 mars 2007 sont les suivantes :

- ✓ Départ volontaire du salarié
- ✓ Taux d'actualisation : 4,6%
- ✓ Taux de revalorisation annuelle des salaires : 3%
- ✓ Âge de départ en retraite :
 - Cadres : 62 ans si le salarié est né avant 1950 et 64 ans s'il est né après 1949.
 - Non cadres : 60 ans si le salarié est né avant 1950 et 62 ans s'il est né après 1949.

✓ Taux annuel de démission :

| | Cadres et personnel commercial du GIE Laurent-Perrier Diffusion | Agents d'encadrement et techniciens | Employés et ouvriers |
|----------------|---|---|----------------------------|
| Avant 40 ans | 10% | 3% | 1% |
| De 41 à 50 ans | 5% | 3% | 1% |
| Après 50 ans | 0% | 0% | 0% |

✓ table de mortalité : TH et TF 00.02

- Par ailleurs, le Groupe a souscrit un contrat de retraite sur-complémentaire à prestations définies au profit de ses cadres supérieurs. Ce contrat assure une rente annuelle brute de 10 à 15% du salaire des 12 mois précédant le départ en retraite. Les droits ne sont acquis qu'après la liquidation de la retraite de base. Ce plan constitue un régime à prestations définies au sens de la norme IAS 19. Il fait l'objet d'un financement spécifique sans recours, confié à un organisme extérieur.
- Enfin, certaines sociétés françaises du Groupe apportent une aide à leurs anciens salariés retraités en prenant en charge une partie de leurs cotisations à la mutuelle santé.
- Sensibilité aux variations du taux d'actualisation sur les engagements :

| | | |
|----------------------------------|--------|--------|
| | +0,25% | -0,25% |
| Indemnités de départ en retraite | -0,09 | 0,09 |
| | -2,61% | 2,71% |
| Mutuelle santé | -0,16 | 0,15 |
| | -4,31% | 4,12% |

La variation des provisions pour retraite et avantages assimilés se détaille comme suit :

| | 2006-2007 | 2005-2006 |
|--|---------------|-------------|
| Charge de la période | (0,90) | (0,61) |
| Prestations versées | 0,57 | 0,68 |
| Cotisations versées | 0,29 | |
| Écarts actuariels reconnus en capitaux propres | 0,04 | 0,05 |
| Écart de conversion | | |
| Au 31 mars | (0,00) | 0,12 |

Les variations annuelles des engagements, de la valeur de marché des placements ainsi que des actifs et provisions correspondantes figurant au bilan des comptes consolidés s'analysent comme suit :

| | 31 mars 07 | 31 mars 06 |
|--|-------------|-------------|
| 1. RÉCONCILIATION DES ÉLÉMENTS DU BILAN | | |
| Valeur actualisée des obligations non financées | 7,10 | 7,07 |
| Valeur actualisée des obligations financées | 1,42 | 1,59 |
| Valeurs actualisée des obligations totales | 8,52 | 8,66 |
| Juste valeur des actifs de couverture de retraite* | 0,27 | 0,32 |
| Valeur nette des obligations | 8,25 | 8,34 |
| Coût des services passés non comptabilisés | 1,10 | 1,19 |
| Actif (Passif) net reconnu au bilan | 7,15 | 7,15 |
| 2. COMPOSANTES DE LA CHARGE NETTE COMPTABILISÉE EN RÉSULTAT | | |
| Coût des services rendus | 0,43 | 0,27 |
| Coût financier (effet de l'actualisation) | 0,39 | 0,25 |
| Rendement attendu des actifs du régime | (0,01) | 0,00 |
| Coût des services passés | 0,09 | 0,09 |
| Effet des liquidations / réductions de régime | 0,00 | 0,00 |
| Charge nette comptabilisée en résultat | 0,90 | 0,61 |

* Répartition des actifs de couverture de retraite au 31 mars 2007 :
Obligations : 79% - Actions : 11% - Autres : 10%

| | 2006-2007 | 2005-2006 |
|--|-------------|-------------|
| 3. VARIATION DE LA VALEUR ACTUALISÉE DES ENGAGEMENTS | | |
| Valeur actualisée des engagements en début d'exercice | 8,66 | 7,30 |
| (Pertes) gains actuariels reconnus en capitaux propres | (0,04) | (0,05) |
| Coût des services rendus | 0,43 | 0,27 |
| Coût financier (effet de l'actualisation) | 0,39 | 0,25 |
| Cotisations versées par les salariés | 0,00 | 0,00 |
| Prestations versées | (0,92) | (0,39) |
| Modification de régime | | 1,28 |
| Écarts de conversion | | 0,00 |
| Autres (yc réductions / liquidations) | | 0,00 |
| Valeur actualisée des engagements en fin d'exercice | 8,52 | 8,66 |

| | 2006-2007 | 2005-2006 |
|--|-------------|-------------|
| 4. VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME | | |
| Juste valeur des actifs du régime en début d'exercice | 0,32 | 0,03 |
| Rendement attendu des actifs des régimes | 0,01 | 0,00 |
| Cotisations des salariés | | 0,00 |
| Cotisations de l'employeur | 0,29 | 0,68 |
| Prestations versées | (0,35) | (0,39) |
| (Pertes) Gains actuariels reconnus en capitaux propres | | 0,00 |
| Modification de régime | | |
| Variations de périmètre | | |
| Écarts de conversion | | |
| Autres (yc réductions / liquidations) | | |
| Juste valeur des actifs du régime en fin d'exercice | 0,27 | 0,32 |

| | 2006-2007 | 2005-2006 |
|---|---------------|---------------|
| 5. COUVERTURE FINANCIÈRE AU 31 MARS | | |
| Valeur actualisée des engagements | (8,52) | (8,66) |
| Juste valeur des actifs des régimes | 0,27 | 0,32 |
| Effets des plafonnements d'actifs | | 0,00 |
| Éléments différés : | | |
| Modification de régime non comptabilisée | 1,10 | 1,19 |
| (Passif) / Actif net comptabilisé au bilan | (7,15) | (7,15) |

| | (Pertes) Gains actuariels reconnus en capitaux propres | | | Analyse des écarts sur l'exercice | |
|---|--|--------------------|---------------|-----------------------------------|-----------------------|
| | 31 mars 06 | Exercice 2006/2007 | 31 mars 07 | Écarts sur hypothèses | Écarts sur expérience |
| 6. ANALYSE DES ÉCARTS ACTUARIELS : | | | | | |
| Retraite supplémentaire | (0,13) | 0,03 | (0,10) | | 0,03 |
| Indemnité de départ en retraite | 0,08 | (0,90) | (0,82) | (0,18) | (0,72) |
| Mutuelle santé | | 0,83 | 0,83 | (0,06) | 0,89 |
| | (0,05) | (0,04) | (0,09) | (0,24) | 0,20 |

Estimation de la charge de retraite pour l'exercice 2007/2008 et des rendements attendus :

- Coût des services rendus 0,55
- Coût des services passés 0,04
- Rendement attendu des actifs (0,01)

4.12. Endettement et trésorerie

La dette financière nette s'établit ainsi :

| <i>en millions d'euros</i> | 31 mars 07 | 31 mars 06 |
|---|-------------------|-------------------|
| Dette financière à long terme | 225,90 | 241,98 |
| Dette financière à court terme | 12,11 | 10,11 |
| Dette financière brute | 238,01 | 252,09 |
| Dette financière brute après prise en compte des instruments dérivés | 238,01 | 252,09 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | (11,93) | (7,51) |
| Dette financière nette | 226,08 | 244,58 |

La dette financière brute se ventile par nature de la façon suivante :

| | 31 mars 07 | 31 mars 06 |
|---|-------------------|-------------------|
| Emprunts auprès des établissements de crédit (crédits d'investissement) | 63,50 | 73,52 |
| Emprunts auprès des établissements de crédit (crédits d'exploitation) | 162,40 | 168,46 |
| Contrats de location-financement | | |
| Dette financière à long terme | 225,90 | 241,98 |
| Emprunts auprès des établissements de crédit (crédits d'investissement) | 11,24 | 9,35 |
| Emprunts auprès des établissements de crédit (crédits d'exploitation) | 0,09 | 0,00 |
| Contrats de location-financement | | |
| Découverts bancaires | 0,23 | 0,17 |
| Intérêts courus | 0,55 | 0,59 |
| Dette financière à court terme | 12,11 | 10,11 |
| Dette financière brute | 238,01 | 252,09 |

La dette financière est libellée exclusivement en euros et son échéancier est le suivant :

| <i>en millions d'euros</i> | 31 mars 07 | 31 mars 06 |
|----------------------------|-------------------|-------------------|
| Moins d'un an | 12,11 | 10,11 |
| De un à cinq ans | 203,34 | 10,99 |
| Plus de cinq ans | 22,56 | 230,99 |
| TOTAL | 238,01 | 252,09 |

4.13. Instruments financiers

4.13.1. Couverture de risque de taux

L'analyse de la dette après la prise en compte des effets des instruments dérivés de taux d'intérêt se présente ainsi :

| <i>en millions d'euros</i> | 31 mars 07 | 31 mars 06 |
|---|-------------------|-------------------|
| Taux variable (<i>Euribor 3 mois +0,50% en moyenne</i>) | 104,77 | 146,36 |
| Taux variable plafonné | 0,00 | 8,00 |
| Taux fixe (<i>taux moyen 3,13%</i>) | 133,24 | 97,73 |
| TOTAL | 238,01 | 252,09 |

Le Groupe est endetté à taux variable. Des outils spécifiques d'échange de taux sont mis en place pour les crédits d'exploitation et les crédits d'investissement :

Crédits d'exploitation

| | Crédits d'exploitation à taux variable | | Contrats de taux | Position nette après couverture |
|-------------------------|---|-----------------|-------------------------|--|
| | Autorisés | Utilisés | | |
| du 01.04.07 au 31.03.08 | 235,0 M€ | 157,4 M€ | 100 M€ | 57,4 M€ |
| du 01.04.08 au 31.03.09 | 235,0 M€ | | 64 M€ | |
| du 01.04.09 au 31.03.10 | 235,0 M€ | | 38 M€ | |

Crédits d'investissement :

Un montant global d'emprunts amortissables pour 74,7 M€ est à taux variable. Des outils d'échange de taux ont été mis en place à hauteur de 33,2 M€. Ces couvertures vont se réduire parallèlement à l'amortissement des emprunts couverts.

Sensibilité à la variation de taux d'intérêt

Le taux d'intérêt effectif moyen du Groupe était de 3,47 % au 31 mars 2007 pour la partie couverte de son endettement (2,93% au 31 mars 2006).

Le Groupe reste exposé à un risque de hausse des taux d'intérêts qui majorerait le coût de son endettement. Sur la base de la position nette après couverture sur le prochain exercice et en supposant une hausse de 1%, le supplément de frais financiers serait de 1,04 M€.

- Crédits d'exploitation 0,63 M€

- Crédits d'investissements 0,41 M€

Ce montant est à rapprocher du coût de la dette financière de la période de 12 mois qui est de 9,72 M€.

4.13.2. Couverture de risque de change

Sensibilité à la variation des taux de change

En 2006-2007, 24,8 % du chiffre d'affaires du Groupe sont libellés dans des monnaies autres que l'euro, dont près de 4,2 % en dollar américain, 17 % en livre sterling et 3,6 % en franc suisse. En revanche, les dettes financières sont libellées exclusivement en euro. La monnaie de présentation des états financiers étant l'euro, le Groupe doit convertir en euro les actifs, passifs, produits et charges libellés dans d'autres monnaies que l'euro lors de la préparation des états financiers. Les résultats de ces activités sont consolidés dans le compte de résultat du Groupe après conversion au taux moyen de la période.

Aussi, une appréciation de 5% de l'euro par rapport au dollar américain, à la livre sterling et au franc suisse se traduirait par une réduction du chiffre d'affaires de respectivement 0,5 millions d'euros, 1,9 millions d'euros et 0,4 millions d'euros, la baisse du résultat opérationnel avant amortissements, autres produits et charges ne serait pas significative.

Une dépréciation de 5% de l'euro par rapport à ces mêmes devises se traduirait par une augmentation du chiffre d'affaires de respectivement 0,5 millions d'euros, 2,1 millions d'euros et 0,4 millions d'euros, et la hausse du résultat opérationnel avant amortissements, autres produits et charges ne serait pas significative.

4.13.3. Analyse des opérations sur dérivés de taux et de change:

| <i>(en millions d'euros)</i> | Juste Valeur | | | Nominal réparti par échéance | | | | |
|----------------------------------|-----------------|----------------|-------------|------------------------------|-----------------|--------------|---------------|---------------|
| | au 31 mars 2007 | | | au 31 mars 2006 | au 31 mars 2007 | | | |
| | Dérivés Actif | Dérivés Passif | Total | Total | moins d'un an | de 1 à 5 ans | plus de 5 ans | Total |
| COUVERTURE DE FLUX FUTURS | | | | | | | | |
| Change à terme | 0,07 | | 0,07 | | 7,35 | | | 7,35 |
| Swaps de taux | 1,12 | | 1,12 | 0,76 | 56,00 | 78,70 | 3,00 | 137,73 |
| DÉRIVÉS NON QUALIFIÉS | | | | | | | | |
| Change à terme | | | | | | 8,00 | 12,00 | 20,00 |
| Swaps de taux | 0,44 | 0,06 | 0,39 | | | | | |
| | 1,63 | 0,06 | 1,58 | 0,76 | 63,35 | 86,73 | 15,00 | 165,08 |

Montants comptabilisés directement en résultat : 0,35 M€ pour le taux et 0,05 M€ pour le change.

4.14 Autres dettes à long terme

Les autres dettes financières correspondent à la participation des salariés :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 mars 07 | 31 mars 06 |
|------------------------------|-------------|-------------|
| Moins d'un an | 0,58 | 0,45 |
| De un à cinq ans | 2,68 | 2,43 |
| Plus de cinq ans | | 0,00 |
| TOTAL | 3,26 | 2,88 |

La partie à moins d'un an figure au passif courant dans le poste « autres dettes ».

4.15. Impôts différés

Le montant net des impôts différés par nature se présente comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 mars 07 | 31 mars 06 |
|--|-------------------|-------------------|
| Détail des impôts différés au bilan | | |
| Réévaluation des terres à vignes | 10,94 | 8,37 |
| Réévaluation d'actifs corporels | 3,17 | 3,43 |
| Réévaluation d'actifs incorporels | 0,83 | 0,89 |
| Mise à la valeur de marché de marché de la récolte | 1,56 | 1,07 |
| Élimination des marges en stock | (1,13) | (1,11) |
| Élimination de la provision sur actions propres | 2,22 | 0,98 |
| Instruments financiers | 0,54 | 0,26 |
| Provision pour hausse de prix | 0,06 | 1,16 |
| Amortissements dérogatoires | 1,03 | 0,79 |
| Avantages du personnel | (2,46) | (2,48) |
| Autres ⁽¹⁾ | (0,52) | (0,33) |
| TOTAL | 16,24 | 13,01 |
| Rapprochement avec le bilan : | | |
| - Actif d'Impôt différé | 0,00 | 0,98 |
| - Passif d'Impôt différé | 16,24 | 13,99 |
| TOTAL NET | 16,24 | 13,01 |

(1) L'essentiel de la rubrique "Autres impôts" est représenté notamment par des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable.

4.16. Information sectorielle par zones géographiques

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 mars 07 | 31 mars 06 |
|--|-------------------|-------------------|
| Chiffre d'affaires (par localisation des clients) | | |
| France | 83,14 | 74,98 |
| Europe | 116,12 | 102,76 |
| Autres pays du monde | 37,39 | 30,33 |
| TOTAL CONSOLIDÉ | 236,65 | 208,07 |
| Résultat opérationnel courant * | | |
| France | 54,17 | 38,66 |
| Europe | 2,39 | 2,70 |
| Autres et éliminations | 0,01 | (0,02) |
| TOTAL CONSOLIDÉ | 56,57 | 41,34 |
| Actif du bilan * | | |
| France | 549,00 | 517,50 |
| Europe | 11,14 | 10,80 |
| Autres et éliminations | 0,00 | 0,33 |
| TOTAL CONSOLIDÉ | 560,14 | 528,63 |
| Investissements (immobilisations corporelles et incorporelles)* | | |
| France | 5,64 | 5,70 |
| Europe | 0,04 | |
| Autres et éliminations | | |
| TOTAL CONSOLIDÉ | 5,68 | 5,70 |
| Passif (hors capitaux propres) * | | |
| France | 355,23 | 355,83 |
| Europe | 3,43 | 2,28 |
| Autres et éliminations | 0,00 | 0,69 |
| TOTAL CONSOLIDÉ | 358,66 | 358,80 |

* Par zone géographique d'implantation des sociétés du groupe

Le Groupe exerce une seule activité qui consiste en la production et la distribution des vins de Champagne : aucune information sectorielle par secteur d'activité n'est donc donnée.

4.17. Autres produits d'exploitation nets

Ils se décomposent ainsi :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 mars 07 | 31 mars 06 |
|--|-------------|-------------|
| Marge sur produits intermédiaires et prestations de services | 1,48 | 1,36 |
| Produits de change sur opérations d'exploitation | 0,57 | 0,67 |
| Pertes de change sur opérations d'exploitation | (0,65) | (0,62) |
| Autres produits d'exploitation nets | 1,40 | 1,41 |

La marge sur les autres produits intermédiaires et prestations de services se ventile comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 mars 07 | 31 mars 06 |
|--------------------------------|-------------|-------------|
| Produits intermédiaires | | |
| Chiffre d'affaires | 5,79 | 3,98 |
| Coûts des ventes | (5,51) | (3,60) |
| Marge | 0,28 | 0,38 |
| Prestations de services | | |
| Chiffre d'affaires | 4,42 | 3,94 |
| Coûts des ventes | (3,22) | (2,96) |
| Marge | 1,20 | 0,98 |
| Marge consolidée | 1,48 | 1,36 |

4.18. Frais de personnel

Les frais de personnel (y compris charges sociales, participation, intéressement et engagements de retraite) sont répartis entre les différentes fonctions de la façon suivante :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 mars 07 | 31 mars 06 |
|------------------------------|--------------|--------------|
| Coûts des ventes | 12,62 | 12,20 |
| Charges commerciales | 12,65 | 13,88 |
| Charges administratives | 8,40 | 8,40 |
| TOTAL | 33,67 | 34,48 |

Ils s'analysent de la façon suivante :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 mars 07 | 31 mars 06 |
|--|--------------|--------------|
| Salaires et charges sociales | 33,00 | 34,02 |
| Charges de stock option | 0,15 | 0,10 |
| Charges de retraite - régimes à prestations définies | 0,52 | 0,36 |
| Autres avantages du personnel | | |
| TOTAL | 33,67 | 34,48 |

4.19. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent principalement :

- Au 31 mars 2007, des produits divers suite à des cessions d'immobilisations.
- Au 31 mars 2006, une reprise de provision pour risque financier devenue sans objet.

4.20. Résultat financier

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 mars 07 | 31 mars 06 |
|--|-------------------|-------------------|
| Coût de la dette financière brute | 9,91 | 9,15 |
| Produits de la trésorerie | (0,19) | (0,16) |
| Effets des évaluations en valeur de marché de la dette financière et instruments de couverture | | |
| Coût de la dette financière nette | 9,72 | 8,99 |
| Part inefficace des couvertures de change | (0,40) | (0,03) |
| Autres, nets | 0,63 | 0,03 |
| Autres produits et charges financiers | 0,23 | 0,00 |
| Résultat financier | 9,95 | 8,99 |

4.21. Charge d'impôt

La charge d'impôt et le taux effectif d'imposition s'analysent comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 mars 07 | 31 mars 06 |
|-----------------------------------|-------------------|-------------------|
| Impôts courants | 15,85 | 10,91 |
| Impôts différés | 0,51 | (0,49) |
| Charge totale d'impôt | 16,36 | 10,41 |
| Résultat avant impôt | 46,70 | 32,89 |
| Taux d'imposition effectif | - 35,00 % | - 31,70 % |

L'écart entre le taux d'imposition théorique – taux légal applicable aux sociétés françaises – et le taux d'imposition effectif constaté dans les états financiers consolidés, s'analyse de la façon suivante :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 mars 07 | en % | 31 mars 06 | en % |
|---|-------------------|--------------------|-------------------|----------------------|
| Résultat de l'ensemble consolidé avant impôt sur les bénéfices et impôts différés | 46,70 | | 32,89 | |
| Charge d'impôt théorique à 34,43 % | 16,07 | 34,40 % | 11,28 | 34,30 % |
| Différences permanentes comptables et fiscales | 0,44 | 0,90 % | (0,56) | - 1,70 % |
| Déficits fiscaux de l'exercice non activés | 0,00 | 0,00 % | 0,00 | 0,00 % |
| Écart de taux d'impôt (France/ France et France/étranger) | (0,10) | - 0,20 % | (0,11) | - 0,30 % |
| Économie intégration sur déficits Divers (dont changement taux ID) | (0,02) (0,03) | 0,00 % - 0,10 % | (0,03) (0,17) | - 0,10 % - 0,50 % |
| Charge effective d'impôt | 16,36 | 35,00 % | 10,41 | 31,7 % |

Les sociétés Laurent-Perrier, Champagne Laurent-Perrier, Champagne de Castellane, Laurent-Perrier Diffusion, Lemoine, Grands Vignoble de Champagne et A.S. sont membres d'un Groupe fiscalement intégré. La société Château Malakoff est entrée dans ce Groupe intégré depuis le 1er avril 2004.

Les conventions signées entre la société mère et les filiales intégrées ont retenu la méthode de la neutralité ; l'impôt dû est comptabilisé par les filiales comme si elles étaient imposées séparément, la société mère enregistre son propre impôt et l'économie provenant de l'application du régime.

4.22. Engagements et passifs éventuels

Engagements financiers

Au 31 mars 2007, une fraction des dettes bancaires décrites au § 4.12, correspondant à un plafond d'autorisation de 235 M€, fait l'objet de garanties assorties de sûretés réelles constituées exclusivement de warrants douaniers. Les garanties données sont limitées aux utilisations. Au 31 mars 2007, ces garanties s'élevaient à 215,6 M€ (195,3 M€ au 31 mars 2006). Dans le cadre des accords avec son pool bancaire, le Groupe s'est engagé à maintenir un ratio de couverture des frais financiers par le résultat opérationnel (tableau ci-dessous) et un rapport endettement net / capitaux propres part du Groupe inférieur à 2. Le non-respect des ratios précités entraîne la mise en œuvre d'une clause de revoir non assortie d'une clause d'exigibilité anticipée.

Le ratio de couverture des frais financiers par le résultat opérationnel devra être :

- supérieur ou égal à 2,95 au 31 mars 2007
- supérieur ou égal à 3,25 au 31 mars 2008
- supérieur ou égal à 3,25 au 31 mars 2009
- supérieur ou égal à 3,25 au 31 mars 2010
- supérieur ou égal à 3,25 au 31 mars 2011

Autres engagements

- Des hypothèques ont été données afin de garantir les financements d'acquisitions de biens immobiliers pour un montant total de 31,8 M€.
- Des nantissements d'actions ont été consentis pour un montant total de 41,2 M€ et un nantissement de fonds de commerce pour un montant de 7,8 M€ afin de garantir les financements d'acquisitions ou d'augmentation de capital de sociétés.
- Certaines filiales sont engagées contractuellement auprès de divers fournisseurs pour l'achat d'une partie significative de leur approvisionnement en raisins. Ces engagements portent sur des surfaces ; dès lors, en raison des écarts pouvant affecter d'une année sur l'autre tant les rendements que les prix, la valeur de ces engagements ne peut être quantifiée avec une approximation raisonnable. Ces engagements représentent des atouts essentiels à l'activité d'une Maison de Champagne.
- Le Groupe Laurent-Perrier détient dans ses caves 29 796 hectolitres de vins des récoltes 1998, 1999, 2000, 2002, 2004 et 2005 constituant une réserve qualitative et appartenant à des viticulteurs et coopératives.
- Le nombre d'heures acquises au titre du droit individuel à la formation (DIF) s'élève au 31 mars 2007 à 20 174 heures.

Engagements reçus

- Une garantie de passif limitée à un montant de 10 M€ a été donnée par une personne physique, l'un des anciens propriétaires de la SA Château Malakoff. Cette garantie court jusqu'au 31 janvier 2008 et est elle-même garantie à hauteur de 5 M€ par un établissement bancaire.
- Une garantie de passif limitée à un montant de 0,3 M€ a été donnée par des personnes physiques, anciens propriétaires de la SARL Alain Mandois. Cette garantie court jusqu'au 31 décembre 2007 et est elle-même garantie par un établissement bancaire.

4.23. Transactions avec les parties liées

Rémunération des dirigeants

Les charges au titre des rémunérations des membres du Directoire du Groupe sont les suivantes :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 mars 07 | 31 mars 06 |
|--|-------------|-------------|
| Salaires et autres avantages à court terme | 0,96 | 0,91 |
| Avantages postérieurs à l'emploi - coûts des services rendus | 0,99 | 0,59 |
| Indemnités de fin de contrat | 0,18 | 0,19 |
| Paiements fondés sur des actions | 0,05 | 0,03 |
| Charge de l'exercice | 2,18 | 1,72 |

Les salaires et autres avantages à court terme comprennent les charges sociales payées par le Groupe et les charges assises sur les salaires.

4.24. Événements postérieurs à la clôture

A la date d'arrêt de ces états financiers, il n'existe aucun événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un effet significatif sur la situation financière du Groupe.

5. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

5.1. Sociétés consolidées par intégration globale

| Société | Siège | N° Siren | % Contrôle | % Intérêt |
|-------------------------------|--|-------------|---------------|--------------|
| France | | | | |
| Laurent-Perrier | 32, avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne | 335 680 096 | 100,00 | 100,00 |
| Champagne Laurent-Perrier | 32, avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne | 351 306 022 | 100,00 | 100,00 |
| Laurent-Perrier Diffusion | 32, avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne | 337 180 152 | 100,00 | 100,00 |
| Champagne Lemoine | Rue de Chigny 51500 Rilly La Montagne | 335 780 011 | 99,80 | 99,80 |
| Société A.S. | 5-7, rue de la Brèche d'Oger 51190 Le Mesnil-sur-Oger | 095 750 038 | 98,27 | 98,27 |
| Grands Vignobles de Champagne | 32, avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne | 379 525 389 | 100,00 | 100,00 |
| SCA Coteaux de Courteron | 32, avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne | 352 427 603 | 51,05 | 40,00 |
| SCA Coteaux de Charmeronde | 32, avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne | 335 680 096 | 51,14 | 51,14 |
| SCA Coteaux du Barrois | 32, avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne | 350 251 351 | 50,96 | 50,96 |
| Champagne de Castellane | 57, rue de Verdun 51200 Épernay | 095 850 529 | 99,84 | 99,84 |
| Château Malakoff S.A. | 32, avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne | 340 692 789 | 100,00 | 100,00 |
| SARL Alain Mandois | 3, rue Malakoff 51200 Épernay | 957 500 890 | 100,00 | 100,00 |
| SC de CHAMOE | 32, avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne | 390 025 716 | 100,00 | 100,00 |
| SC Coteaux de la Louvière | 32, avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne | 384 974 835 | 50,44 | 30,00 |
| SCEA des Grands Monts | 32, avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne | 388 367 534 | 51,15 | 30,00 |
| SC Cuvillier | Domaine Laurent-Perrier 51150 Tours-sur-Marne | 388 693 657 | 100,00 | 100,00 |
| SC Dirice | 32, avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne | 414 522 367 | 100,00 | 100,00 |

| Étranger | | | | |
|----------------------------|--|---|--------|--------|
| Laurent-Perrier UK LTD | 66/68 Chapel Street Marlow Bucks SL 7 1 DE Grande-Bretagne | / | 99,80 | 99,80 |
| Laurent-Perrier U.S., Inc. | 2320 Marinship Suite 140 Sausalito California 94965 USA | / | 100,00 | 100,00 |
| Laurent-Perrier Suisse | Chemin de la Vuarpillière 35 1260 Nyons Suisse | / | 100,00 | 100,00 |

5.2. Participations dans les entreprises associées consolidées par mise en équivalence

| Société | Siège | N° Siren | % Contrôle | % Intéret |
|-----------------------|-------------------------------------|-------------|---------------|--------------|
| France | | | | |
| SARL Pétret-Martinval | 9, rue des Écoles 51530 Chouilly | 407 910 629 | 49,00 | 49,00 |

5.3. COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2005, 2006 ET 2007

Compte de résultat

| En M€ | Exercices clos au 31 mars | | | |
|---|---------------------------|-------------|-------------|---------------|
| | Notes | 2005 | 2006 | 2007 |
| Chiffre d'affaires | | 1,32 | 1,39 | 1,56 |
| Reprise sur amortissements et transfert de charges | | | | |
| Autres produits | | 4,86 | 5,28 | 5,68 |
| Total des produits d'exploitation | | 6,18 | 6,67 | 7,24 |
| Achats de marchandises | | | | |
| Variation de stock (marchandises) | | | | |
| Autres achats et charges externes | | (0,72) | (1,49) | (0,99) |
| Impôts taxes et versements assimilés | | (0,10) | (0,10) | (0,13) |
| Salaires et traitements | 9 | (0,75) | (0,87) | (0,80) |
| Charges sociales | 9 | (0,63) | (0,65) | (0,28) |
| Dotations aux amortissements | | (0,14) | (0,02) | (0,02) |
| Dotations aux provisions | | (0,23) | (0,01) | 0,00 |
| Autres charges | | (0,47) | (0,38) | (0,31) |
| Résultat d'exploitation | | 3,13 | 3,15 | 4,72 |
| Produits financiers | | 5,32 | 4,84 | 5,19 |
| Charges financières | | (2,22) | (3,40) | (5,45) |
| Résultat financier | 10 | 3,10 | 1,44 | (0,27) |
| Résultat courant avant impôt | | 6,24 | 4,59 | 4,45 |
| Produits exceptionnels | | 0,07 | 0,73 | 0,00 |
| Charges exceptionnelles | | (0,01) | (0,00) | (0,00) |
| Résultat exceptionnel | 11 | 0,06 | 0,73 | (0,00) |
| Impôts sur le résultat | 12 | (0,63) | 0,38 | (1,93) |
| Participation des salariés | | | | |
| Résultat net | | 5,67 | 5,70 | 2,52 |

Bilan

| | Exercices clos au 31 mars | | | |
|--|---------------------------|----------------|---------------|---------------|
| | Notes | 2005 | 2006 | 2007 |
| Actif | | <i>(en M€)</i> | | |
| Immobilisations incorporelles | | 2,82 | 1,91 | 1,91 |
| Immobilisations corporelles | | 0,07 | 0,08 | 0,16 |
| Immobilisations financières | | 109,55 | 109,55 | 109,59 |
| Autres immobilisations financières | | | | |
| Actif immobilisé | 1 & 2 | 112,43 | 111,53 | 111,66 |
| Stocks et en cours | | | | |
| Clients et comptes rattachés | | 0,37 | 0,29 | 0,29 |
| Autres créances et comptes de régularisation | 7 | 12,14 | 14,68 | 16,91 |
| Valeurs mobilières de placement | 3 | 5,07 | 3,11 | 1,29 |
| Disponibilités | | 0,42 | 1,69 | 1,32 |
| Charges constatées d'avance | | 0,02 | 0,03 | 0,02 |
| Actif circulant | | 18,02 | 19,80 | 19,83 |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 130,44 | 131,33 | 131,49 |

| | Exercices clos au 31 mars | | | |
|--|---------------------------|----------------|---------------|---------------|
| | Notes | 2005 | 2006 | 2007 |
| Passif | | <i>(en M€)</i> | | |
| Capital | 4 | 22,59 | 22,59 | 22,59 |
| Primes d'émission, de fusion et d'apport | | 22,74 | 22,74 | 21,80 |
| Réserve légale | | 3,72 | 3,72 | 3,72 |
| Réserves statutaires | | 2,45 | 2,71 | 2,71 |
| Réserves réglementaires | | 4,78 | 4,52 | 5,46 |
| Report à nouveau | | 18,96 | 19,37 | 19,15 |
| Résultat | | 5,67 | 5,70 | 2,52 |
| Provisions réglementées | | | 0,00 | 0,01 |
| Total des capitaux propres | 4 | 80,90 | 81,35 | 77,96 |
| Autres fonds propres | | | | |
| Provisions pour risques et charges | 5 | 1,84 | 2,55 | 6,26 |
| Emprunts et dettes financières | 6 | 39,14 | 39,15 | 32,82 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | | 0,32 | 0,37 | 0,47 |
| Dettes fiscales et sociales | 7 | 2,61 | 2,01 | 5,68 |
| Autres dettes et comptes de régularisation | 7 | 5,63 | 5,89 | 8,30 |
| TOTAL DES DETTES | | 47,70 | 47,43 | 47,27 |
| TOTAL DU PASSIF | | 130,44 | 131,33 | 131,49 |

5.4. ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2007

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes ont été établis conformément aux principes du plan comptable général et au code de commerce. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

2. MÉTHODES ET RÈGLES D'ÉVALUATION

2.1. Immobilisations incorporelles

Les marques sont inscrites pour leur valeur historique. Le montant ne représente donc pas leur valeur intrinsèque.

Les frais de dépôt et de renouvellement de marques et de recherche d'antériorité ne sont plus immobilisés depuis le 1er avril 2005 mais enregistrés en charge suivant l'avis 04-15 du Conseil National de la Comptabilité.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée de vie estimée des immobilisations et selon le mode linéaire. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- Agencements et aménagements des constructions 8 à 10 ans
- Mobilier et matériel 5 à 10 ans

2.3. Immobilisations financières

Elles sont inscrites pour leur valeur historique (valeur d'acquisition ou d'apport).

A la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire des titres est appréciée sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus et compte tenu des plus-values latentes éventuelles et des perspectives de rentabilité. Ainsi, si cette valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, les titres sont provisionnés.

2.4. Créances et dettes en devises

Les transactions réalisées en devises sont converties au cours du jour de la date de transaction. Les soldes des actifs et passifs libellés en devises sont convertis au cours du jour de la clôture, les gains et pertes de changes latents résultant de ces conversions sont portés au bilan. Les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risque.

2.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.6. Provisions pour risques et charges

Les provisions constituées sont destinées à couvrir les risques et les charges nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables.

2.7. Retraites et autres engagements vis à vis du personnel

Les montants des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite et d'indemnités de départ en retraite sont mentionnés en engagements hors bilan et estimés sur la base d'évaluations actuarielles. Ces engagements ont été calculés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 4,6 %
- taux de revalorisation annuelle des salaires : 3 %
- âge de départ en retraite :

| | Cadres | Agents d'encadrement, employés et ouvriers |
|----------------|--------|---|
| Nés avant 1950 | 62 ans | 60 ans |
| Nés après 1949 | 64 ans | 62 ans |

- taux annuel de démission

| | Cadres | Agents d'encadrement, | Employés et ouvriers |
|----------------|--------|--------------------------|-------------------------|
| Avant 40 ans | 10% | 3% | 1% |
| De 41 à 50 ans | 5% | 3% | 1% |
| Après 50 ans | 0% | 0% | 0% |

2.8. Critères d'appréciation retenus pour l'identification des opérations exceptionnelles

Les opérations exceptionnelles comprennent les produits et les charges hors gestion courante de l'entreprise. Elles concernent soit des opérations de gestion soit des opérations en capital.

2.9. Autres informations

La société établit par ailleurs des comptes consolidés en qualité de société tête de Groupe ; les comptes annuels de la société sont donc inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans ces comptes consolidés.

Analyse du bilan et du compte de résultat

Tous les chiffres sont exprimés en millions d'euros.

NOTE 1 – Valeur brute de l'actif immobilisé

| | Valeurs brutes à l'ouverture | Acquisitions | Cessions | Autres mouvements | Valeurs brutes à la clôture |
|--------------------------------------|------------------------------------|--------------|----------|----------------------|-----------------------------------|
| Valeurs brutes | | | | | |
| Immobilisations incorporelles | | | | | |
| Marques | 1,91 | | | | 1,91 |
| Frais dépôt & renouvel. Marques | | | | | |
| Autres | 0,06 | | | | 0,06 |
| Sous-total | 1,97 | | | | 1,97 |
| Immobilisations corporelles | | | | | |
| Terrains | | | | | |
| Constructions | | | | | |
| Installations techniques | 0,12 | 0,01 | | | 0,13 |
| Autres | 1,69 | 0,09 | | | 1,78 |
| Sous-total | 1,81 | 0,10 | | | 1,91 |
| Immobilisations financières | | | | | |
| Participations | 109,57 | 0,02 | | | 109,59 |
| Autres immo. financières | | | | | |
| Sous-total | 109,57 | 0,02 | | | 109,59 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 113,35 | 0,12 | | | 113,47 |

Détail du poste « participations » :

| | | |
|-------------------------------|-------------------|---------------|
| Champagne Laurent-Perrier | 2 900 289 actions | 54,98 |
| A.S. (Salon+Delamotte) | 179 484 actions | 9,57 |
| Champagne de Castellane | 94 379 actions | 3,42 |
| Grands Vignobles de Champagne | 16 634 actions | 1,39 |
| Château Malakoff | 2 658 actions | 38,99 |
| S.C. Coteaux du Barrois | 851 parts | 0,13 |
| S.C. Coteaux de Courteron | 390 parts | 0,06 |
| S.C. Coteaux de Charmeronde | 1 570 parts | 0,24 |
| SCEV des Grands Monts | 4 500 parts | 0,07 |
| SC Chamoé | 1 620 parts | 0,34 |
| SC des Coteaux de la Louvière | 1 160 parts | 0,02 |
| SCI Cuvilliers | 229 parts | 0,08 |
| SC Dirice | 60 parts | 0,31 |
| | | 109,59 |

NOTE 2 – Amortissements et provisions pour dépréciation

| | Amortissements à l'ouverture | Dotations | Diminutions | Autres mouvements | Amortissements à la clôture |
|--------------------------------------|---------------------------------|-------------|---------------|----------------------|--------------------------------|
| Amortissements | | | | | |
| Immobilisations incorporelles | | | | | |
| Marques | | | | | |
| Autres | 0,06 | | | | 0,06 |
| Sous-total | 0,06 | | | | 0,06 |
| Immobilisations corporelles | | | | | |
| Terrains | | | | | |
| Constructions | | | | | |
| Installations techniques | 0,11 | 0,01 | | | 0,12 |
| Autres | 1,63 | 0,01 | (0,01) | | 1,63 |
| Sous-total | 1,74 | 0,02 | (0,01) | | 1,75 |
| Immobilisations financières | | | | | |
| Participations | 0,02 | | (0,02) | | 0,00 |
| Autres immo. financières | | | | | |
| Sous-total | 0,02 | | (0,02) | | 0,00 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 1,82 | 0,02 | (0,03) | | 1,81 |

NOTE 3 – Valeurs mobilières de placement

Au 31 mars 2007, les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 1,29 M€ et comprennent des actions propres détenues dans le cadre d'un plan d'options d'achat d'actions pour un montant de 1,03 M€ et d'un contrat d'animation de marché pour un montant de 0,26 M€. La valeur comptable de ces actions a été comparée au cours de Bourse moyen des 20 dernières séances précédant la clôture de l'exercice. Ce cours moyen de 83,97 € étant supérieur au prix de revient, aucune provision pour dépréciation n'a été constatée.

NOTE 4 – Composition du capital social et variation des capitaux propres

Le capital social est composé de 5 945 861 actions de valeur nominale de 3,80 euros.

| | |
|--------------------------------|--------------|
| Montant au 31 mars 2006 | 81,35 |
| Augmentation nette de capital | |
| Résultat de l'exercice | 2,52 |
| Distribution de dividendes | (5,91) |
| Montant au 31 mars 2007 | 77,96 |

NOTE 5 - Provisions pour risques et charges

| | Solde à l'ouverture | Dotations aux provisions | Reprises | Solde à la clôture |
|------------------------------|---------------------|--------------------------|---------------|--------------------|
| Nature des provisions | | | | |
| Risque financier | | | | 0,00 |
| Risque sur stocks options | 2,54 | 3,72 | | 6,26 |
| Coût de réorganisation | | | | 0,00 |
| Autres | 0,01 | | (0,01) | 0,00 |
| TOTAL | 2,55 | 3,72 | (0,01) | 6,26 |

La provision pour risque sur stocks options correspond à la différence entre : 1) le prix d'attribution aux salariés et : 2) la valeur nette comptable des actions propres et le prix probable d'acquisition par l'entreprise pour les actions non encore achetées. Le prix probable d'acquisition retenu est le cours de clôture au 31 mars 2007.

NOTE 6 - Emprunts et dettes financières

| Échéance des dettes financières | Montant total | À moins d'1 an | De 1 à 5 ans | À plus de 5 ans |
|---------------------------------|---------------|----------------|--------------|-----------------|
| | 32,82 | 6,55 | 26,27 | 0,00 |

NOTE 7 - Autres créances et autres dettes

Les autres créances s'analysent ainsi :

| Autres créances | Au 31 mars | |
|---------------------------------------|--------------|--------------|
| | 2007 | 2006 |
| Filiales - Intégration fiscale | 3,45 | 0,34 |
| État - Acomptes IS | | |
| Comptes courants (Sociétés du Groupe) | 13,29 | 14,27 |
| Divers | 0,17 | 0,07 |
| TOTAL | 16,91 | 14,68 |

Les autres dettes se composent des éléments suivants :

| Dettes fiscales et sociales, autres dettes et comptes de régularisation | Au 31 mars | |
|---|--------------|-------------|
| | 2007 | 2006 |
| Dettes envers le personnel | 0,16 | 0,13 |
| Organismes sociaux | 0,14 | 0,20 |
| État - TVA et autres taxes | 0,18 | 0,14 |
| État - Impôt sur les sociétés | 5,13 | 1,53 |
| Filiales - Intégration fiscale | 0,10 | |
| Comptes courants - Sociétés du Groupe | 0,56 | 0,56 |
| Divers | 7,72 | 5,34 |
| TOTAL | 13,98 | 7,90 |

Le poste divers comprend essentiellement les comptes courants d'actionnaires.

NOTE 8 – Autres informations sur le bilan

| Poste du bilan | Montants concernant les entreprises liées | Montants correspondant à des charges à payer |
|--|---|--|
| Participations et créances rattachées | 109,59 | |
| Clients et comptes rattachés | 0,29 | |
| Autres créances | 16,86 | |
| Emprunts auprès des établissements de crédit | | |
| Emprunts et dettes financières divers | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | | 0,22 |
| Dettes fiscales et sociales | | 0,26 |
| Autres dettes | 0,65 | 0,08 |

NOTE 9 – Charges de personnel

Les frais de personnel de la société (charges sociales comprises) s'élèvent à 1,07 M€ contre 1,52 M€ pour l'exercice précédent.

L'effectif au 31 mars 2007 est le suivant :

| Effectifs | Au 31 mars | |
|--------------------|------------|-----------|
| | 2007 | 2006 |
| Cadres | 6 | 6 |
| Agents de maîtrise | 1 | 1 |
| Employés | 5 | 4 |
| Ouvriers | 2 | 2 |
| TOTAL | 14 | 13 |

NOTE 10 – Produits et charges financiers

Le résultat financier est positif et s'analyse comme suit :

| | Exercices | |
|-------------------------------|--------------|-------------|
| | 2006/2007 | 2005/2006 |
| PRODUITS | | |
| Dividendes reçus | 4,49 | 4,41 |
| Produits financiers divers | 0,69 | 0,43 |
| CHARGES | | |
| Dotation aux provisions | -3,72 | -1,66 |
| Intérêts et charges assimilés | -1,63 | -1,40 |
| Charges financières diverses | -0,10 | -0,34 |
| TOTAL | -0,27 | 1,44 |

La dotation aux provisions correspond au risque sur stocks options (Note 5).

NOTE 11 – Produits et charges exceptionnels

La charge de 3 K€ correspond à une dotation aux amortissements dérogatoires.

NOTE 12 – Impôts sur le résultat

Les sociétés Laurent-Perrier, Champagne Laurent-Perrier, Champagne de Castellane, Laurent-Perrier Diffusion, Lemoine, Grands Vignoble de Champagne, A.S. et Château Malakoff sont membres d'un Groupe fiscalement intégré. Les conventions signées entre la société mère et les filiales intégrées ont retenu la méthode de la neutralité ; l'impôt dû est comptabilisé par les filiales comme si elles étaient imposées séparément, la société mère enregistre son propre impôt et l'économie provenant de l'application du régime.

Le Groupe a poursuivi sa pratique antérieure, à savoir la non comptabilisation d'une dette latente d'impôt correspondant à l'impôt qui serait à verser à l'Etat si les filiales redevenaient bénéficiaires.

| | M€ | IS en M€ | % |
|---|-------------|-------------|------------|
| Ventilation de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel | | | |
| Résultat courant | 4,45 | 0,15 | 3% |
| Résultat exceptionnel | (0,00) | 0,00 | 0 % |
| I.S. sur le résultat de la société | (0,15) | | |
| Intégration fiscale : économie d'I.S. ou (Supplément d'IS) | (1,78) | 1,78 | |
| Résultat | 2,52 | 1,92 | 76% |

NOTE 13 - Engagements hors bilan

Engagements donnés :

Des nantissements d'actions ont été consentis afin de garantir les financements d'acquisitions ou d'augmentation de capital de sociétés pour un montant total de 39,0 M€.

Les engagements pris en matière d'indemnités de départ en retraite s'élèvent à 1,2 M€.

La société a souscrit un contrat de retraite sur-complémentaire à prestations définies au profit des cadres supérieurs. Ce contrat assure une rente brute de 10 à 15% du salaire des 12 mois précédant le départ en retraite. Les droits ne sont acquis qu'après la liquidation de la retraite de base. Les cotisations versées à l'organisme gestionnaire du contrat sont enregistrées dans les charges de personnel du groupe. La valeur actuelle des droits acquis est de 0,9 M€.

Risque de taux : Le Groupe est endetté à taux variable. Des outils spécifiques d'échange de taux sont mis en place pour un montant de 16 M€ à échéance au 13 février 2012.

Engagements reçus :

Une garantie de passif limitée à un montant de 10 M€ a été donnée par une personne physique, l'un des anciens propriétaires de la SA Château Malakoff. Cette garantie court jusqu'au 31 janvier 2008 et est elle même garantie à hauteur de 5 M€ par un établissement bancaire.

LAURENT-PERRIER

Siège social: 32, avenue de Champagne
51150 Tours-sur-Marne

TABLEAU-LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

| Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication. | Informations financières | | | |
|---|--------------------------|--|--------------------------------------|---|
| | Capital | Capitaux propres autres que le capital | Quote-part du capital détenue (en %) | Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice) |
| 1 . FILIALES (DÉTENUES À + DE 50 %) | | | | |
| Champagne Laurent-Perrier | 44 200 816 € | 96 866 119 € | 99,00 | 18 858 580 € |
| Société A.S. | 698 638 € | 12 463 013 € | 97,60 | 3 316 175 € |
| Société Château Malakoff | 5 865 200 € | 14 442 728 € | 99,70 | 3 070 920 € |
| SCEA des Coteaux du Barrois | 253 840 € | 36 286 € | 50,96 | 26 673 € |
| SCEA des Coteaux de Charmeronde | 466 640 € | 72 420 € | 51,14 | 54 069 € |
| SCA des Coteaux de Courteron | 116 128 € | 31 188 € | 51,05 | 30 845 € |
| SCEV des Grands Monts | 132 000 € | 23 434 € | 51,15 | 21 166 € |
| STE Civile de Chamoe | 246 240 € | 5 574 € | 100,00 | 4 847 € |
| STE Civile Cuvilliers | 3 450 € | 18 895 € | 99,57 | 18 680 € |
| SC des Coteaux de la Louvière | 34 500 € | 8 578 € | 50,43 | 8 015 € |
| SC Dirice | 9 600 € | 35 839 € | 100,00 | 19 426 € |
| 2 . PARTICIPATIONS (DÉTENUES ENTRE 10 ET 50 %) | | | | |
| Champagne de Castellane | 5 547 970 € | 6 105 466 € | 25,93 | 4 855 530 € |
| Grands Vignobles de Champagne | 1 073 445 € | 3 626 950 € | 23,61 | 222 963 € |

| Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations | Filiales | | Participations | |
|--|-------------|------------|----------------|------------|
| | Françaises | Étrangères | Françaises | Étrangères |
| Valeur comptable des titres détenus | | | | |
| - brute | 104 781 999 | | 4 807 441 | |
| - nette | 104 781 999 | | 4 807 441 | |
| Montant des prêts et avances accordés | 13 290 664 | | 0 | |
| Montant des cautions et avals donnés | | | | |
| Montant des dividendes encaissés | 4 494 758 | | 130 | |

5.5. RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Société : Laurent-Perrier - Exercice du 1/04/2006 au 31/03/2007

| Montants en milliers d'euros | du 01.04.2006 au 31.03.2007 | du 01.04.2005 au 31.03.2006 | du 01.04.2004 au 31.03.2005 | du 01.04.2003 au 31.03.2004 | du 01.04.2002 au 31.03.2003 |
|---|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Capital en fin d'exercice | | | | | |
| • Capital social | 22 594 | 22 594 | 22 594 | 22 594 | 22 594 |
| • Nombre des actions ordinaires existantes | 5 945 861 | 5 945 861 | 5 945 861 | 5 945 861 | 5 945 861 |
| • Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes | | | | | |
| • Nombre maximum d'actions à créer : | | | | | |
| - par conversion d'obligations | | | | | |
| - par exercice de droits de souscription | | | | | |
| Opérations et résultats de l'exercice | | | | | |
| • Chiffre d'affaires hors taxes | 1 555 | 1 388 | 1 321 | 1 216 | 1 146 |
| • Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 8 157 | 6 048 | 6 971 | 6 183 | 6 891 |
| • Impôt sur les bénéfices | 1 928 | (376) | 937 | 340 | 1 091 |
| • Participation des salariés due au titre de l'exercice | | | | | |
| • Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 2 523 | 5 697 | 5 667 | 5 597 | 5 793 |
| • Résultat distribué | 5 915 | 4 346 | 3 854 | 3 859 | 3 884 |
| Résultats par action (en euros) | | | | | |
| • Résultat après impôt, participation des salariés et avant dotations aux amortissements et provisions | 1,05 | 1,08 | 1,01 | 0,98 | 0,98 |
| • Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 0,42 | 0,96 | 0,95 | 0,94 | 0,97 |
| • Dividende attribué à chaque action ⁽¹⁾ | 1,000 € | 0,999 € | 0,999 € | 0,999 € | 1,000 € |
| Personnel | | | | | |
| • Effectif moyen des salariés employés | 14 | 13 | 13 | 13 | 9 |
| • Montant de la masse salariale ⁽²⁾ | 795 | 873 | 751 | 890 | 822 |
| • Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, ...) ⁽²⁾ | 278 | 646 | 634 | 507 | 726 |

(1) Précisez, le cas échéant par catégorie d'actions, s'il s'agit d'un dividende brut ou net.

(2) Taux moyen des cotisations sociales pour le personnel extérieur à l'entreprise (personnel intérimaire, détaché ou prêté) pour les exercices 2006 et précédents.

5.6. ATTESTATIONS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2007

5.6.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 mars 2007

Aux Actionnaires
Laurent-Perrier S.A.
32, rue de Champagne
51150 Tours-sur-Marne

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Laurent-Perrier SA tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes ont été arrêtés par votre directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la détermination de la valeur d'utilité pour la société de ses titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées dans la note ci dessus et leur correcte application, et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Reims, le 29 mai 2007

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Christian Perrier

Philippe Venet et Associés
Philippe Venet

5.6.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2007

Aux Actionnaires
Laurent-Perrier S.A.
32, avenue de Champagne
51150 Tours-sur-Marne

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Laurent-Perrier relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes 2.9 et 4.3.1 de l'annexe aux comptes consolidés exposent les approches retenues pour l'évaluation des terres à vignes en valeur de marché. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et leur correcte application, et nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Reims, le 29 mai 2007

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Christian Perrier

Philippe Venet et Associés
Philippe Venet

5.7. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2007

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

I – Convention et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles et ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Votre conseil de surveillance a autorisé la mise en place de la convention suivante qui a trouvée à s'appliquer dans l'exercice :

Avec toutes les sociétés du Groupe, aménagement de la convention d'intégration fiscale afin de tenir compte :

- des évolutions législatives,
- de la suppression des avoirs fiscaux et du précompte mobilier,
- de la nécessaire précision des modalités de détermination de la charge d'impôt en cas de retour au bénéfice d'une filiale déficitaire : les déficits antérieurs générés par la filiale seront imputés pour calculer l'impôt propre.

Ces modalités sont applicables dès l'exercice 2006-2007.

II – Conventions et engagements approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercice antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

1 – Avec les membres du Directoire

Votre Conseil de Surveillance du 10 février 2003 a autorisé la mise en place, d'un plan de retraite sur complémentaire à prestations définies permettant le versement aux assurés bénéficiaires de rente à vie, avec une réversion de la rente à 100 % au bénéficiaire du conjoint survivant.

Cette rente s'éleverait à 15 % du salaire annuel du bénéficiaire, calculée sur les 12 derniers mois. Aucun versement n'a été effectué au titre de ce plan dans l'exercice, l'engagement étant couvert par les versements antérieurs. Cette rente ne sera perçue que par les membres du Directoire qui feront valoir leurs droits à retraite.

2 - Avec la société MDK Consulting,

La société MDK Consulting facture des prestations dans le cadre de « l'aide à la mise au point de plans d'actions dans les domaines suivants : direction stratégique, expansion du réseau de distribution dans le monde et optimisation des moyens ». La facturation s'élève à 18 750 € par trimestre et a entraîné une charge de 75 000 € sur l'exercice.

3 - Avec Champagne Laurent-Perrier.

- *Poursuite de la convention d'utilisation du Château de Louvois accordée à Champagne Laurent-Perrier*

Par cette convention autorisée par votre Conseil de Surveillance du 24 avril 1997, votre société met prioritairement à disposition de sa filiale Champagne Laurent-Perrier, le Château de Louvois afin d'organiser des manifestations destinées à promouvoir l'image de Champagne et du Grand Siècle.

En contrepartie, votre société perçoit une cotisation annuelle de 38.000 euros ainsi que des locations pour un montant de 114.000 euros.

Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2007, votre société a facturé 152.000 euros.

- *Poursuite de la convention de mise à disposition de locaux et de prestations de services par Champagne Laurent-Perrier*

Champagne Laurent-Perrier a facturé, sur l'exercice 2006/2007, 45.732 € HT de location et prestations à votre société.

- *Poursuite de la convention d'assistance de gestion*

Les prestations diverses en matière de finance, comptabilité et gestion, d'assistance juridique et fiscale et de travaux neufs, font l'objet d'une facturation sur la base de 0,7 % du chiffre d'affaires hors taxes réalisé sous les marques Laurent-Perrier et Grand Siècle. Leur montant facturé sur l'exercice 2006/2007 est de 1.133.154 € HT.

- *Poursuite de redevance de marque*

La redevance de marque, prévue au contrat de licence du 14 décembre 1990, modifié par un avenant du 2 décembre 1992, à effet au 1er janvier 1993, s'est poursuivie. Le montant versé s'est élevé à 5.665.771 € HT, pour l'exercice clos le 31 mars 2007.

4 - Avec la société A.S.

- *Poursuite de la convention d'assistance de gestion*

Votre société a facturé une redevance de 0,5 % du chiffre d'affaires réalisé par AS sous les marques Delamotte et Salon, soit au titre de l'exercice 2006/2007 : 74 520 € HT.

5 - Avec la société Champagne de Castellane

- *Poursuite de la convention d'assistance de gestion*

Votre société a facturé une redevance de 0,5 % du chiffre d'affaires réalisé par de Castellane sous la marque de Castellane, soit au titre de l'exercice 2006/2007 : 156 770 € HT.

6 – Avec les sept sociétés civiles de vignobles

Facturation de frais d'assistance et de gestion annuels pour 800 euros chacune.

7 - Avec la SA Château Malakoff

Facturation de frais d'assistance et de gestion pour un montant de 30.000 € pour l'exercice.

8 - Avec la société Réhoboam

Facturation de frais d'assistance et de gestion, pour trois trimestres, pour 600 Euros.

9 - Avec la SARL Alain Mandois

Facturation de frais d'assistance et de gestion pour 1 600 Euros

10 - Convention de gestion de trésorerie

Les sociétés de votre Groupe ont mis en place depuis plusieurs exercices, une convention de gestion centralisée de trésorerie, portant sur les flux financiers intervenant entre elles, à l'exclusion des sommes dues au titre de l'activité commerciale. Ces avances sont coordonnées par la société Champagne Laurent-Perrier et portent intérêt au taux de refinancement externe du Groupe (actuellement PIBOR 1 mois + 0,60 %) sauf pour les comptes courants entre votre société et les sociétés civiles d'exploitation qui sont rémunérés à un taux égal à la moyenne annuelle des taux effectifs moyens pratiqués par les établissements de crédit pour des prêts, à taux variable aux entreprises, d'une durée initiale supérieure à 2 ans.

Conformément à cette convention, les comptes courants ont engendré les intérêts suivants, au cours de l'exercice :

| | Intérêts versés en € | Intérêts reçus en € | Taux % |
|-------------------------------|----------------------|---------------------|------------------|
| Champagne Laurent-Perrier | | 494 078 | EURIBOR + 0,60 % |
| SCEA des Grands Monts | 2 866 | | 4,70 % |
| SC des Côteaux de Charmeronde | 8 288 | | 4,70 % |
| SC des Côteaux du Barrois | 4 644 | | 4,70 % |
| SC des Côteaux de la Louvière | 887 | | 4,70 % |
| SC de Chamoé | 5 813 | | 4,70 % |
| SC des Côteaux de Courteron | | 4 306 | 4,70 % |
| SC ASN | 187 605 | | 4,70 % |
| SC Dirice | | 25 927 | 4,70 % |

10 - Convention de compte courant avec Monsieur et Madame Bernard de Nonancourt

Leurs comptes courants sont créditeurs respectivement de 1.811 492 € et de 1 055 682 € au 31 mars 2007, et ont donné lieu à décompte d'intérêts au taux de 4.70 %. La charge supportée, au titre de l'exercice 2006/2007, s'est élevée respectivement à 81 667 € et 47 443 €.

Fait à Reims et Neuilly-sur-Seine, le 29 mai 2007.

Les Commissaires aux Comptes

Philippe Venet et Associés

Philippe Venet

PricewaterhouseCoopers Audit

Christian Perrier

5.8. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE AU 31 MARS 2007

| | PricewaterhouseCoopers | | | | PVA | | | |
|---|------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| | Montant (HT) | | % | | Montant (HT) | | % | |
| | 31 mars 2007 | 31 mars 2006 | 31 mars 2007 | 31 mars 2006 | 31 mars 2007 | 31 mars 2006 | 31 mars 2007 | 31 mars 2006 |
| Audit | | | | | | | | |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | | | | | | | | |
| Émetteur | 40 000 | 48 300 | 32 % | 37 % | 29 500 | 28 250 | 28 % | 28 % |
| Filiales intégrées globalement | 83 700 | 81 820 | 68 % | 63 % | 75 850 | 73 530 | 72 % | 72 % |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes | | | | | | | | |
| Émetteur | | | | | | | | |
| Filiales intégrées globalement | | | | | | | | |
| Sous-total | 123 700 | 129 580 | 100 % | | 105 350 | 101 780 | 100% | |
| Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement | | | | | | | | |
| Juridique, fiscal et social | | | | 0,0 % | | | | 0,0 % |
| Autres (à préciser si globalement > 10 % des honoraires d'audit) | | | | 0,0 % | | | | 0,0 % |
| Sous-total | 0 | 0 | 0 % | 0 % | 0 | 0 | 0 % | 0 % |
| TOTAL | 123 700 | 129 580 | 100 % | 100 % | 105 350 | 101 780 | 100 % | 100 % |

6 Assemblée Générale Mixte du 5 juillet 2007

6.1. ORDRE DU JOUR

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :

1. Présentation du rapport fusionné du Directoire sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2007 et sur l'activité au cours dudit exercice ; présentation de divers rapports et notamment celui du Président du Conseil de Surveillance sur l'organisation interne du Conseil de Surveillance et sur les contrôles internes ;
2. Présentation des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2007 et sur les opérations du dit exercice ;
3. Présentation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code du Commerce ;
4. Présentation du rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2007 ;
5. Examen et approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2007 ;
6. Quitus aux membres du Directoire, du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux comptes ;
7. Affectation du résultat ;
8. Approbation des conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code du Commerce ;
9. Jetons de présence ;
10. Examen des mandats de membres du Conseil de Surveillance, des mandats des Commissaires aux comptes titulaires, des Commissaires aux comptes suppléants ;
11. Autorisation et pouvoirs à donner au Directoire concernant le nouveau programme de rachat d'actions.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE :

12. Autorisation et pouvoirs à donner au Directoire pour annuler les actions de la Société ;
13. Autorisation et pouvoirs à conférer au Directoire, pour une durée de vingt-six (26) mois, de procéder à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme vocation à une quote-part du capital social de la Société, pour un montant nominal maximal de dix millions d'euros (10 000 000 €) (actions) et de cent cinquante millions d'euros (150 000 000 €) (titres d'emprunt) ;
14. Autorisation et pouvoirs à conférer au Directoire, pour une durée de vingt-six (26) mois, de procéder à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme vocation à une quote-part du capital social de la Société, pour un montant nominal maximal de dix millions d'euros (10 000 000 €) (actions) et de cent cinquante millions d'euros (150 000 000 €) (titres d'emprunt) ;
15. Autorisation et pouvoirs à conférer au Directoire, pour une durée de vingt-six (26) mois, de procéder à l'augmentation du capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes pour un montant nominal maximal de dix millions d'euros (10 000 000 €) ;
16. Autorisation et pouvoirs à conférer au Directoire de pouvoir utiliser les autorisations d'augmentation de capital indiquées ci-dessus et visant les titres de la Société en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange ;
17. Autorisation et pouvoirs à conférer au Directoire, pour une durée de vingt-six (26) mois de procéder à une augmentation du capital de la Société réservée aux personnes visées à l'article L 443-5 du Code du Travail, pour un montant maximal de dix millions d'euros (10 000 000 €) ;
18. Pouvoirs.

NB : les numéros des résolutions sont différents des numéros de l'ordre du jour.

6.2. TEXTE DES RÉSOLUTIONS

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des divers rapports et notamment les rapports du Directoire sur les comptes sociaux et consolidés, du Conseil de Surveillance, du Président du Conseil de Surveillance sur l'organisation interne du Conseil de Surveillance et sur les contrôles internes, et des Commissaires aux comptes, approuvent lesdits rapports et comptes annuels arrêtés à la date du 31 mars 2007 ainsi que les comptes consolidés établis par le Directoire au titre de l'exercice clos le 31 mars 2007 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2007 se montant à 2 522 581,88 €.

Affectation du résultat :

| | |
|--------------------------|-----------------|
| Bénéfice de l'exercice : | 2 522 581,88 € |
| Report à nouveau : | 19 152 709,14 € |
| Solde disponible | 21 675 291,02 € |

Sur le solde disponible, prélèvement de : 7 704 578,70 € au titre des dividendes à verser aux actionnaires[*].

Le nouveau montant du compte « report à nouveau » est égal à 13 970 712,32 €

Le dividende à répartir au titre de l'exercice est ainsi fixé à 1,30 € par action. Il sera mis en paiement le 19 juillet 2007.

Il est d'ores et déjà précisé que lors de la mise en paiement des dividendes, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison des actions Laurent-Perrier détenues par la Société sera affecté au compte « report à nouveau ».

[*]En excluant les 19 262 actions Laurent-Perrier détenues par la Société au 31.03.2007, sous réserve d'un complément à la hausse ou à la baisse d'actions d'autocontrôle.

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2005, ce dividende n'est pas assorti d'un avoir fiscal, mais il ouvre droit, au profit des actionnaires personnes physiques, à l'abattement de 50 % calculé sur la totalité de son montant.

Affectation au compte « réserve pour actions propres »

Une somme de 1 284 582,78 € correspondant à la valeur comptable des 19 262 actions propres détenues au 31 mars 2007 par la Société doit figurer au compte « réserve pour actions propres ». La somme actuellement dans le compte « réserve pour actions propres » étant suffisante pour couvrir la valeur comptable des actions propres, il n'est pas nécessaire de virer une somme complémentaire dans ce compte.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

| Exercice | Dividende par action en € | Avoir fiscal par action en € | Dividende brut par action en € |
|-----------|------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|
| 2003-2004 | 0,666 | 0,333 | 0,999 |
| 2004-2005 | 0,75 | | |
| 2005-2006 | 1,00 € | | |

Troisième résolution

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre d'une part, les membres du Conseil de Surveillance (ou les sociétés ou entreprises qu'ils représentent dont ils sont mandataires sociaux ou bien avec lesquelles soit ils ont un intérêt direct ou indirect soit ils interviennent par personne interposée) et d'autre part la Société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues d'une part entre les membres du Directoire (ou les sociétés ou entreprises qu'ils représentent dont ils sont mandataires sociaux ou bien avec lesquelles soit ils ont un intérêt direct ou indirect soit ils interviennent par personne interposée) et d'autre part la Société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre d'une part, un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote de la Société ou bien une société contrôlant une société actionnaire qui détient plus de 10 % des droits de vote de la Société et d'autre part la Société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide d'allouer une somme de 170 000 € au titre des jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance, jusqu'à décision contraire des actionnaires.

Un Conseil de Surveillance devra se réunir pour répartir les jetons de présence.

Septième résolution

L'Assemblée Générale constate qu'aucun mandat de membre du Conseil de Surveillance ou de Commissaire aux Comptes n'est à renouveler à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2007 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2007.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire et après avoir pris connaissance des éléments figurant dans le Détail du programme de rachat d'action en application des dispositions des articles 241-1 à 241-8 du Règlement Général de l'AMF, autorise le Directoire, pour une période de dix-huit (18) mois à compter de la date de la présente Assemblée, à faire racheter par la Société ses propres actions dans les conditions définies par les articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce et les autres dispositions légales applicables.

L'Assemblée Générale décide que ces rachats d'actions pourront s'opérer par intervention sur le marché et par acquisition de blocs, en une ou plusieurs fois, dans la limite maximale visée ci-après ; le prix maximal d'achat par action hors frais est fixé à 120 €.

La part maximale du capital pouvant être achetée ne pourra excéder en permanence la limite de 10 % du capital social, soit un nombre maximum de 594 000 actions au jour de la présente Assemblée Générale, en tenant compte des actions déjà rachetées au titre des précédents programmes autorisés par les Assemblées Générales des actionnaires de la Société.

Le montant maximal alloué à la mise en œuvre du programme de rachat d'action s'élèvera à 68 968 560 €.

L'Assemblée Générale décide que ces actions pourront être rachetées en vue :

- assurer l'animation du cours de bourse par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de l'AFEI reconnue par l'AMF,
- attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux,
- utiliser les actions en vue de consentir des Options d'Achat d'Actions à des salariés ou mandataires sociaux,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- annuler tout ou partie des actions acquises.

L'Assemblée Générale décide que les actions seront rachetées et revendues par intervention sur le marché et/ou par acquisition de blocs de titres. Les rachats par blocs de titres pourront se faire pour l'intégralité du programme étant précisé que l'objectif d'animation du cours ne pourra être atteint qu'en partie de cette manière. L'achat de ces actions, ainsi que leur vente, ou transfert pourront être réalisés par tout moyen, y compris par utilisation de produits dérivés et par des opérations optionnelles, et à tout moment, dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière.

L'Assemblée Générale décide que la présente autorisation remplace les dispositions du précédent programme de rachat adopté par l'Assemblée Générale du 6 juillet 2006.

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Directoire, conformément à la Loi et aux Règlements et pour une durée de 18 mois :

- à annuler les actions de la Société détenues par celle-ci au titre des autorisations d'achat d'actions de la Société conférées au Directoire, dans la limite de 10 % du capital, par période de 24 mois ;
- à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre le prix de rachat et la valeur nominale des actions rachetées sur un poste de primes ou sur un poste de réserve disponibles.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire pour :

- procéder à cette ou ces réductions de capital,
- en arrêter le montant définitif, en fixer les modalités et en constater la réalisation,
- imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes,
- procéder à la modification corrélatrice des statuts et, généralement, faire le nécessaire, le tout conformément aux dispositions légales en vigueur lors de l'utilisation de la présente autorisation.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, sous réserve des pouvoirs conférés par les Statuts de la Société au Conseil de Surveillance, et conformément aux dispositions du Code de Commerce (et notamment l'article L 225-129 et suivants),

1. autorise le Directoire et lui délègue les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, à l'augmentation du capital social de la Société, par émission de titres de capital et de valeurs mobilières, donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à une quotité du capital social de la Société, à l'exception toutefois d'actions de préférence ;
2. décide que le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation visée au point 1 ci-dessus, ne pourra, sous réserve du point 3 ci-après, être supérieur à dix millions d'euros (10 000 000 €) de nominal ;
3. décide que le montant défini au point 2 ci-dessus devra, le cas échéant, être augmenté en tant que de besoin du montant des augmentations de capital liées à l'ajustement des droits de certains porteurs de valeurs mobilières en cas d'opérations financières nouvelles, afin de préserver les droits desdits porteurs conformément aux dispositions légales applicables ;
4. décide, en outre, que le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société ne pourra excéder cent cinquante millions d'euros (150 000 000 €) ou la contre valeur de ce montant en monnaie étrangère ;
5. décide que les actionnaires :
 - pourront exercer, dans les conditions prévues par les dispositions légales applicables, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible ;
 - pourront, en outre, souscrire à titre réductible, dans les conditions prévues par les dispositions légales applicables, un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et en tout état de cause, dans la limite de leur demande ; le Directoire aura toutefois la faculté de ne pas conférer aux actionnaires un tel droit de souscription à titre réductible ;
 - si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Directoire pourra utiliser, à son choix et dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une ou plusieurs des facultés suivantes :

- limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois quarts de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;

6. constate que, le cas échéant, la délégation objet de la présente résolution emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès à terme à des actions de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

décide expressément que l'émission de bons de souscription d'actions de la Société en application de l'article L 228-95 du Code de commerce pourra avoir lieu soit par offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes ;

décide expressément de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises par conversion d'obligations ou exercice de bons ;

7. décide que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation, sera au moins égale à la valeur nominale des actions ;
8. décide que le Directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Président, dans les conditions fixées par les dispositions légales applicables, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment :
- de déterminer les dates, conditions et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ;
 - d'arrêter, à l'occasion de chaque mise en œuvre de cette délégation, le prix d'émission, et notamment le montant de la prime ;
 - de fixer les montants à émettre et la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre ;
 - de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis ;
 - le cas échéant, de prévoir les conditions de leur rachat en bourse ;
 - de prévoir la possibilité de suspension de l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois ;
 - de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social, et ce, en conformité avec les dispositions légales applicables.
 - En outre, le Directoire, ou, par subdélégation, son Président, pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission, et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions, et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les Statuts.
 - En cas d'émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, le Directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Président, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché, les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société et les autres termes et conditions de ces titres ;

9. décide que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'émission immédiate et/ou à terme d'actions de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription ;

10. décide, enfin, que la délégation ainsi conférée au Directoire pourra être exercée dans un délai de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, sous réserve des pouvoirs conférés par les Statuts au Conseil de Surveillance, et conformément aux dispositions du Code de Commerce (et notamment de l'article L 225-129 et suivants et des articles L 225-148, L 225-150 et L 228-93),

1. autorise le Directoire et lui délègue les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, à l'augmentation du capital social de la Société, par émission :

- a) d'actions de la Société ainsi que par émission de toutes valeurs mobilières, y compris de bons autonomes à savoir

par émission de titres de capital et de valeurs mobilières, donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à une quotité du capital social de la Société, à l'exception toutefois d'actions de préférence, étant précisé que ces titres pourront notamment être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur ces titres et répondant aux conditions fixées à l'article L 225 - 148 du Code de Commerce ;

b) et/ou des titres ci-après indiqués, à la suite de l'émission par une société dont la Société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital social :

- soit d'obligations avec bons de souscription d'actions de la Société ;
 - soit d'actions de la Société, ou de toutes autres valeurs mobilières de la Société à savoir par émission de titres de capital et de valeur mobilières, y compris de bons autonomes, donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à une quotité du capital social de la Société, à l'exception toutefois d'actions de préférence ;
2. décide que le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la délégation visée au point 1 ci-dessus, ne pourra, sous réserve des points 3 et 5 ci-après, être supérieur à dix millions d'euros (10 000 000 €) de nominal ;
 3. décide que le montant défini au point 2 ci-dessus devra, le cas échéant, être augmenté en tant que de besoin du montant des augmentations de capital liées à l'ajustement des droits de certains porteurs de valeurs mobilières en cas d'opérations financières nouvelles, afin de préserver les droits desdits porteurs conformément aux dispositions légales applicables ;
 4. décide, en outre, que le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la Société ne pourra excéder cent cinquante millions d'euros (150 000 000 €) ou la contre valeur de ce montant en monnaie étrangère ;
 5. décide de limiter les montants fixés aux points 2 et 4 ci-dessus à la fraction non utilisée des plafonds respectivement fixés à la précédente résolution ;
 6. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières de la Société à émettre par suite de la présente résolution, étant entendu que le Directoire pourra conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et selon les modalités qu'il fixera, conformément à l'article L 225-135 al.2 du Code de Commerce ;
 7. cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables mais pourra, si le Directoire en décide ainsi, être exercée tant à titre irréductible que réductible, étant précisé qu'à la fin de la période de priorité, les titres non souscrits feront l'objet d'un placement public ;
 8. décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Directoire pourra utiliser dans l'ordre qu'il estime opportun l'une ou plusieurs des facultés ci-après :
 - limiter, le cas échéant, l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée ;
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
 9. constate que, le cas échéant, la délégation objet de la présente résolution emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès à terme à des actions de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;
 10. décide expressément de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises par conversion d'obligations ou par exercice de bons ;
 décide que la somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum prévu par les dispositions légales applicables ;
 11. décide que le Directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Président, dans les conditions fixées par les dispositions légales applicables, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment :

- de déterminer les dates, conditions et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer en accord, le cas échéant, avec l'organe compétent des autres sociétés concernées ;
 - d'arrêter, à l'occasion de chaque mise en œuvre de cette délégation, le prix d'émission, et notamment le montant de la prime ;
 - de fixer les montants à émettre et la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre ;
 - de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis ;
 - le cas échéant, de prévoir les conditions de leur rachat en bourse ;
 - de prévoir la possibilité de suspension de l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois ;
 - de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social, et ce, en conformité avec les dispositions légales applicables ;
 - en outre, le Directoire, ou, par subdélégation, son Président, pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission, et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les Statuts ;
 - en cas d'émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital, le Directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Président, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché, les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société et les autres termes et conditions de ces titres.
12. décide que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'émission immédiate et/ou à terme d'actions de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription et faculté de conférer un délai de priorité ;
13. décide, enfin, que la délégation ainsi conférée au Directoire pourra être exercée dans un délai de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale.

Douzième résolution

1. L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires et sous réserve des pouvoirs conférés par les Statuts au Conseil de Surveillance, délègue au Directoire, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente Assemblée, tous pouvoirs à l'effet d'augmenter le capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes à réaliser par création et attribution gratuite de titres de capital ou élévation de la valeur nominale des titres de capital existants, ou combinaison de ces deux modalités.
2. L'Assemblée Générale autorise le Directoire à décider que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard trente (30) jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier de titres attribués.
3. Le montant de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée dans le cadre de la présente résolution ne pourra excéder le montant nominal de dix millions d'euros (10 000 000 €), ce montant ne s'imputant pas mais s'ajoutant aux montants fixés aux points 2 et 4 des dixième et onzième résolutions ci-dessus.
4. L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation à son Président, à l'effet, dans les conditions fixées par les dispositions légales applicables, notamment de déterminer les dates et modalités des émissions, le montant et la nature des sommes à incorporer au capital, le prix et les conditions des émissions et, plus généralement, de prendre toutes dispositions pour en assurer la bonne fin, accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives et constater la ou les augmentations de capital correspondantes et apporter aux Statuts les modifications corrélatives.

Treizième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire, autorise expressément le Directoire, à compter de la date de la présente Assemblée et jusqu'à la date de la prochaine Assemblée appelée à statuer sur les comptes annuels de la Société, à utiliser en période d'offre publique d'achat et/ou d'échange portant sur des titres de la Société, les délégations qui lui sont consenties, au titre des dixième, onzième et douzième résolutions ci-dessus, par la présente Assemblée Générale afin d'augmenter, par tous moyens légaux, le capital social dans les conditions desdites résolutions.

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, sous réserve des pouvoirs conférés par les Statuts de la Société au Conseil de Surveillance, et conformément aux dispositions de l'article L 225-129 VII alinéas 1 et 2 du Code de Commerce, tel que modifié par la loi du 19 février 2001 relative à l'épargne salariale :

1. autorise le Directoire et lui délègue les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'occasion des augmentations de capital décidées en application des autorisations conférées en vertu des dixième, onzième, douzième et treizième résolutions, à l'augmentation du capital social de la Société, par émission d'actions de la Société réservée aux personnes visées à l'article L 443.5 du Code du Travail et à l'effet de se prononcer sur la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés, lorsque les actions détenues par les salariés de la société représentent moins de 3% du capital ;
2. décide que le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées en vertu de la délégation visée au point 1 ci-dessus, ne pourra, sous réserve de ce qui est dit au point 3 ci-dessous, être supérieur à dix millions d'euros (10 000 000 €) de nominal ;
3. décide de limiter les montants fixés au point 2 ci-dessus à la fraction non utilisée des plafonds respectivement fixés aux dixième, onzième et douzième résolutions ci-dessus ;
4. constate que la délégation objet de la présente résolution emporte de plein droit au profit des salariés, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription ;
5. décide que le Directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Président, dans les conditions fixées par les dispositions légales applicables, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment :
 - de déterminer les dates, conditions et modalités des émissions ;
 - d'arrêter, à l'occasion de chaque mise en œuvre de cette délégation, le prix d'émission, et notamment le montant de la prime ; étant précisé que celui-ci ne pourra, conformément aux dispositions de l'article L 443.5 du Code du Travail (tel que modifié par la loi du 19 février 2001 précitée), être supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant la date d'ouverture de la souscription, et ne pourra être inférieur de plus de 20 % à cette moyenne (ou de 30 % dans les cas visés par l'article L 443-5 précité du Code du Travail) ;
 - de fixer les montants à émettre et la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre ;
 - de déterminer le mode de libération des actions ou autres titres émis.

En outre, le Directoire, ou, par subdélégation, son Président, pourra procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission, et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions, et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les Statuts.

6. décide, enfin, que la délégation ainsi conférée au Directoire pourra être exercée dans un délai de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente Assemblée Générale.

Quinzième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

7 Divers rapports

7.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LAURENT-PERRIER ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE CONTRÔLE INTERNE (ARTICLE L225-235 DU CODE DU COMMERCE)

Le présent rapport a pour objet, conformément à l'article L 225-37 du dernier alinéa du Code de commerce issu de la loi n° 2003-706 du 1er août 2003, de présenter à l'Assemblée Générale annuelle les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance, ainsi que des procédures de contrôle interne. Il a été établi avec l'assistance de la Direction Administrative et financière du Groupe.

1. PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

1.1. Composition et missions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance de Laurent-Perrier comprend onze membres dont cinq membres indépendants. La composition du Conseil de Surveillance figure en Annexe 1.

Le Conseil de Surveillance nomme le Directoire et l'Assemblée Générale peut mettre fin à son mandat. Conformément à la loi, il a une mission de contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire et tient des statuts de la société la mission d'autoriser les opérations suivantes :

- arrêter ou modifier le plan d'entreprise pluriannuel du Groupe Laurent-Perrier;
- réaliser ou autoriser toutes opérations susceptibles d'affecter substantiellement la stratégie du groupe, la structure financière ou périmètre d'activité, et notamment modifier significativement l'image des marques dudit groupe ;
- émettre, même sur autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires, des valeurs mobilières, quelle qu'en soit la nature, entraînant ou susceptibles d'entraîner une augmentation du capital social (ou prendre tout engagement en ce sens) ;

- consentir une rémunération, ou des droits sur des valeurs mobilières émises par la Société, à tout membre du Directoire ;
- procéder aux opérations suivantes (ou prendre tout engagement en ce sens), lorsqu'elles dépassent chacune un montant ou, le cas échéant, une durée fixée par le Conseil de Surveillance (étant entendu que la présente disposition statutaire ne s'appliquera que pour autant que le Conseil de Surveillance aura fixé de tels montants) :
- toute souscription, tout achat et toute disposition de valeurs mobilières, toute prise ou disposition de participation immédiate ou différée dans tous groupements ou sociétés, de droit ou de fait,
- tout apport ou échange, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs,
- toute acquisition ou disposition de biens ou droits immobiliers,
- toute acquisition ou disposition de créances, de fonds de commerce ou autres valeurs incorporelles,
- tout acte en vue de consentir ou d'obtenir tous prêts, emprunts, crédits ou avances de trésorerie,
- tout contrat de distribution ou, plus généralement, de commercialisation, et tout contrat d'approvisionnement,
- toute transaction et tout compromis, en cas de litige.

1.2. L'exercice des missions

Le Conseil de Surveillance se réunit au moins quatre fois par an, sur un ordre du jour établi par son président. Il s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2006-2007 ; le taux de présence de ses membres a été le suivant :

| Date | Points importants de l'ordre du jour | Taux de présence |
|------------|--|------------------|
| 30.05.2006 | Examen des comptes sociaux et consolidés au 31.03.2006 et du plan 2006-2007 | 77 % |
| 05.07.2006 | Plan stratégique du Groupe Laurent-Perrier à 5 ans | 80 % |
| 06.07.2006 | Répartition des jetons de présence | 80 % |
| 21.11.2006 | Situation de l'entreprise au cours du premier semestre de l'exercice 2006-2007 Présentation du résultat estimé au 31 mars 2007 | 90 % |
| 22.03.2007 | Situation de l'entreprise au cours des 9 premiers mois de l'exercice 2006-2007 Examen des comptes prévisionnels au 31 mars 2007 Budget de l'exercice 2007-2008 | 100 % |

Toutes les opérations significatives font l'objet d'une information détaillée à l'attention du Conseil de Surveillance.

1.3. Les Comités

Le Conseil de Surveillance a créé quatre comités :

Le Comité de la Stratégie est chargé d'étudier le développement de l'entreprise et de présenter à l'ensemble du Conseil de Surveillance des propositions stratégiques pour le Groupe Laurent-Perrier. Il est présidé par Bernard de Nonancourt, et en font partie Yann Duchesne, Vice Président, Maurice de Kervénoaël, Eric Meneux, François Philippoteaux, Jean-Louis Pereyre, et les membres du Directoire : Yves Dumont, Alexandra Pereyre et Stéphanie Meneux.

Le Comité exécutif se réunit tous les mois et examine le tableau de bord de l'entreprise, ainsi que les résultats et la rentabilité des différents pays et produits du Groupe. En font partie Maurice de Kervénoaël, Bernard de Nonancourt, et les membres du Directoire : Yves Dumont, Alexandra Pereyre, Stéphanie Meneux.

Le Comité de l'Audit et de la Communication Financière traite des résultats, de leur analyse et de la communication de ceux-ci aux actionnaires. Il a pour mission de s'assurer de la qualité des méthodes comptables et des procédures internes, d'examiner les comptes sociaux et consolidés avant leur soumission au Conseil de Surveillance et de veiller à la qualité de la communication financière aux actionnaires. Il est présidé par Michel Chiron et en font partie Bernard de La Giraudière, Éric Meneux, Alain Nkontchou et Claude de Nonancourt.

Le Comité des Rémunérations et de Gouvernement d'Entreprise propose les conditions de rémunération des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire ainsi que les autorisations régissant les plans de stock-options et leur application aux membres du Directoire. Il formule aussi des avis sur la politique générale de rémunération des cadres. Il s'assure enfin de l'absence de conflit d'intérêts, de la fixation et de l'application de la politique de Gouvernement d'Entreprise. Il est présidé par Yann Duchesne et en font partie Michel Chiron, Grant Gordon et Jean-Louis Pereyre.

2. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

2.1. Inventaire des risques

Pour assurer la pérennité dans le développement de ses activités, le Groupe Laurent-Perrier doit veiller en permanence à la prévention et à la bonne maîtrise des risques auxquels il est exposé.

Dans ce cadre, le Groupe Laurent-Perrier a pu procéder à l'identification des différents types de risques encourus dans l'exercice de ses activités. Les procédures et contrôles pour gérer ces risques et les moyens nécessaires pour en limiter l'impact financier ont été mis en œuvre. Dans ce cadre, il a été souscrit des contrats d'assurance adaptés.

Approvisionnement – stock de bouteilles – production

Dans les métiers du Groupe Laurent-Perrier, la maîtrise des risques de production s'appuie sur la sécurisation des approvisionnements et sur une recherche permanente de la fiabilité des installations.

Concernant les stocks de vins à proprement parler, les risques liés aux incendies sont limités par la nature même des stocks (bouteilles de vins) et les cas d'écroulement de cave de stockage sont extrêmement rares.

Concernant la sécurisation des approvisionnements, les mesures décrites au paragraphe 1.5. du Document de Référence permettent de limiter les risques.

Concernant la production, le Directeur de l'Approvisionnement et de la Production peut, grâce à des indicateurs de pilotage de la production des différents sites, détecter d'éventuelles anomalies et mettre en place les actions nécessaires.

Informatique

La perte de données commerciales, financières et opérationnelles peut gêner l'activité des différents départements. Le Groupe dispose d'un Département Systèmes d'information centralisé, chargé des systèmes d'information comptables et opérationnels, rattaché à la Direction Administrative et Financière.

Ce Département est responsable du fonctionnement et de la pérennité des systèmes, et notamment de la mise en place des procédures de sauvegarde et de récupération des données. De plus, le département informatique du Groupe décide des choix d'investissement en matériels et logiciels pour toutes les entités du Groupe Laurent-Perrier.

Image de marque

Dans les métiers du luxe, l'image de marque doit être protégée en priorité. Des règles internes strictes permettent de gérer en urgence toute crise qui interviendrait sur les produits du Groupe dans le monde entier.

Commercial

La dépendance d'un client ou d'un marché est source d'insécurité. Le Groupe possède de nombreux importateurs et clients sérieux et solvables dans de nombreux marchés. Aucune dépendance à un secteur ou à un marché n'est à signaler.

Financier

La maîtrise des risques financiers requiert un contrôle strict des investissements ainsi qu'une gestion financière et comptable rigoureuse.

Les mesures décrites au paragraphe 1.5. du Document de Référence de Laurent-Perrier, et aux paragraphes 2.2. et 2.4. du présent rapport, permettent de limiter ces risques.

2.2. Système de contrôle

L'organisation du contrôle interne du Groupe est centralisée. La structure et les procédures de contrôle interne sont définies pour le Groupe par les départements centraux du siège.

Base de données de procédure :

Le Directoire entend poursuivre les actions déjà engagées au niveau de la formalisation et de la centralisation des procédures existantes au sein du Groupe Laurent-Perrier.

A cet effet, une base bureautique inhérente aux seules procédures avec un circuit de vérification, validation et diffusion est opérationnelle depuis novembre 2005.

Sa mise en place a été largement accompagnée de réunions d'informations afin de sensibiliser et mobiliser davantage tous les collaborateurs de l'entreprise à la démarche globale de maîtrise des risques et de protection du patrimoine dans le but de contribuer à assurer la pérennité de l'entreprise.

Responsabilisation des responsables des fonctions

Chaque Directeur de Département est le garant et le responsable des missions de son Département. L'organigramme qui figure en Annexe 2 décrit les principales Directions

Le suivi juridique

Au sein de la Direction Administrative et Financière du Groupe, le Département juridique centralise et coordonne les aspects juridiques. Ce département peut avoir recours à des cabinets extérieurs compétents dans chacun des domaines requis afin de rédiger et/ou valider l'ensemble des contrats du Groupe. Le Département juridique supervise le secrétariat juridique des filiales du Groupe. La propriété intellectuelle et industrielle est un enjeu majeur pour le Groupe. Elle est

rigoureusement suivie et mise à jour en interne, avec le soutien de cabinets extérieurs.

Démarche budgétaire et reporting de gestion

La démarche budgétaire Groupe détaillée par service est un élément clé du contrôle des activités et des éléments financiers. La construction budgétaire s'appuie sur les orientations stratégiques validées par la Direction Générale pour l'année à venir. Cette construction est assurée par chacune des Directions opérationnelles avec le contrôle de gestion et sous le contrôle de la Direction Administrative et Financière.

Le suivi des budgets par entité fiscale et par Département est assuré périodiquement et permet d'identifier les éventuels décalages par rapport au niveau d'activité anticipé et aux dépenses prévues.

2.3. Les organes de contrôle et de gestion

2.3.1. Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce son contrôle sur la gestion du Groupe Laurent-Perrier en s'appuyant sur les rapports du Directoire qui lui sont communiqués par l'intermédiaire du Comité Exécutif et sur les travaux du Comité d'Audit et de la Communication financière.

Chaque année, au cours du dernier trimestre de l'exercice, un plan annuel est établi pour fixer les objectifs et quantifier les options stratégiques majeures. Ce plan défini au niveau de chaque entité, sert de référence au budget de l'année suivante et de référence pour mesurer la performance de l'entreprise et définir si nécessaire les actions correctives.

2.3.2. Le Directoire

Le Directoire exerce son contrôle sur la gestion des risques en s'appuyant sur les reportings existants, et notamment sur les travaux des départements financier, comptable, et contrôle de gestion ainsi qu'en examinant les décisions d'investissement et d'engagement de dépenses.

Le Directoire approuve le budget ainsi que les investissements et les engagements contractuels significatifs doivent faire l'objet d'une validation par le Directoire. Les demandes d'investissements sont présentées par les directions au Directoire pour validation, sous la forme de dossiers d'investissement. La procédure communiquée à tous les services prévoit le circuit de validation du demandeur au Directoire.

2.3.3. Le Contrôle de gestion

Les orientations stratégiques de la Direction Générale sont formalisées dans un plan annuel et sont ensuite relayées par le management. La démarche budgétaire Groupe est le principal outil de déclinaison opérationnel des axes stratégiques.

Le contrôle de gestion Groupe est chargé d'organiser le processus budgétaire et d'assurer l'accompagnement des opérationnels dans la construction des budgets, leur suivi et la mise en place des actions d'amélioration prévues. Il a également un rôle de coordination, de centralisation et de contrôle de cohérence des reportings budgétaires et de gestion.

2.4. Information comptable et financière

Opérations de trésorerie et de financement

Le financement des activités des sociétés françaises et filiales étrangères est centralisé et suivi par le service trésorerie du Groupe Laurent-Perrier, qui pilote ainsi l'endettement du Groupe Laurent-Perrier.

Les lignes de crédit (emprunts ainsi que les options de placement de trésorerie) sont négociées par la Direction Administrative et Financière du Groupe Laurent-Perrier.

Le service trésorerie du Groupe gère également les risques de taux et de change du Groupe Laurent-Perrier à partir de seuils fixés par la Direction Administrative et Financière.

Consolidation statutaire

Un bilan, un compte de résultat et un tableau des flux de trésorerie consolidés sont produits et publiés chaque semestre.

La Direction comptable du Groupe Laurent-Perrier fixe un calendrier des tâches et rappelle les modalités de préparation des liasses de consolidation, à destination des services comptables ou des différentes entités.

La production comptable est confiée aux équipes comptables du Groupe Laurent-Perrier.

Les procédures nécessaires à la production d'une information comptable fiable sont mises en place au niveau local.

Elles comprennent notamment les procédures d'inventaires physiques (aussi bien pour les actifs immobilisés que pour les stocks) et assurent la séparation des tâches. Le reporting de gestion et la consolidation sont présentés par la Direction Administrative et Financière au Directoire et au Conseil de Surveillance tous les trimestres.

Commissaires aux Comptes

Les interventions de nos commissaires aux comptes notamment dans le cadre de leurs vérifications semestrielles,

sont un contrôle supplémentaire sur la fiabilité de notre information financière et sur l'adéquation de nos procédures de contrôle interne. De par leur mission permanente, ils participent ainsi au processus de contrôle du Groupe Laurent-Perrier.

Fait à Tours sur Marne le 29 mai 2007.

Maurice de Kervénoaël
Président du Conseil de Surveillance

Annexe 1 - Liste des membres du Conseil de Surveillance et fonction exercées dans d'autres sociétés
Annexe 2 - Organigramme fonctionnel

ANNEXE 1

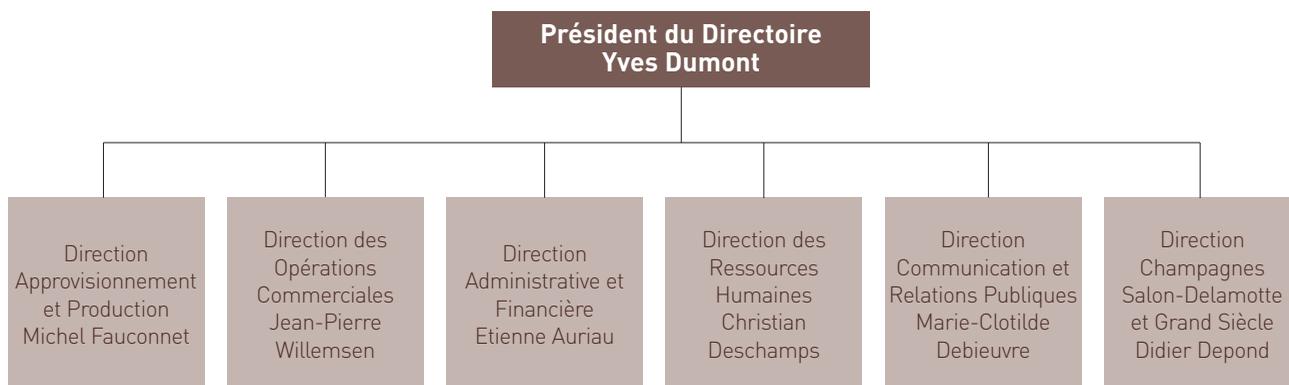
Liste des membres du Conseil de Surveillance et fonctions exercées dans d'autres sociétés

| Administrateurs Date de 1^{ère} nomination Échéance du mandat | Mandats exercés au sein du Groupe Laurent-Perrier au 31.03.07 | Mandats exercés en dehors du Groupe Laurent-Perrier au 31.03.07 |
|---|---|---|
| Monsieur Bernard de Nonancourt Membre : 26 mai 1999 - 2011 Adresse professionnelle : Laurent-Perrier 32, avenue de Champagne 51150 Tours-sur-Marne | Président : 26 mai 1999 au 7 juillet 2005 Président d'honneur : 7 juillet 2005 <i>cf. tableau Cumul des mandats</i> | |
| Monsieur Maurice de Kervénoaël(1) Président : 07 juillet 2005 - 2011 Adresse professionnelle : MDK Consulting - 20, rue Vignon 75009 Paris | | Gérant de MDK Consulting Président Hermès Parfums Administrateur et Vice-Président d'Hermès International Président du Conseil de Surveillance de SIA Administrateur ONET Président de Petit Bateau |
| Monsieur François Philippoteaux Vice-Président Membre : 11 juillet 1996 - 2008 | Président de Laurent-Perrier Suisse <i>cf. tableau Cumul des mandats</i> | |
| Monsieur Michel Chiron(1) Membre : 07 juillet 2005 - 2011 | | Président du Conseil de Surveillance Partner-Jouet Management Expert comptable et ancien Commissaire aux Comptes |
| Monsieur Bernard de La Giraudière Membre : 11 juillet 1996 - 2008 | Président de Laurent-Perrier UK | Chairman & CEO de Spirited Co. Limited |
| Madame Claude de Nonancourt Membre : 11 juillet 1996 - 2008 Lien familial : épouse de M. Bernard de Nonancourt | <i>cf. tableau Cumul des mandats</i> | |

| | | |
|--|--|--|
| <p>Monsieur Yann Duchesne (1) Membre : 3 juillet 2003 – 2009 Adresse professionnelle : Doughty & Hanson - 60, avenue Hoche 75008 Paris</p> | | <p>Associé Senior et Directeur Général pour la France du fonds d'investissement Doughty & Hanson Président du Conseil de Surveillance de Saft Président de Balta Président de KP1 Administrateur de TV3 Administrateur de Impress Administrateur d'IPSOS Administrateur d'AltranTechnologies jusqu'au 30.06.2005 Chairman de NAMG Administrateur de TUMI Administrateur de Moeller</p> |
| <p>Monsieur Grant Gordon(1) Membre : 26 octobre 1999 - 2011 Adresse professionnelle : 36 Park Road, London, NW1 4S A - Grande-Bretagne</p> | | <p>Director General, Institute for Family Business (UK)</p> |
| <p>Monsieur Éric Meneux Membre : 26 octobre 1999 - 2011 Lien familial : Époux de Stéphanie Meneux de Nonancourt, Membre du Directoire</p> | | <p>Docteur en médecine Chirurgien des hôpitaux Activité Libérale : clinique Sainte Isabelle et Hôpital Américain – Neuilly-sur-Seine</p> |
| <p>Monsieur Alain Nkontchou(1) Membre : 26 octobre 1999 - 2011 Adresse professionnelle : Crédit Suisse First Boston – One Cabot Square London E 144 QJ - Grande-Bretagne</p> | | <p>Managing Director en charge du Global Macro Proprietary Trading de Crédit Suisse First Boston à Londres</p> |
| <p>Monsieur Jean-Louis Pereyre Membre : 20 décembre 1994 - 2012 Lien familial : Époux de Alexandra Pereyre de Nonancourt Membre du Directoire</p> | | <p>Président de la Maritime Archéologie et Prospection Administrateur de la Société Media Contact Services</p> |

(1) Membres du Conseil de Surveillance indépendants.

ANNEXE 2 Organigramme fonctionnel



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DU DERNIER ALINÉA DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES A L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE AU 31 MARS 2007

Aux Actionnaires

Laurent-Perrier SA
32, avenue de Champagne
51150 Tours sur Marne

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Laurent-Perrier et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Reims, le 29 mai 2007

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Christian Perrier

Philippe Venet et Associés
Philippe Venet

7.2. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

1. Informations périodiques et occasionnelles disponibles sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers www.amf-france.org et/ou sur www.finance-groupep.fr.

| | |
|------------|--|
| 15.05.2006 | Chiffre d'affaires de l'exercice 2005-2006 |
| 01.06.2006 | Document de référence 2005-2006 |
| 01.06.2006 | Résultats de l'exercice 2005-2006 |
| 27.06.2006 | Présentation aux analystes des résultats de l'exercice 2005-2006 |
| 14.06.2006 | Note relative au programme de rachat d'actions propres |

| | |
|------------|--|
| 10.07.2006 | Présentation aux actionnaires de l'Assemblée Générale du 6 juillet 2006 |
| 25.07.2006 | Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2006-2007 |
| 10.11.2006 | Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre 2006-2007 |
| 24.11.2006 | Résultats du 1 ^{er} semestre 2006-2007 |
| 01.12.2006 | Présentation aux analystes des résultats du 1 ^{er} semestre 2006-2007 |
| 09.02.2007 | Chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre 2006-2007 |

2. Informations communiquées à la presse professionnelle et spécialisée durant l'exercice 2006-2007 :

| | |
|-----------------|--|
| Mai 2006 | Chelsea Flower Show - Londres |
| | <p>Le Jardin Laurent-Perrier reçoit une nouvelle consécration et obtient cette année une médaille de vermeil délivrée par le jury de la <i>Royal Horticultural Society</i>, fondation pour la promotion de l'art, de la science et de la pratique de l'horticulture, à l'origine du Chelsea Flower Show. Pour l'édition 2006 du Chelsea Flower Show, Laurent-Perrier retrouve ses racines et le terroir crayeux de la Champagne pour son jardin créé par Jinny Blom.</p> <p>Le Jardin Français Laurent-Perrier 2006 est un hommage à la Nature : comment, d'un terrain crayeux apparemment hostile et peu fertile, jaillit une spectaculaire richesse qui va se transformer en vins fins de Champagne, ou en roses délicates à Chelsea. C'est ce qui lie étroitement la démarche complexe d'assemblage de crus aux métiers et à l'art des jardins. Le Jardin Laurent-Perrier 2006 ne comprend alors que des plantes qui s'épanouissent dans un sol de craie ou de chaux, et des structures habilement conçues à partir de matériaux crayeux naturels. La création de Jinny Blom pour le Jardin Laurent-Perrier 2006 s'inspire d'éléments d'horticulture décoratifs intrinsèquement français, et de son propre jardin en France. Elle mêle ensuite le classique au contemporain pour obtenir un jardin élégant, romantique et paisible dans un cadre rappelant un château français.</p> <p>Des roses, des iris, des pivoines et des fleurs des prés sauvages à foison sont plantées tout en délicatesse au cœur de murs en craie (Totterhoe Clunch) sculptés par l'artiste David Wilson. Le Jardin combine des pousses spontanées et des herbacées à des exercices de style typiquement français comme les tilleuls taillés (Tilia).</p> <p>Une Gloriette en métal blanc figure parmi les créations-phares du Jardin, rappelant, comme un écho, la toiture d'un château, quelque part en France. Une pièce d'eau en forme de L représente un vivier où sont élevées des truites d'eau douce.</p> <p>Derrière le Jardin Laurent-Perrier, et pour exprimer le caractère de ses vins de plaisir, il y a la grande cuvée Grand Siècle. Champagne de prestige et fruit du savoir-faire traditionnel champenois qui traduit l'art de l'assemblage de vins provenant des plus grands crus et d'années particulièrement réussies et millésimées par Laurent-Perrier.</p> <p>«Chelsea représente l'apogée dans l'année d'un jardinier », commente la paysagiste et designer Jinny Blom. « Il n'y a pas d'autre événement de cette envergure et pendant une année, vous ne vivez, mangez et respirez que pour le jardin destiné au Flower Show. C'est une occasion inestimable d'exploiter jusqu'au bout ce qui fait l'excellence en matière d'horticulture, de construction, d'élaboration et de conception. Même s'il s'accompagne de moments de découragement, je ne peux pas imaginer le jardinage en Grande-Bretagne sans le Chelsea Flower Show ! »</p> <p>Jinny avait également contribué au succès médaillé du Jardin Laurent-Perrier Harpers & Queen – « Le Jardin des Simples » – conçu en collaboration avec SAR Le Prince de Galles en 2002. Le Jardin Laurent-Perrier est, cette année encore, élaboré par crocus.co.uk, la plus grande jardinerie britannique en ligne.</p> |

| | |
|------------------|---|
| Juin 2006 | Jardins, jardin aux Tuileries |
| | <p>Pour exprimer le caractère de ses vins de plaisir et, plus particulièrement, celui de sa cuvée de prestige, Laurent-Perrier a demandé à Pierre-Alexandre Risser de créer un jardin Grand Siècle pour Jardins, jardin. Le tracé rigoureux d'un canal de 50 mètres de long, la générosité foisonnante des arums et la fraîcheur aquatique symbolisent cette cuvée de prestige tout comme l'arum majestueux, élancé, ourlé et raffiné rappelle le vin et son caractère. Située au bord de la Seine et dans la perspective du Musée de l'Orangerie, cette terrasse d'élégance et de caractère surplombe Jardins, jardin. Le grand vin et l'art de vivre à la française sont ici à l'honneur.</p> |

| | |
|-----------------------|--|
| Septembre 2006 | Les Dîners Grand Siècle Laurent-Perrier : conjugaison des plaisirs avec la Chaîne Relais & Châteaux |
| | <p>La Maison Laurent-Perrier a créé Grand Siècle en 1957 (le nom a été choisi par le Général de Gaulle...) dans une recherche d'expression de l'essence de l'art champenois. Assemblage des plus beaux crus et d'années exceptionnelles, Grand Siècle réunit la finesse, la pureté, l'équilibre,</p> |

l'élégance combinée à la structure, et la constance d'une cuvée de prestige reconnue par les professionnels du monde entier et par les amateurs de grands champagnes.

En 2006, la Maison Laurent-Perrier décide de créer pour Grand Siècle un nouvel habillage - coffret et bouteille - qui exprime les valeurs de la marque, de la Maison et des hommes qui la font, avec l'ambition de resituer Grand Siècle dans l'Histoire d'aujourd'hui. Mais l'habillage ne fait pas tout... il fallait aussi redécouvrir le vin, faire déguster et partager Grand Siècle Laurent-Perrier : cette idée a engendré la création d'une série de Dîners Grand Siècle, dans les plus beaux lieux et aux meilleures tables de la France entière. Un nom prestigieux s'est naturellement imposé pour ce projet : la Chaîne Relais et Châteaux, devenue le partenaire exclusif de ces soirées de plaisirs partagés.

A partir de fin Septembre 2006 et pendant quelques mois, les hôtels proposeront à leurs clients un dîner « sur mesure », visant à magnifier la dégustation de Grand Siècle sur le principe des correspondances mets et vin. Et, comme la connaissance augmente le plaisir, un représentant de la Maison Laurent-Perrier complètera cette expérience gustative par une présentation - personnelle ou collective - de ces accords culinaires.

Pour chaque Dîner Grand Siècle (30 à 40 couverts, pour un prix allant de 80 à 100 euros), le restaurant élabore le menu en étroite collaboration avec Laurent-Perrier et rappelle dans la décoration de la salle et de la table, les éléments visuels de Grand Siècle, notamment l'arum simple et pur qui symbolise le vin.

Avec les Dîners Grand Siècle, en partenariat avec la Chaîne Relais et Châteaux, Champagne Laurent-Perrier exprime une nouvelle fois son fidèle soutien à la création et à l'excellence gastronomique.

Septembre 2006

Champagne Laurent-Perrier, Champagne exclusif du Festival International de la Gastronomie et des Arts de Vivre

Du 22 au 25 septembre 2006, Mougins est devenue la capitale internationale de la Gastronomie et des Arts de Vivre et honore l'un des plus grands chefs du vingtième siècle, Roger Vergé. Une pléiade d'Étoiles venue des quatre coins de France et du monde a enchanter les gourmets, gourmands et gastronomes aux palais avertis autour des bulles Grand Siècle Laurent-Perrier. Une rencontre unique entre plus de quarante grands noms de la Cuisine Française et de nombreuses personnalités du monde des Arts honorant de leur présence la ville la plus étoilée de France. En s'associant à cette prestigieuse manifestation, la Maison Laurent-Perrier exprime une nouvelle fois son soutien à la Gastronomie internationale, Laurent-Perrier a été le champagne exclusif de cette première édition des Étoiles de Mougins :

Associé aux créations des plus grands artistes-cuisiniers : Alain Llorca, Alain Senderens, Michel Guérard, Marc Haeblerlin, Nadia Santini, les Frères Troisgros... au cours de leurs démonstrations publiques, servi à toutes les soirées, notamment au Dîner de Gala « Hommage à Roger Vergé », qui se tiendra le lundi 25 septembre en son mythique « Moulin de Mougins », en clôture de ce premier Festival, exposition à la Mairie des photographies de Jean-Baptiste Huynh, évocatrices des vins de la Maison.

Octobre 2006

Laurent-Perrier à l'École Nationale Supérieure des beaux arts

Champagne Laurent-Perrier s'est associé à l'École nationale supérieure des beaux-arts pour présenter l'exposition de photos de Jean-Baptiste Huynh. Cette manifestation, à l'occasion du *Mois de la Photo* à Paris, pendant la Fiac et Paris-Photo, est sa première grande exposition personnelle dans une institution française. « Le Regard à l'Oeuvre » - du 24 octobre 2006 au 14 janvier 2007 - rassemble une série, en grande partie inédite, de 42 portraits, paysages et natures mortes photographiés par l'artiste au cours de ses voyages en Afrique et en Asie.

Cette nouvelle rencontre entre Laurent-Perrier et Jean-Baptiste Huynh s'inscrit dans la continuité : leur étroite collaboration a débuté en 2004. C'est en effet à lui que la Maison de Champagne a confié le soin de créer les photos en noir et blanc qui spécifient désormais la marque : des éléments naturels, fleurs - la tulipe blanche, l'arum, la pivoine, les chatons - le coquillage, le papillon... Elle l'a fait pour exprimer en images les traits de chacun de ses vins : le plaisir, la pureté, la finesse et l'équilibre ou encore le fruité, la fraîcheur, la souplesse, la pureté et la structure. Les vins de champagne, et particulièrement sa cuvée de prestige Grand Siècle, sont l'atout majeur de la Maison Laurent-Perrier et l'objectif était de traduire leur caractère. Fondée en 1812, la Maison Laurent-Perrier reste indépendante et familiale et est reconnue aujourd'hui dans le monde entier comme l'une des plus grandes de la Champagne. Ce succès est avant tout le résultat d'une volonté : celle de ne pas transiger avec les traditions séculaires : respect de la nature et des vins, amour de la qualité, relations fortes et durables avec les hommes et les femmes qui font l'entreprise.

Toute la démarche de Jean-Baptiste Huynh pour la nouvelle identité visuelle a pu être structurée parce que Laurent-Perrier s'appuie sur des valeurs terriennes, proches de l'artiste, qui ont enrichi et conforté sa recherche créative.

« Le mariage réussi chez Laurent-Perrier des valeurs de la famille, de la tradition, de l'indépendance, du luxe et de l'artisanat m'a séduit, » dit-il. « De plus, je partage avec cette maison le goût de l'élégance, de la sensualité, de la force et de l'équilibre dont mon univers iconographique est imprégné. » L'association de Champagne Laurent-Perrier à Jean-Baptiste Huynh et à l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts se pose comme toute naturelle.

Novembre 2006 Le Prix Grand Siècle Laurent-Perrier, 42ème édition, a été remis à Monsieur Claude Chabrol

Le Prix Grand Siècle Laurent-Perrier 2006 (créé en 1965 par Bernard de Nonancourt, du nom de la grande cuvée de la Maison) a été remis à Claude Chabrol, par la présidente du jury, Mademoiselle Jeanne Moreau, au cours du traditionnel Dîner Grand Siècle, au pavillon d'Armenonville. Ce Prix met à l'honneur des hommes et des femmes qui, dans leur richesse et leur diversité, témoignent des valeurs durables de notre époque. A cette occasion, de nombreuses personnalités entouraient le réalisateur : Emmanuelle Béart, Isabelle Huppert, Ludivine Sagnier, Julie Depardieu, Isild Le Besco, Amira Casar, Hélène de Fougerolles, Julie Gayet, Josée Dayan, Anne Consigny, Nana Mouskouri, Jean-Claude Brialy, François Ozon, Malik Zidi, Géraldine Pailhas et Christopher Thompson.

Claude Chabrol a fait don de son prix, une dotation de 30 000 € à l'association *Enfance et Partage*.

En recevant ce prix Grand Siècle Laurent-Perrier, Claude Chabrol rejoint ainsi un palmarès de lauréats prestigieux : Madame Simone Veil, Sœur Emmanuelle, le Président Abdou Diouf, Monsieur Maurice Béjart, Monsieur Robert Hossein...

Février 2007 Laurent-Perrier franchit une étape stratégique en choisissant Suntory au Japon

Pour faire face au développement du marché du champagne au Japon, Champagne Laurent-Perrier a décidé de confier la distribution de ses champagnes à la Société Suntory, acteur significatif et prédominant du marché des vins & spiritueux dans ce pays. En effet, la forte progression de la consommation de champagne au Japon est due à des évolutions radicales des attitudes du consommateur et des structures de distribution, qui requièrent une taille critique élevée et des moyens importants.

La Société Suntory, forte d'une présence importante dans l'ensemble des canaux de distribution et d'une couverture nationale possède tous les moyens nécessaires pour donner à Champagne Laurent-Perrier un nouvel élan sur le marché japonais afin d'y atteindre la place de numéro trois en valeur qu'il occupe globalement. Cet accord important permettra aussi de développer ce qui fait partout la force de la Maison, ses produits de haut de gamme réputés dans le monde entier, tels la Cuvée Rosé Brut et la cuvée Grand Siècle.

Cet accord de distribution permettra à Laurent-Perrier d'apporter aux consommateurs et aux distributeurs japonais des produits de marque de haute qualité capables de répondre aux besoins croissants de ce marché exigeant et très sophistiqué. C'est aussi pour le Groupe Laurent-Perrier une étape importante dans sa politique de construction de marque et de création de valeur à long terme au travers de ce développement stratégique dans ce marché qui a été défini comme prioritaire depuis plusieurs années.

3. Publicité Financière durant l'exercice 2006-2007 :

| Date | Nom du journal – objet de l'insertion |
|-------------|--|
| 12.05.06 | La Tribune – Chiffre d'affaires de l'exercice 2005-2006 |
| 01.06.06 | La Tribune – Résultats annuels Exercice 2005-2006 |
| 25.07.06 | La Tribune – Chiffre d'affaires du 1 ^{er} Trimestre 2006 - 2007 |
| 10.11.06 | La Tribune – Chiffre d'affaires Semestriel 2006-2007 |
| 24.11.06 | La Tribune – Résultats semestriels 2006 - 2007 |
| 09.02.07 | La Tribune – Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} Trimestre 2006 - 2007 |

4. Informations publiées au Bulletin des Annonces Légales (BALO) disponibles sur le site internet <http://balo.journal-officiel.gouv.fr>

| | |
|------------|--|
| 15.05.2006 | Chiffre d'affaires de l'exercice 2005-2006 |
| 02.06.2006 | Convocation à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 6 juillet 2006 |
| 16.06.2006 | Convocation à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 6 juillet 2006 |
| 05.07.2006 | Comptes de l'exercice 2005-2006 |
| 19.07.2006 | Droits de vote de l'Assemblée Générale du 6 juillet 2006 |
| 26.07.2006 | Approbation par l'Assemblée Générale du 7 juillet 2005 et attestation des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2005-2006 |

| | |
|------------|---|
| 31.07.2006 | Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2006-2007 |
| 15.11.2006 | Chiffre d'affaires du 2 ^{ème} trimestre et du 1 ^{er} semestre 2006-2007 |
| 15.11.2006 | Déclaration des droits de vote au 31.10.2006 |
| 15.12.2006 | Comptes du 1 ^{er} semestre 2006-2007 |
| 14.02.2007 | Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2006-2007 |

5. Informations déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Reims

| | |
|------------|---|
| 12.07.2006 | Comptes annuels, extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 6 juillet 2006, rapport de gestion social, document de référence (incluant le rapport de gestion consolidé), rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés, rapport du Président sur le contrôle interne. |
|------------|---|

6. Informations mises à disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale du 6 juillet 2006

- Statuts Laurent-Perrier
- Avis de convocation paru au BALO
- Avis de convocation paru dans La Tribune
- Avis de convocation paru dans Matot Braine
- Convocations des Commissaires aux comptes
- Convocations des actionnaires inscrits au nominatif
- Feuille de présence
- Bulletin de vote
- Insertion des comptes au BALO
- Descriptif du programme de rachat d'action++
- Documents pour envoi aux actionnaires :
 - ordre du jour
 - inventaire valeurs mobilières
 - comptes sociaux arrêtés au 31 mars 2006
 - comptes consolidés arrêtés au 31 mars 2006
 - résultats des cinq dernières années
 - exposé sommaire
 - rapports généraux des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés et rapport spécial
 - liste des conventions libres
 - rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le fonctionnement du Conseil de Surveillance et le Contrôle Interne
 - rapport du Directoire
 - projet de texte des résolutions
 - liste des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et fonctions dans d'autres sociétés
 - formulaire de vote par correspondance ou procuration
 - demande d'envoi de document

Pour toute information

Direction Financière Groupe
 Étienne Auriou
 Tél : 03 26 58 91 22 – fax 03 26 58 17 29
 e.mail : etienne.auriau@laurent-perrier.fr

Direction de la Communication et des Relations Publiques
 Marie-Clotilde Debieuvre-Patoz
 Tél : 03 26 58 91 22 – fax 03 26 58 77 29
 mc.debieuvre@laurent-perrier.fr

7.3. RAPPORT SPÉCIAL SUR LES OPÉRATIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

En application du second alinéa de l'article L 225-209 du Code de Commerce, nous vous indiquons les opérations réalisées dans le cadre de l'autorisation que vous avez consentie au Directoire au titre de la 8^{ème} résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 6 juillet 2006, conformément aux conditions décrites dans le descriptif du programme de rachat de Laurent-Perrier publié le 15 juin 2006.

- Pourcentage de capital autodétenu de manière directe ou indirecte au 31.03.2007 : 0,32 %
- Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0

Nombre de titres détenus en portefeuille

- Titres comptabilisés en valeurs mobilières de placement : 0
- Titres comptabilisés en titres immobilisés :
- Valeur comptable du portefeuille : 1 284 532.67 €
- Valeur de marché du portefeuille calculée sur la base de 54,09 € : 1 617 497.56 €

Opérations réalisées au titre de la dernière autorisation (période du 6 juillet 2006 au 31 mars 2007)

| | Animation du titre contrat de liquidité | Attribution d'actions gratuites | Opérations de croissance externe | Utilisation des actions pour consentir des OAA | Annulation d'actions | Total |
|--------------------------------------|---|---------------------------------------|---|--|-------------------------|-------|
| Achat | | | | | | |
| Nombre d'actions | 78 265 | | | 10 131 | | |
| Prix | 71,691 € | | | 75,178 € | | |
| Montant | 5 610 889.81 | | | 761 630.87 | | |
| Volume des actions utilisées | | | | | | |
| Réallocation pour d'autres finalités | | | | | | |
| Ventes/transferts | | | | | | |
| Nombre d'actions | 78 604 | | | 23 000 | | |
| Prix | 71,709 € | | | 29,242 € | | |
| Montant | 5 636 607.03 | | | 672 562.00 | | |

La Société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

Les actions détenues par la Société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'Assemblée Générale. Les 19 262 titres détenus en portefeuille au jour de l'établissement du présent rapport sont affectés, dans leur totalité, au programme de rachat d'actions, animé par la Société Oddo Pinatton Corporate, et sont utilisés dans deux objectifs :

- animation du cours de l'action,
- utilisation pour consentir des Options d'Achat d'Actions à des salariés et mandataires sociaux.

Le Directoire

7.4. RAPPORT SPÉCIAL SUR LES TITRES DES DIRIGEANTS

| Déclarant | Nature de l'Opération | Objet | Nombre | Valeur | Prix unitaire |
|-------------------------|-----------------------|---------------------|--------------|---------------|---------------------|
| Yves Dumont | Achat | OAA | 4 805 | 158 565,00 | 33,00 |
| | | | 5 000 | 148 100,00 | 29,62 |
| | | | 10 000 | 306 300,00 | 30,63 |
| | | | 15 000 | 414 900,00 | 27,66 |
| | | | 5 000 | 148 100,00 | 29,62 |
| | | | total | 39 805 | 1 175 965,00 |
| | Cession | Actions | 4 805 | 299 015,15 | 62,23 |
| 4 543 | | | 272 125,70 | 59,90 | |
| 457 | | | 27 625,65 | 60,45 | |
| 9 543 | | | 572 580,00 | 60,00 | |
| 457 | | | 27 374,30 | 59,90 | |
| total | 19 805 | 1 198 721,00 | | | |
| ASN (société familiale) | Achat | Actions | 4 800 | 288 240,00 | 60,05 |

Une liste de dirigeants, conforme aux dispositions de l'article L 621-18-2 du Code Monétaire et Financier a été transmise à l'AMF.

Annexes

Annexe 1 - L'ÉLABORATION DU CHAMPAGNE

L'élaboration du Champagne comporte dix étapes principales :

1^{ère} étape – vendanges* (septembre – octobre)

Le raisin est exclusivement cueilli à la main et transporté en paniers de petite taille. Ces contraintes contribuent à la qualité du Champagne.

2^e étape – pressurage* (septembre – octobre)

Le raisin est pressuré afin d'obtenir 25,5 hectolitres de moût* pour 4 000 kg de raisin, ce qui est exceptionnellement qualitatif en comparaison avec d'autres vins.

3^e étape – vinification* (octobre – novembre – décembre)

Une première fermentation* en cuves ou en fûts permet au sucre du raisin de se transformer en alcool.

4^e étape – assemblage* (janvier – mars)

Cette opération détermine le goût spécifique qu'obtiendra le Champagne après son vieillissement*. Il est effectué par un chef de cave* ayant une connaissance intime du style caractéristique de la maison de champagne. Il effectue un assemblage* vertical et horizontal de crus* afin d'obtenir un vin dont le style et la qualité ne varient pas d'année en année. Une partie des récoltes exceptionnelles pour lesquelles aucun assemblage* vertical n'est nécessaire permet de faire des vins millésimés.

5^e étape – tirage* (mise en bouteille)

De la liqueur de sucre de canne et des levures sont ajoutées lors de la mise en bouteille du vin. Les bouteilles sont ensuite stockées dans des caves ou dans des entrepôts à température et hygrométrie contrôlées durant le vieillissement*.

6^e étape – prise de mousse

Le sucre ajouté fermente à basse température, il se forme de l'alcool et du gaz carbonique. Ce dernier assure l'effervescence.

7^e étape - vieillissement*

La période de vieillissement* minimum pour un champagne est de 15 mois, et de trois ans pour un Champagne millésimé*.

8° étape - remuage*

Après le processus de vieillissement*, les bouteilles font l'objet de petits mouvements rotatifs, à intervalles réguliers pendant plusieurs semaines pour permettre au dépôt d'être rassemblé dans le goulot de la bouteille.

9° étape - dégorgement*

Les dépôts accumulés pendant la période de vieillissement* et rassemblés dans le goulot lors du remuage* sont retirés de la bouteille après formation d'un glaçon qui est ensuite expulsé. Vient le dosage* par lequel une petite quantité de liqueur (mélange de sucre et de vin) est ajoutée au champagne avant l'insertion du bouchon de liège. Selon la quantité de sucre ajoutée, le Champagne sera brut* nature, brut*, extra dry, sec, demi-sec ou doux.

10° étape - habillage*

Enfin, capsule, collerette, étiquette sont posées, la bouteille est mise en carton ou en coffret et elle est expédiée.

Annexe 2 - LEXIQUE

Assemblage

Opération effectuée après la fermentation qui consiste en l'élaboration de la cuvée par le mélange de plusieurs vins afin d'obtenir un ensemble harmonieux. En Champagne les vins de différents cépages, de différentes années et de différents vignobles sont mélangés. Le processus de l'assemblage produit un vin supérieur à chacun des vins de base et dont la qualité est plus constante d'une année à l'autre.

Appellation d'Origine Contrôlée (A.O.C.)

La mention A.O.C. désigne expressément la ou les régions et parfois le cru* dans lequel le vignoble est implanté. Une réglementation est établie par l'I.N.A.O.* Rendement à l'hectare, degré alcoolique, cépage utilisé et contenance minimum en sucre du moût* sont ainsi fixés, et les vins sont agréés chaque année par le comité de dégustation.

Blanc de blancs

Champagne élaboré uniquement à partir de raisin à peau blanche. Champagne (millésimé ou non) issu de la vinification du cépage Chardonnay, dont la première des qualités est la fraîcheur.

Brut

Traditionnellement le Champagne le plus sec, jusqu'à l'élaboration relativement récente des Champagnes peu ou non dosés, qui ont été dénommés extra brut, brut nature ou brut zéro.

Brut nature

Champagne pas ou peu dosé (0 à 3 grammes de sucre par litre).

Cépage

Variété de vigne. Uniquement trois variétés principales sont autorisées pour la production du Champagne : le pinot noir, le pinot meunier et le chardonnay.

Champagne non millésimé

Champagne élaboré par assemblage* de vins de plusieurs années.

Champagnisation (ou prise de mousse)

Deuxième fermentation* s'opérant en bouteille et durant plusieurs mois. Elle est obtenue par l'adjonction, lors de la mise en bouteille, d'une liqueur de canne, et de levures sélectionnées. Cette seconde fermentation* élève le degré d'alcool de 10,5° à 12° et produit du gaz carbonique qui, ne pouvant s'échapper, se dissout dans le vin et lui confère son effervescence.

Chef de cave

Celui qui effectue l'assemblage* des vins et supervise le processus d'élaboration.

C.I.V.C.

Le Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne, constitué en 1941, est un organisme indépendant, dont les membres sont des producteurs de vins de Champagne, qui gère les intérêts des vignerons et négociants, régit les professions liées à la culture de la vigne et à l'élaboration des vins de Champagne et s'occupe de la régulation des marchés afin d'ajuster l'offre et la demande.

Côte des Blancs

Très célèbre vignoble qui s'étend sur les collines au sud d'Épernay.

Cru

Le C.I.V.C. attribue à chaque cru ou commune viticole une cote en fonction de la qualité de sa production, ce qui forme une échelle des crus. Un Champagne a droit au titre de « grand cru » (17 communes) s'il est élaboré à partir de raisins cotés 100 %, « premier cru » (43 communes) si les raisins sont cotés de 90 à 99 %, tandis que la cote minimum de raisin pour le Champagne est 80 %.

Cuvée spéciale

Champagne brut, millésimé ou non, qui se distingue des productions de base par un assemblage particulier, un vieillissement plus long, une bouteille spéciale et un habillage plus raffiné.

Dégorgement

Le dégorgement consiste à expulser les dépôts (la lie) du col de la bouteille après la seconde fermentation, le vieillissement et le remuage. Afin d'éviter de perdre en même temps du vin, le col de la bouteille est plongé dans un bac à - 23°. Un glaçon, emprisonnant le dépôt, se forme et est expulsé par la pression du gaz à l'ouverture. Intervient ensuite le dosage.

Dosage

L'ajout d'une petite quantité de liqueur, composée de vin vieux et de sucre de canne, après le dégorgement. Selon le dosage de sucre, le champagne sera brut nature (moins de 3g par litre), extra brut (moins de 6g par litre), brut (moins de 15g par litre), sec (17 à 35g par litre), demi-sec (33 à 50g par litre) ou doux (plus de 50g par litre).

Extra Brut

Champagne ne comportant que très peu de sucres résiduels, entre 0 et 6g/l. Lorsqu'il n'y a aucun ajout de sucre, on l'appelle brut nature, brut zéro ou non dosé. C'est un champagne d'amateur avisé.

Fermentation

Le processus d'apparition d'alcool dans les moûts* dans des cuves en acier inoxydable, ou, plus rarement, dans des fûts de chêne.

Grand cru

Champagne élaboré à partir de raisins provenant de crus cotés 100 %.

Habillage

L'opération d'habillage de la bouteille comporte la pose de l'étiquette, de la collerette et de la capsule de surbouchage, éventuellement du médaillon et de la contre-étiquette.

I.N.A.O.

L'Institut National des Appellations d'Origine est un organisme indépendant qui s'occupe du contrôle et de la protection des appellations d'origine contre les utilisations frauduleuses. Il vérifie les conditions de production qui doivent être conformes aux normes en vigueur.

Lie

Résidu qui se dépose dans les récipients contenant des vins après fermentation et / ou stockage. Dans la bouteille, c'est le dépôt formé lors de la deuxième fermentation. Durant le vieillissement, le phénomène de lyse de ces lies apporte les arômes caractéristiques du champagne, d'où l'importance de la durée de vieillissement sur lies. Le dépôt est ensuite descendu vers le col de la bouteille par le remuage, puis expulsé lors du dégorgement.

Millésimé

Un champagne dit millésimé est élaboré à partir d'un assemblage de vins de la même année, ce sans adjonction de vins de réserve, et stocké pendant un minimum de trois ans après mise en bouteille. Il a le caractère des données climatiques spécifiques de l'année. En principe, seules les années exceptionnelles sont millésimées.

Montre

Etape de la croissance de la vigne correspondant à la sortie des grappes .

Moût

C'est le produit du pressurage des raisins. Le premier moût est destiné aux meilleures cuvées. La quantité totale de moût est réglementée et ne peut excéder 25,5 hectolitres pour 4 000 kg de raisin. L'excédent éventuel est utilisé pour la distillation ou l'élaboration du ratafia.

Négociant manipulant

Opérateur qui achète le raisin des viticulteurs pour le vinifier, ou simplement qui se limite à acheter des vins pour les assembler.

Premier cru

Raisins provenant de crus cotés de 90 à 99 %.

Pressurage

Le pressurage est réglementé, chaque centre doit recevoir un agrément pour avoir le droit de fonctionner. Le produit du pressurage du raisin est le moût*. Le rendement maximum de pressurage est actuellement fixé par l'I.N.A.O.* de telle sorte que 1,6 kg de raisin donne naissance après vinification* à un litre d'appellation Champagne.

Qualité du raisin

La qualité du raisin est appréciée par une cote exprimée en pourcentage comprise entre 80 % et 100 %. La qualité du Champagne dépend beaucoup de la qualité du raisin.

Ratafia

Apéritif sucré obtenu par mélange de moût* de raisin et d'alcool.

Récoltant manipulant

Vigneron qui vinifie sa récolte et la met en bouteille.

Remuage

Ce processus intervient pendant les derniers mois du vieillissement* et consiste, après avoir placé les bouteilles col vers le bas, à leur imprimer à intervalles réguliers, des petits mouvements rotatifs alternatifs et d'inclinaisons, destinés à amener progressivement vers le col les dépôts (la lie) laissés par la seconde fermentation*. Bien que le remuage soit encore pratiqué traditionnellement à la main dans certains cas, l'utilisation de machines automatisées s'est généralisée.

Rendement maximum

Le rendement maximum est fixé chaque année par l'I.N.A.O.* sans pouvoir dépasser 13 000 kilos de raisins à l'hectare jusqu'en 2006 et 15 500 kilos à l'hectare à partir de 2007. Le rendement maximum agréé dans le cas d'une récolte exceptionnelle est le plafond limite de classement (PLC) qui autorise un rendement plafonné normalement à 25 % au-dessus du rendement de base. Ce rendement de base sera de 12 400 kilos à l'hectare à compter de la vendange 2007.

Stock mis en réserve qualitative

Cette pratique a été mise en place par la profession pour remédier à l'incidence que peuvent avoir les aléas climatiques sur le volume des récoltes champenoises. Au-delà du rendement maximum fixé pour chaque récolte (10 400 kilos par hectare en 1998, 12 000 kilos par hectare en 1999, 11 000 kilos par hectare en 2000, 11 000 kilos par hectare en 2001, 11 400 kilos par hectare en 2002, 11 000 kilos par hectare en 2003, 12 000 par hectare en 2004, 11 550 kilos par hectare en 2005, et 13 000 kg par hectares en 2006), une partie déterminée peut être utilisée pour constituer une réserve quantitative (2 600 kilos par hectare en 1998, 1 000 kilos par hectare en 1999, 1 600 kilos par hectare en 2000, 600 kilos par hectare en 2002, 2 000 kilos par hectare en 2004 et 1 500 kilos par hectare en 2005). En 2006, il n'y a eu aucune constitution de réserve, le rendement butoir ayant été utilisé. La réserve est placée en dépôt chez les négociants et vinifiée, mais sans pouvoir être mise en bouteilles. Il est ainsi stocké en cuves et peut être déblocqué par décision du C.I.V.C.* et l'I.N.A.O.* pour compenser une insuffisance de rendement une année suivante. Ce stock bloqué régulateur est financé conjointement par les viticulteurs (qui ne pourront facturer leur raisin que lors du déblocage) et par les négociants (qui supportent le coût de la vinification et du stockage en cuves).

Taille

Jus qui coulent du pressoir après la cuvée, au deuxième pressurage.

Tirage

Mise en bouteille et ajout de ferments naturels et de sucre, après la première fermentation et l'assemblage et avant la champagnisation.

Vendange

Récolte du raisin, faite encore exclusivement à la main en Champagne pour respecter l'intégrité des grappes. Les dates de vendange sont établies par le C.I.V.C.* et interviennent en septembre / octobre.

Vieillessement

Le vieillissement du vin en bouteille entraîne une série de phénomènes contribuant à l'affinage du vin et le développement du bouquet, avec prise de mousse. La réglementation A.O.C.* fixe la durée minimale de vieillissement du champagne à 15 mois (à partir de la date de mise en bouteilles) pour les champagnes non millésimés et à trois ans (à partir de la date de mise en bouteilles) pour les millésimés.

Vins clairs (vins en cercle)

Les vins clairs (vins en cercle) sont les vins en cuve non encore mis en bouteille.

Vins de réserve

Les vins de réserve sont les vins des années précédentes utilisés dans l'assemblage des champagnes non millésimés.

Vins sur lattes

Les vins sur lattes sont les vins mis en bouteilles mais non encore dégorgés.

Vinification

Technique de transformation du moût* en vin. Pour le champagne ce processus est celui de la première fermentation*.

Annexe 3 - TABLEAU DE CONCORDANCE ENTRE LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET LE RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

| | |
|-----------------------|---|
| § 1.4.1. | La situation de la Société et son activité au cours de l'exercice écoulé Les résultats de cette activité Les progrès réalisés ou les difficultés rencontrées |
| § 1.4.3. | L'évolution prévisible de la situation de la Société et les perspectives d'avenir |
| § 1.4.3. | Les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi |
| § 1.6. | Rapport sur les informations sociales |
| § 1.7. | Rapport sur les données environnementales - Prévention |
| § 5.4. | Filiales de la Société et des sociétés contrôlées par elles |
| § 3.2.5. | Renseignements relatifs à la répartition du capital |
| § 3.2.5. | La proportion du capital social détenu par les salariés par un fonds commun de placement |
| § 3.2.5. et § 3.1.11. | Indications en cas d'acquisition d'actions destinées à être attribuées aux salariés et en cas d'opérations effectuées par une société cotée sur ses propres actions |
| § 3.2.2. | Opérations réalisées au titre des Options d'Achat d'Actions réservées au personnel salarié de la Société |
| § 3.2.10. | Les dividendes versés au titre des trois exercices précédents et l'avoir fiscal correspondant |
| § 3.2.4. | Les modifications intervenues dans le capital social (augmentation, réduction) |
| § 4. | Les modifications intervenues au sein des organes d'administration de direction, de Surveillance ou de contrôle, cumul des mandats |
| § 4.2. | Rémunération des dirigeants et jetons de présence |
| § 5.5. | Résultats des 5 derniers exercices |
| § 6.2. | La nomination des organes de direction, ou le renouvellement de leur mandat, proposé à l'assemblée |
| § 6.2. | La proposition d'affectation du résultat conformément aux dispositions statutaires |
| § 7. | Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur l'organisation du Conseil de Surveillance et sur les contrôles internes et rapport des Commissaires aux comptes sur le contrôle interne (article L 225-235 du Code du Commerce) |

Annexe 4 - TABLEAU DE CONCORDANCE ENTRE LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET LES PRINCIPALES RUBRIQUES DU RÈGLEMENT CE N° 809-2004 DE LA COMMISSION EUROPÉENNE DU 29 AVRIL 2004

Afin de faciliter la lecture du document de référence, ce tableau renvoie aux principales rubriques du Règlement Général de l'AMF et aux pages du présent document.

| | Chapitre | section | Page(s) |
|--|--------------|---------|---------|
| 1. Personnes responsables | | | |
| 1.1. Personnes responsables des informations contenues dans le document de référence | 2.1. | | 28-29 |
| 1.2. Déclaration des personnes responsables du document de référence | 2.2. et 2.4. | | 28-29 |

| | | |
|--|------------------|-----------------|
| 2. Contrôleurs légaux des comptes | | |
| 2.1. Nom et adresse des contrôleurs des comptes de l'émetteur | 2.3. | 29 |
| 2.2. Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés | n/a | |
| 3. Informations financières sélectionnées | 1.2.2 | 5 |
| 4. Facteurs de risques | 1.5. | 17 et suivantes |
| 5. Informations concernant l'émetteur | | |
| 5.1. Histoire et évolution de la Société | 3. | 30 et suivantes |
| Raison sociale et nom commercial | | |
| Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur | | |
| Date de constitution et durée de vie de l'émetteur | | |
| Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone | | |
| Evénements importants dans le développement de l'activité de l'émetteur | | |
| 5.2. Investissements | 1.4.4. et 5. | 17-60 |
| 6. Aperçu des activités | | |
| 6.1. Principales activités | 1.4. | 11 |
| 6.2. Principaux marchés | 1.3. | 6 et suivantes |
| 7. Organigramme | | |
| 7.1. Description du Groupe et place occupée par l'émetteur | 3.4. | 39 |
| 7.2. Liste des filiales importantes de l'émetteur | 5. | 47 et suivantes |
| 8. Propriétés immobilières, usines et équipements | 3.3. et 5. | 38-47 |
| 9. Examen de la situation financière et du résultat | 5. | 47 et suivantes |
| 10. Trésorerie et capitaux | 5. | 49 |
| 11. Recherche et développement, brevets et licences | n/a | |
| 12. Information sur les tendances | 1.4.3. | 16 |
| 13. Prévision ou estimation du bénéfice | Néant | |
| 14. Organes d'administration, de Direction, de Surveillance et de Direction Générale | 4. | |
| 14.1. Organes d'administration et de surveillance | 4.1.1. et 4.1.2. | 40 et suivantes |
| 14.2. Conflits d'intérêts | 4.1.3. | 44 et suivantes |
| 15. Rémunérations et avantages | 4.2. et 4.3. | 44 et suivantes |
| 16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction | 4. | 40 |
| 17. Salariés | | |
| 17.1. Effectif | 1.6 | 19 et suivantes |
| 17.2. Stocks options | 4.3. | 45 |
| 17.3. Participation des salariés dans le capital de l'émetteur | 3.2. | 33 |
| 18. Principaux actionnaires | 3.2. | 36 |
| 19. Opération avec des apparentés | n/a | |
| 20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur | 5. | 47 et suivantes |
| 20.1. Informations financières historiques | 5.1 à 5.4. | 47 et suivantes |
| 20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles | 5.6. | 47 et suivantes |
| 21. Informations complémentaires | | |
| 21.1. Capital social | 3.2. | 33 et suivantes |
| 21.2. Acte constitutif et statuts | 3.1. et 3.2. | 30 et suivantes |
| 22. Contrats importants | 1.4.1. | 12 |
| 23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts | n/a | |
| 24. Documents accessibles au public | 3.1.2. | 30 |
| 25. Informations sur les participations | 5.4. | 82 |



Domaine Laurent-Perrier
51150 Tours-sur-Marne
Siret : 335 680 096 00021 - APE 741 J
Tél. : +33 [0]3 26 58 91 22 - Fax : +33 [0]3 26 58 77 29
www.finance-groupelp.com

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 22 594 271,80 €